



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social**

M.F.F.D.S.

**Stratégie Nationale pour
l'Egalité et l'Equité de Genre**

S.N.E.E.G.

2015

LA SNEEG

STRATEGIE NATIONALE POUR
L'EGALITE ET L'EQUITE DE GENRE
AU SENEGAL POUR CONCRETISER UNE VISION :

**« Faire du Sénégal un pays émergent,
sans discrimination, où les hommes et les
femmes auront les mêmes chances de
participer à son développement et de jouir
des bénéfices de sa croissance. »**

Engageons-nous résolument dans sa mise en oeuvre
et tous ensemble nous gagnerons !

REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage est le résultat d'un travail mené par une équipe multisectorielle, sous la coordination de Madame Astou Diop Diagne, Economiste-Planificateur, Expert en Genre et Développement. Cette équipe a également bénéficié de l'appui de personnes ressources dont les apports ont concouru à l'enrichissement de ce document.

Le processus de formulation de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre a été soutenu financièrement par l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNIFEM, le PNUD et l'ACDI.

Qu'il nous soit donc permis d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la présente Stratégie qui, nous l'espérons, participera à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre au Sénégal !

SOMMAIRE

PAGES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5-6
PREFACE DE SON EXCELLENCE MAITRE ABDOULAYE WADE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL	7
INTRODUCTION	8-11
✓ Pertinence d'une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre	
✓ Bénéficiaires de la SNEEG	
✓ Méthodologie de formulation	
✓ Durée de mise en œuvre de la SNEEG	
✓ Structure du document	
	12-16
CHAPITRE 1. CONTEXTE	12-13
1.1. Environnement international et égalité de genre	12-13
1.2. Contexte national et égalité de genre	13-16
CHAPITRE 2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DE GENRE AU SENEGAL	17-51
2.1. Genre, contexte culturel et social	17-29
2.2. Genre, économie et pauvreté	30-36
2.3. Genre, droits, participation à la prise de décision et citoyenneté	37-43
2.4. Genre, mécanismes institutionnels de promotion, de financement et de communication	44-51
CHAPITRE 3. CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION	52-56
3.1. Vision, but et objectifs de la SNEEG	52
3.2. Enjeux et Priorités d'action de la SNEEG	52-56
CHAPITRE 4. SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	57-65
4.1. Principes directeurs	57
4.2. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation	57-63
4.3. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie	63-64
4.4. Besoin et structure de financement de la Stratégie	64-65
CONCLUSION	66
ANNEXES	67-117
Annexe 1 : Présentation synoptique de l'analyse de situation	68-72
Annexe 2 : Matrice d'intervention de la Stratégie	73-112
Annexe 3 : Composition de l'équipe multisectorielle	113-115
Annexe 4 : Bibliographie	116-117

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACEP :	Agence de Caisse d'Epargne et de Crédit
AFAO :	Association des Femmes d'Afrique de l'Ouest
AGETIP :	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AJS :	Association des Juristes Sénégalaises
APF :	Association pour la Promotion de la Femme
APIX :	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
APROFES :	Association pour la Promotion des Femmes Sénégalaises
ASBEF :	Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial
ASELFAE :	Association Sénégalaise pour le Leadership des Femmes en Agriculture et Environnement
BDF :	Bailleur de Fonds
CCF :	Comité Consultatif de la Femme
CDD :	Comité Départemental de Développement
CEDAF :	Centres Départementaux et de Formation pour la Femme
CEDAW :	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENAF :	Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme
CIPD :	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CL :	Collectivité Locale
CLVF :	Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
CNCAS :	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COFDEF :	Collectif des Femmes pour la Défense de la Famille
CONACAP :	Conseil National d'Appui aux Caisses Populaires
CONGAD :	Consortium des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
COSEF :	Conseil Sénégalais des Femmes
CRAES :	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
CRD :	Comité Régional de Développement
CRDI :	Centre de Recherche pour le Développement International
CRETf :	Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin
DPP :	Déclaration de la Politique de Population
DPPA :	Déclaration de Politique de Population Actualisée
DPS :	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
ENDA-GRAF :	Environnement et Développement du Tiers-monde/Groupe Recherche-Action-Formation
ENFEFS :	Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale
EPDS :	Examen des Programmes et de Définition des Stratégies
EPS :	Education pour la Santé
ES :	Egalité entre les Sexes
ESP :	Enquête sur les Priorités
EVF :	Education à la Vie Familiale
FAFS :	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FAR :	Femme en âge de reproduction
FAWE :	Forum des Educatrices Africaines
FDEA :	Femme, Développement, Entreprise en Afrique
FNGPF :	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
FSAPH :	Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées
GEC :	Groupement d'Epargne et de Crédit
HCA :	Haut Conseil de l'Audiovisuel
IAD :	Institut Africain pour la Démocratie
IDEN :	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC :	Information, Education et Communication
IFAN/CAD :	Institut Fondamental d'Afrique Noire/ Cheikh Anta Diop
IFD :	Intégration de la Femme dans le Développement

INEADE :	Institut National d'Etudes et d'Action pour le Développement de l'Education
MCA :	Millenium Challenge Account
MEC :	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MFSSN :	Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale
MFEF :	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MFFDS :	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
MFSN :	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MICS :	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MNG :	Mécanisme National Genre
MSP :	Ministère de la Santé et de la Prévention
MST :	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDI :	National Democratic Institute
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OS :	Orientation Stratégique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PAGPF :	Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine
PAMECAS :	Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PANAF :	Plan d'Action National de la Femme
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PDEF :	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS :	Programme de Développement Intégré de la Santé
PDRH :	Projet de Développement des Ressources Humaines
PELCP :	Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLCP :	Programme de Lutte contre la Pauvreté
PNB :	Production Nationale Brute
PNC :	Projet de Nutrition Communautaire
PNLP :	Programme National de Lutte contre la Pauvreté
PNLS :	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNPF :	Programme National de Planification Familiale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PTIP :	Programme Triennal d'Investissements Publics
RADDHO :	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
RASEF :	Réseau Africain de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin
RSJ :	Réseau Siggil Jigéen
SCOFI :	Scolarisation des Filles
SFE :	Sage-femme
SIDA :	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNEEG :	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre au Sénégal
SONU :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SR/PF :	Santé de la Reproduction/Planification Familiale
SWAA :	Society of Women Against Aids
TBS :	Taux brut de scolarisation
TDR :	Termes de Référence
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UCAD :	Université Cheikh Anta Diop
UEMOA :	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNACOIS :	Union Nationale des Commerçants de l'Informel du Sénégal
UNFPA :	Fonds des Nations Unies en matière de Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM :	Fonds des Nations Unies pour la Femme
USAID :	Agence Internationale d'Aide au Développement des Etats-Unis
VIH :	Virus d'Immuno-déficience Humaine
WILDAF :	Femmes Droits et Développement en Afrique

PREFACE
DE SON EXCELLENCE MAITRE ABDOULAYE WADE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dans mon message à la Rencontre de la Commission de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba en juillet 2004, je réaffirmais mon vœu pour l'instauration d'une parité effective entre les hommes et les femmes au niveau des institutions publiques, privées, nationales et internationales afin de surmonter les obstacles auxquels le Continent est confronté dans tous les secteurs du développement.

Sensibles à ce plaidoyer, les Chefs d'Etat de l'Union Africaine ont pris l'acte historique qui a consacré la parité au sein de l'Institution avec la nomination de cinq femmes commissaires en charge respectivement des Affaires sociales, des Affaires politiques, du Commerce et de l'Industrie, de l'Economie Rurale et de l'Agriculture.

En effet, les inégalités fondées sur le genre portent atteinte à la construction efficace et durable du développement, tant il est vrai qu'au-delà de la pluralité des idées politiques, religieuses et culturelles, la richesse des ressources humaines du Sénégal constitue un atout fondamental dans la lutte contre la pauvreté et pour l'instauration d'un développement durable.

En renouvelant l'engagement du Sénégal pour la poursuite de la mise en œuvre de la plate forme de Beijing dix ans après, qui a conduit à des avancées significatives, je demeure convaincu que le combat pour la promotion de l'équité de genre est un facteur primordial pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

En concevant la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, le Sénégal cherche à consolider et à amplifier les acquis jusque-là engrangés pour se positionner au peloton de tête des pays où la femme jouit de toute sa dignité, de tous ses droits, de tout son statut et d'une existence plus juste et plus équitable vis-à-vis des hommes.

C'est pourquoi, je fonde beaucoup d'espoir sur ce document stratégique élaboré de manière participative dans une démarche analytique et prospective. Sans doute qu'il sera un instrument efficace pour la réalisation du souhait du Gouvernement de bâtir un Sénégal sans discrimination où les hommes et les femmes seront à la fois acteurs et bénéficiaires des fruits de la croissance.

Qu'il me soit permis donc de remercier, au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais, tous ceux qui ont participé à la formulation de ce document, notamment l'équipe nationale multidisciplinaire composée de chercheurs et techniciens provenant des ministères sectoriels, des organisations féminines, de la société civile, des partenaires au développement.

Je lance, pour terminer, un vibrant appel aux acteurs étatiques, aux ONG et à tous les autres segments de la société pour leur contribution effective à la mise en œuvre de ce troisième cadre de référence pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

Vivement que cette Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre soit une éminente contribution pour un Sénégal émergent à l'horizon 2015 !

SON EXCELLENCE
MAÎTRE ABDOULAYE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

INTRODUCTION

Pertinence d'une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG)

Il est aujourd'hui reconnu que le développement durable et, plus particulièrement la réduction de la pauvreté, ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce dessein de lier la question de la promotion de la femme, la croissance économique et le développement est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés.

Conscient de cette exigence, le gouvernement du Sénégal a décidé d'adopter une démarche soucieuse d'égalité entre l'homme et la femme et d'intégrer progressivement les questions de genre dans les priorités de développement du pays.

L'élaboration de deux plans d'action en faveur de la promotion de la femme, respectivement en 1982 et en 1997 et l'évaluation du deuxième plan d'action (PANAF) en 2003 confirmer, par delà cette prise de conscience, l'engagement des autorités à améliorer les conditions de vie des populations et à promouvoir l'égalité des sexes.

Ainsi, les efforts déployés par le Sénégal ces vingt dernières années pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes ont été corroborés par les résultats de l'évaluation du PANAF qui ont fait état de gains significatifs en faveur des femmes sénégalaises dans plusieurs domaines : elles sont en meilleure santé, plus nombreuses à être économiquement actives et leurs droits fondamentaux sont davantage respectés ; les écarts entre les sexes dans l'éducation s'amenuisent ; la violence contre les femmes et l'excision des petites filles sont désormais punies par la loi.

Toutefois, malgré ces avancées, l'évaluation révèle que les femmes dans leur grande majorité continuent de subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté et de l'analphabétisme ; elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains et de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction ; elles sont les premières victimes de la pandémie du VIH/SIDA et nombreuses sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie.

Il apparaît ainsi qu'en dépit des réels progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser l'égalité des droits et des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes.

L'atteinte d'un tel objectif exige *un véritable changement* dans la façon même d'analyser la situation par rapport aux inégalités, d'examiner les raisons de cette situation et de déterminer des stratégies de réponses efficaces et pertinentes. Ceci justifie l'adoption de *l'approche genre* comme outil d'analyse et de planification dans la formulation de la présente Stratégie.

Ainsi, l'option du Sénégal d'élaborer une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre répond au double souci de disposer (i) d'*un cadre global de référence* qui clarifie la vision du pays en matière de genre et l'engagement des différentes composantes de la société y compris les autorités politiques à réaliser cette vision et (ii) d'*un instrument opérationnel* qui permette de rendre visible les questions de genre dans la société, de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre.

Plus spécifiquement, la SNEEG, de par ses démarches analytique et prospective, va contribuer à assurer l'adéquation entre ses priorités d'intervention et les options de développement du pays et, plus précisément, la cohérence des voies et moyens à mettre en œuvre pour accomplir l'égalité et l'équité de genre.

La SNEEG se pose ainsi comme un moyen pertinent de réalisation de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes et, par delà cet acquis, comme un gage de sécurité à la réalisation d'un

développement durable au Sénégal. Dès lors, sa disponibilité est une nécessité voire une exigence pour le pays.

Bénéficiaires de la SNEEG

La Stratégie va bénéficier en premier à l'Etat et à ses démembrements ainsi dotés d'un outil déterminant dans la fixation des priorités nationales et la planification des interventions de développement pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes.

La Stratégie sera également utile aux organisations de la société civile et aux partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale qui vont pouvoir harmoniser leurs interventions avec les priorités et orientations définies par la Stratégie.

Enfin, les principaux bénéficiaires de la SNEEG seront les différentes composantes de la population dont les préoccupations seront traduites en priorités de développement pour leur meilleure prise en compte dans les différents instruments de développement nationaux et sectoriels.

Démarche adoptée pour la formulation de la SNEEG

La SNEEG a été formulée sur la base des conclusions de l'évaluation du deuxième Plan d'action de la Femme (1997-2001), réalisée en 2003, des orientations stratégiques du DSRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Son élaboration s'est déroulée sur une période effective de onze semaines allant du 11 novembre 2004 au 31 janvier 2005.

L'analyse comparative entre les sexes, plus connue sous le nom d'analyse selon le genre, ainsi que *l'approche programme* ont guidé la réflexion tout au long de la formulation du cadre de référence.

La formulation de la SNEEG est articulée autour de quatre domaines considérés par le Sénégal comme déterminants dans la promotion de l'égalité de genre, à savoir : la culture, les secteurs socio-économiques et les mécanismes juridiques, politiques et institutionnels. Ces domaines sont en cohérence avec les recommandations de la Conférence de Beijing sur les femmes qui invitent les Etats à prendre des mesures urgentes et pertinentes dans ces domaines en particulier, à l'effet de lever toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de créer les conditions durables pour assurer l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plus précisément, l'élaboration de la SNEEG repose sur deux piliers majeurs : d'une part, l'analyse de situation du genre au Sénégal qui, à partir d'une analyse causale, a permis de mettre en relief la situation des femmes sénégalaises dans les domaines social, économique et politique et, d'autre part, la planification stratégique du nouveau cadre de référence pour la promotion du genre. Une importante *revue documentaire* couvrant la période 1997-2004 et des discussions de groupe ont servi à alimenter les différentes étapes du processus.

Pour mener l'exercice, une équipe nationale multidisciplinaire a été mise en place, comprenant 120 personnes, techniciens et chercheurs, provenant des ministères sectoriels, des organisations féminines, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Une consultante nationale et quatre personnes ressources ont été mises à disposition de l'équipe pour appuyer le processus.

L'approche participative et interactive adoptée durant tout le processus a permis d'instaurer des échanges fructueux aux différentes étapes de l'élaboration de la Stratégie et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives des membres de l'équipe nationale.

Le processus d'élaboration de la Stratégie a démarré avec la tenue d'un atelier méthodologique de deux jours, les 08 et 09 novembre 2004. Ledit atelier a eu pour objectifs (i) de mettre l'équipe technique multidisciplinaire au même niveau d'information concernant le processus d'élaboration

de la Stratégie, (ii) de présenter la méthodologie d'élaboration de la Stratégie ainsi que les outils d'analyse et de planification retenus pour l'exercice. Il a été également l'occasion de faire un rappel sur le genre afin de créer au sein de l'équipe multidisciplinaire une compréhension commune des questions de genre et de l'approche genre et développement.

Un autre atelier de restitution a été organisé les 20 et 21 décembre 2004. Il a permis aux groupes de travail de restituer les résultats de leurs travaux portant sur l'analyse de situation et la planification stratégique proposée.

La version provisoire du document a été finalisée le 30 janvier 2005. Un atelier national de validation s'est tenu les 15 et 16 avril 2005 pour adopter consensuellement l'analyse de situation du genre et les propositions d'intervention faites pour lever les contraintes à la promotion équitable des acteurs et actrices de développement.

L'exercice d'élaboration proprement dit s'est déroulé en quatre étapes :

- 0- l'analyse de situation du genre au Sénégal en 2004 dans les domaines de préoccupation retenus. L'objectif étant de mettre en évidence les enjeux de l'égalité de genre en relation avec les questions de genre auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés et d'identifier les contraintes et les causes qui les sous-tendent ;
- 1- l'identification des contraintes dans l'analyse de la situation ;
- 2- la formulation des résultats attendus de la Stratégie ainsi que la définition des indicateurs et la proposition des actions à mener ;
- 3- la rédaction des différentes parties du rapport sur la base des contributions des groupes de travail.

Durée de mise en œuvre de la SNEEG

La Stratégie est planifiée pour une période de dix ans. L'horizon 2015 est le terme que la SNEEG se donne pour faire progresser l'égalité et l'équité dans les domaines prioritaires retenus et améliorer la situation des femmes grâce à une réelle réduction des inégalités qui les affectent négativement.

Ce terme est en adéquation avec les échéances retenues par le Gouvernement à travers le DSRP et la Communauté internationale à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour réduire la pauvreté, améliorer la qualité de vie des populations et diminuer considérablement les différences sociales et de genre sur l'ensemble du pays.

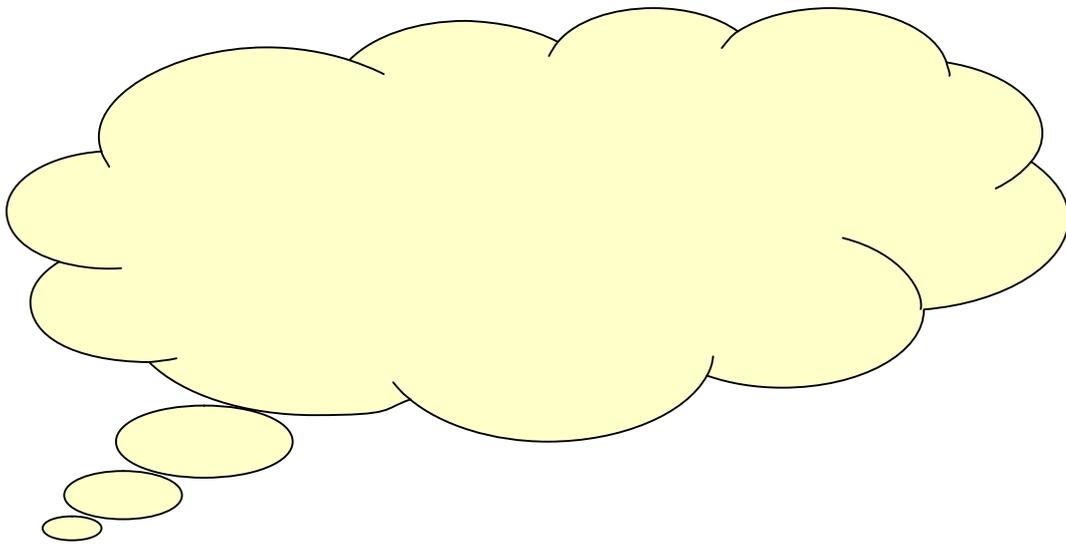
Il reste entendu que les changements de mentalité et de comportement qu'exigent l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes ne seront pas complètement obtenus en 2015, mais les mesures prioritaires de la SNEEG pourront être renforcées et/ou renouvelées autant de fois que nécessaire pour faire de l'équité et de l'égalité de genre les piliers du développement au Sénégal.

Plan du document

La SNEEG est structurée en sept parties. Elle comprend une introduction, quatre chapitres, une conclusion et des annexes.

- * L'introduction et la conclusion traitent respectivement de la pertinence d'avoir un cadre stratégique d'intervention pour le genre et des conditions préalables à la mise en œuvre efficace de la Stratégie pour l'Égalité et l'Équité de Genre.
- * Le chapitre I décrit les contextes (externe et interne) dans lesquels s'inscrit la Stratégie ; il présente brièvement les cadres de référence relatifs au genre, développés aux niveaux international et national et fait le lien entre leurs choix et orientations politiques et économiques et ceux de la Stratégie.

- * Le chapitre II présente la situation du genre au Sénégal et donne une appréciation globale de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes en mettant en exergue les questions d'inégalité de genre qui se posent actuellement ainsi que les contraintes à la promotion et à la participation effective et équitable des femmes et des hommes au processus de développement.
- * Le chapitre III précise les orientations stratégiques, les objectifs à atteindre, les résultats attendus, les stratégies d'intervention et les actions retenues pour inscrire l'égalité de genre et la promotion de la femme dans un cadre d'évolution favorable d'ici 2015.
- * Le chapitre IV propose un schéma institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNEEG.
- * Les annexes, comprenant (1) la présentation synoptique de l'analyse de situation du genre, (2) la matrice d'intervention de la Stratégie, (3) la composition de l'équipe multisectorielle et (4) la bibliographie consultée, viennent compléter le document.



CHAPITRE 1. CONTEXTE

1.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET EGALITE DE GENRE

C'est à partir des années 1990 que les questions de genre ont suscité un intérêt de plus en plus marqué au sein de la communauté internationale. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes sont une partie intégrante.

De Rio à Copenhague en passant par le Caire et Beijing, l'accent a été mis sur le lien intrinsèque entre la population, le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes. Chacune de ces conférences a permis de reconnaître, avec une force accrue, le rôle crucial des femmes dans le développement et la nécessité de leur participation équitable à la prise de décisions pour asseoir un développement durable.

Reposant essentiellement sur l'attachement aux droits de la personne et l'égalité entre les sexes, cet intérêt s'est concrétisé avec l'adoption du *Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme*.

La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue en juin 2000 à New York pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing cinq ans après et la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, préparatoire de Beijing +10, tenue à Addis Abeba en octobre 2004 ont été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes.

Ces deux événements ont également été une opportunité pour les dirigeants du monde de recommander l'adoption d'une perspective sexospécifique dans l'élaboration des politiques, programmes et budgets pour accélérer l'élimination des disparités et discriminations qui fondent les inégalités entre les hommes et les femmes. *L'intégration du genre dans le développement* est ainsi reconnue comme une stratégie déterminante pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'adoption en septembre 2000 des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD) est un renouvellement de cette prise de conscience et de l'engagement pris par les dirigeants du monde, lors des conférences organisées par les Nations Unies durant les deux dernières décennies, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et d'accélérer la démarginalisation des femmes au profit de l'éradication de la pauvreté et d'un développement humain durable.

C'est ainsi que l'objectif 3 des OMD a été consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Cet objectif est l'occasion pour la communauté internationale de réitérer l'importance d'élaborer des politiques et programmes sensibles au genre et d'y inclure les besoins spécifiques, pratiques et stratégiques des femmes. En outre, il est sous entendu que les questions de genre doivent être prises en compte de manière transversale par chacun des autres objectifs. C'est ainsi que le Sénégal, retenu comme pays pilote pour le « Projet du Millénaire », bénéficie d'un appui technique et financier supplémentaire pour accélérer, dans une démarche synergique et opérationnelle, la mise en œuvre du DSRP et des OMD.

Dans la même optique, signalons l'éligibilité du Sénégal au Millenium Challenge Account (MCA) en 2004 et en 2005. Le Millenium Challenge Account est une initiative du Gouvernement américain en faveur des pays à faible niveau de revenus. Cette nouvelle opportunité permettra au Sénégal de disposer de nouvelles ressources pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la croissance.

Au niveau régional, citons également l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est l'expression d'un engagement des dirigeants africains à promouvoir individuellement et collectivement le développement durable dans leur pays respectif et en Afrique. Le NEPAD a été l'occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de rappeler que la marginalisation des femmes était encore réelle en dépit des progrès de ces dernières années ; de considérer l'égalité entre hommes et femmes et l'habilitation de ces dernières comme des facteurs essentiels de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Cette préoccupation est explicitement prise en compte au niveau de l'objectif de réduction de la pauvreté du NEPAD où il est stipulé que les problèmes spécifiques des femmes pauvres doivent être pris en compte dans les mesures anti-pauvreté¹.

A cela il faut ajouter la volonté et la détermination communes des représentants des peuples du monde « d'édifier une société à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi réaliser l'intégralité de leur potentiel dans la promotion de leur développement durable et l'amélioration de leur qualité de vie »². Dès lors, l'enjeu pour chacun de nos pays est de tirer parti du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et parvenir à un développement propice à l'instauration d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère.

En somme, les contextes mondial et régional offrent au Sénégal de réelles opportunités pour l'opérationnalisation de la présente Stratégie. L'engagement de la communauté internationale en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de la mobilisation du potentiel des technologies de l'information et de la communication au profit de l'Afrique constitue, sans aucun doute, un atout essentiel à la mobilisation des moyens financiers, humains et techniques nécessaires pour réussir le pari de la croissance et du développement durable, indispensables à l'entrée du Sénégal dans le cercle des pays émergents.

1.2. CONTEXTE NATIONAL ET EGALITE DE GENRE

Sur le plan géographique et démographique

Le Sénégal est un pays de l'Afrique de l'Ouest, situé dans la zone soudano-sahélienne. Il s'étend sur une superficie de 196.722 km². Avec un relief généralement plat, le Sénégal est limité au Nord et au Nord-Est par la Mauritanie, au Sud-Est par le Mali, il dispose d'une façade maritime de près de 700 km entièrement ouverte sur l'océan atlantique. Trois fleuves parcourent le pays : le fleuve Sénégal (long de 1700 km), le fleuve Gambie (750 km) et le fleuve Casamance (300 km). Le pays connaît une saison sèche qui va du mois de novembre à juin et une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre.

Le Sénégal compte onze régions administratives subdivisées en 34 départements, 65 Communes, 94 arrondissements, 320 Communautés rurales et près de 14.000 villages (DPS/MEF, 1996).

La population du Sénégal est estimée à 10.127.809 habitants selon les résultats préliminaires du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, réalisé en 2003. Cette population, à l'instar de celle des pays d'Afrique au Sud du Sahara, est caractérisée par sa croissance malgré la baisse constatée du taux d'accroissement moyen annuel de la population qui est passé de 2,7% en 1996-1998 à 2,4% au cours de la période 1988-2002.

¹ Extrait de la « Déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise » du NEPAD.

² Déclaration du Sommet mondial sur la société de l'information, Genève du 10 au 12 décembre 2003.

Cette amélioration est attribuée à la baisse de la fécondité due en grande partie au relèvement de l'âge au premier mariage combinée à une légère augmentation de la prévalence contraceptive.

Ainsi, malgré l'amorce du processus de transition démographique, la croissance de la population se traduit par une densification de plus en plus importante de l'occupation humaine du territoire national ; au niveau national la densité de population en 2003 (51 habitants au km²) est 1,5 fois plus importante que celle de 1988 (35 habitants au km²).

Ces résultats révèlent également un déséquilibre au niveau de la répartition spatiale de cette population. La population sénégalaise reste concentrée sur la partie ouest du pays et dans la capitale en particulier. La région de Dakar qui occupe 0,3% du territoire national, abrite 22% de la population totale du pays ; c'est la région la plus densément peuplée (4147 habitants au km²). A l'opposé de Dakar, c'est la région de Tambacounda qui détient la plus faible densité avec 11 habitants au km².

La population du Sénégal est à dominante rurale (59%) et présente une structure démographique jeune (50% de la population a moins de 16 ans). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 52% de la population. Le dernier recensement dénombre 4.886.485 hommes pour 5.069.717 femmes, ce qui donne un rapport de masculinité de 96 hommes pour 100 femmes.

Ce profil démographique illustre à la fois l'importance numérique des femmes, leur jeunesse (58% de la population féminine a moins de 20 ans) ainsi qu'une facette de leur responsabilité sociale. Il traduit bien le poids potentiel des femmes en tant que ressources humaines dans les réalités courantes et dans les perspectives de leurs communautés. Ce potentiel ne saurait toutefois être activé et devenir partie prenante décisive dans les choix des communautés, que si les femmes, au même titre que les hommes, ont la possibilité de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. Elles ont besoin de voir se réaliser leurs besoins pratiques et pouvoir concrétiser leurs préoccupations d'ordre stratégique.

Le contexte d'ensemble est pour l'heure encore loin de permettre la satisfaction des besoins pratiques et la réalisation des intérêts stratégiques. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources, entre autres, marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales et affectent particulièrement les femmes.

Sur le plan politique, le Sénégal est une République laïque, organisée selon un régime présidentiel. Le Président de la République, élu au suffrage universel direct, définit la politique de la Nation. Le Gouvernement, avec à sa tête un Premier Ministre, est chargé de son exécution. Le pouvoir législatif est assuré par une Assemblée Nationale, également élue au suffrage universel direct. Le pouvoir judiciaire est exercé par les différents ordres de juridiction : le Conseil Constitutionnel, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Des institutions consultatives et de médiation ont également été créées afin de consolider l'Etat de droit. Il s'agit notamment de la Médiature, du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales (CRAES) et du Haut Conseil de l'Audiovisuel.

Le Sénégal a opté pour le multipartisme intégral depuis 1981. Actuellement, un peu plus de soixante partis politiques sont reconnus. La presse privée y connaît un fort développement de même que le mouvement associatif et la société civile.

Le paysage politique sénégalais a été fortement marqué par des changements intervenus au niveau politique, notamment l'alternance survenue en mars 2000 suite à des élections présidentielles transparentes. Le changement de pouvoir politique par la voie des urnes ainsi enclenché constitue un acquis majeur qui balise désormais la voie pour un renforcement de l'exercice des libertés et droits fondamentaux par le peuple sénégalais souverain en ce nouveau millénaire.

Parmi les faits saillants politiques on peut citer :

- l'adoption par référendum de la Constitution de 2001 qui proclame dans son préambule « l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, le rejet et l'élimination sous toutes les formes de l'injustice, des inégalités et des discriminations ».
- la nomination en 2001, pour la première fois dans l'histoire politique du Sénégal, d'une femme, membre de la société civile, comme chef de Gouvernement.

Un autre fait important est la consolidation de la politique de décentralisation menée par le Sénégal depuis l'entrée en vigueur des lois 96-06 et 96-07 du 22 mars 1996 portant respectivement Code des collectivités locales et transfert des compétences à celles-ci. Cette étape décisive de la réforme territoriale a permis la déconcentration du pouvoir du niveau central aux collectivités locales. C'est ainsi que les domaines de population, environnement, santé, éducation, jeunesse, culture, sport, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat sont devenus des compétences transférées aux collectivités locales, même si la mise en application de cette disposition est encore balbutiante. A noter qu'actuellement, la concrétisation de cette option politique est confiée à une femme, Ministre d'Etat, chargée des Collectivités locales et de la Décentralisation.

L'avènement de l'alternance politique au Sénégal consacre ainsi la consolidation de la démocratie et l'instauration d'une réelle dynamique en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement de l'égalité de droit et de chances des hommes et des femmes.

Sur le plan économique, le Sénégal a enregistré globalement de bonnes performances macroéconomiques au cours des dix dernières années. Avec un taux de 6,3% en 2003, la croissance retrouve la tendance observée sur la période. Le PIB par tête d'habitant est passé de 348.798 F.CFA en 2002 à 367.622 F.CFA en 2003. L'inflation est ramenée de 3% en 2001 à 2,3% en 2002. Les recettes fiscales se sont élevées à 627,3 milliards de F.CFA en 2002 contre 576,8 milliards de F.CFA en 2001. En 2002, le déficit budgétaire a été ramené à 1,6% du PIB du fait de la progression des recettes fiscales (9,8%) et de la baisse des dépenses de 1,9%. Le service de la dette extérieure publique s'élève à 116,4 milliards F.CFA en 2002 contre 87,9 milliards F.CFA en 2001.

Malgré ces performances économiques, le Sénégal est classé 157^{ème} sur 177 pays selon le rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 2004. Cet état de fait montre que la satisfaction des besoins essentiels des populations reste encore très faible et que la pauvreté persiste. En effet, selon la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II, 2001/2002), bien que l'incidence de la pauvreté ait sensiblement baissé de 67,9% en 1994 à 57,1% en 2001, 54 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Face à la persistance de la pauvreté malgré les progrès économiques réalisés, le Gouvernement a élaboré en 2000, avec la participation des différents acteurs de la vie économique et sociale, un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2003-2005.

Le DSRP a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie aux objectifs d'accroissement des revenus des populations les plus démunies. Il constitue aujourd'hui le principal cadre de mise en cohérence de l'ensemble des stratégies et politiques sectorielles et, à ce titre, le cadre de référence et de partenariat avec tous les acteurs et

actrices du développement. Il s'articule essentiellement autour de quatre (4) axes stratégiques : (i) la promotion des opportunités de création de richesses ; (ii) le renforcement des capacités des populations pauvres et la promotion des services sociaux de base ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Les efforts consentis pour assainir les finances publiques ont permis au Sénégal d'atteindre en avril 2004 le point d'achèvement, dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Il a ainsi bénéficié d'un allègement de la dette extérieure de l'ordre de 470 milliards de F.CFA qui seront consacrés aux investissements en faveur de l'élargissement de l'accès des populations aux services de base.

Toutefois, l'intégration du genre dans le DSRP est encore insuffisante. En effet, les femmes, perçues comme une cible vulnérable, sont certes prises en compte au niveau de l'axe stratégique relatif à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé. Cependant, dans les secteurs économiques, les rôles et potentialités différenciés des femmes et des hommes ne sont pas explicitement analysés et en conséquence ne bénéficient pas de mesures spécifiques dans les programmes d'actions prioritaires.

Dans ce contexte, la SNEEG trouve ici toute sa pertinence. Comme cadre de référence, *elle constitue un repère* pour les différents secteurs de développement qui disposent, dès lors, des justifications et orientations pour *faire le lien avec leurs propres cadres de référence* et assurer de manière objective une meilleure prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, non seulement par les programmes qui seront initiés au niveau de chacun des axes stratégiques du DSRP, mais également dans les politiques et stratégies d'intervention sectorielles.

L'analyse selon le genre

est un instrument à l'aide duquel il est possible de mieux comprendre **les différences entre les deux sexes** relatives aux conditions de vie, aux besoins, à la participation, à l'accès aux ressources et à leur possession, à l'accès et à la participation au développement ainsi qu'à la prise de décision et aux différents rôles attribués aux femmes et aux hommes.

Elle permet de relever les **causes profondes de l'inégalité structurelle** entre les genres.

CHAPITRE 2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DE GENRE AU SENEGAL

2.1. GENRE, CONTEXTE CULTUREL ET SOCIAL

2.1.1. Caractéristiques de l'équité et de l'égalité de genre

L'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre dans le domaine social et culturel, pose globalement la question des relations sociales entre les hommes et les femmes. Dès la naissance, l'homme et la femme agissent en conformité avec les structures, systèmes et normes socialement établis. Ils adoptent les rôles et comportements sociaux que la société détermine et attend d'eux en tant qu'acteur social masculin ou féminin.

L'analyse appropriée de la situation de l'équité et de l'égalité de genre sur le plan social et culturel implique fondamentalement l'analyse des réalités dans lesquelles vivent les hommes et les femmes.

Situation au niveau familial

La société sénégalaise est composée de différentes ethnies (Wolof, Pulaar, Sereer, Diola, Mandingue, etc.) qui, en dehors de quelques exceptions, se caractérisent traditionnellement par une forte hiérarchie sociale.

Les valeurs socialement acquises sont véhiculées en leur sein à travers une socialisation dont les contenus et canaux d'inculcation (rites et cérémonies, interdits, pratiques comportementales, contes, adages et proverbes, etc.) se transmettent entre les générations. La famille est pour ces ethnies, l'institution de base à partir de laquelle s'organise principalement la vie sociale et culturelle. Malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, les ethnies partagent la spécificité de la différenciation des rôles masculin et féminin et de la sanction inégale des statuts conférés aux hommes et aux femmes.

Les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Globalement, ces ethnies édifient les relations familiales entre les hommes et les femmes, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme chef de famille et la femme mère et épouse. Ces statuts de base fondent les relations de pouvoir et d'autorité au sein de la famille, entre conjoints, parents et enfants, aînés et cadets.

Dans ces systèmes sociaux dotés surtout d'une organisation de type patriarcal, la vie des ménages s'érige selon une culture valorisée de subordination des femmes et de domination de l'homme. Traditionnellement, l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage instaure le climat d'ensemble et les règles, assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage.

La femme, mère et épouse, a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, elle réalise les travaux ménagers, prend soin des enfants et supporte la reproduction sociale de la main d'œuvre (agricole, salariée, etc.). Elle soutient l'homme dans sa charge sociale à la tête de la famille. Elle prend en charge tout ce qui concourt à organiser les conditions favorables à l'accomplissement du rôle de l'homme et en cas d'incapacité (absence ou de maladie), elle se substitue à l'homme dans la réalisation pratique de ses charges familiales.

La différenciation des rôles sociaux des hommes et des femmes et la vision de l'inégalité sociale entre ces catégories structurent leurs relations à tous les niveaux et dans tous les processus de la vie communautaire et sociale. Pour les communautés, la famille étant le fondement de la vie sociale, la maternité est au centre de la vie familiale et communautaire. La fécondité est valorisée par les

cultures ; la femme est sensée « donner des enfants au mari », à défaut, elle subit le rejet social. Le culte d'une fécondité élevée justifie la précocité du mariage et la prédominance de la polygamie.

Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions. Dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, il jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation ; contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs ouverture et initiative. La femme lui doit respect et obéissance, voire pour certaines cultures (mandingues) un témoignage quotidien de gratitude. La violence alors inscrite dans cette relation comme sanction de toute désobéissance est une pratique courante que l'homme utilise, sous couvert du voile de la « sutura » ou de la discrétion imposé par l'ordre social, pour imposer à la femme le respect et la soumission.

Les rôles et statuts masculin et féminin, à travers la division sexuelle du travail, déterminent la répartition des tâches entre les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes les travaux structurants et aux femmes les activités de maintien et de soins. Les hommes effectuent dans l'agriculture, la pêche, etc. les travaux lourds et assument des rôles de gestion dans les affaires publiques. Les femmes s'occupent des travaux les plus prenants et fastidieux, nécessitant attention et soins méticuleux. Elles organisent les activités communautaires (cérémonies familiales par exemple) qui incluent généralement des moments d'initiation ou de préparation de la jeune fille à son rôle d'épouse et de mère.

Dans le cadre de l'exécution de ces rôles et responsabilités, les hommes et les femmes ont des besoins et des moyens différents mais aussi des aspirations différentes quant à la satisfaction de leurs intérêts stratégiques. C'est seulement en fonction des rôles qui leur sont assignés qu'ils utilisent et contrôlent les ressources de base, accèdent aux bénéfices et services sociaux tels que l'éducation, la formation, la santé, etc. Ce sont les hommes qui décident de la répartition du patrimoine foncier familial et en planifient l'utilisation.

Les rôles sociaux sont traduits à travers des stéréotypes qui en font les portraits imagés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes en fonction de capacités féminines/masculines « normales » et « naturelles ». Ces stéréotypes renvoient, selon les contextes, à une image dévalorisante de la femme et, dans certains cas, à une image d'acceptation ou de rattrapage social venant moduler la première. Les stéréotypes, richesse culturelle fièrement affichée, sont souvent confondus à dessein ou inconsciemment avec les sources religieuses. Ils gardent une force et un poids moral et psychologique à travers les générations.

Globalement, l'inégalité sociale dans les rôles des hommes et des femmes implique des disparités au niveau social. Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes possibilités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité structurants, a généré une certaine masculinité qui oriente les dimensions de la vie sociale et culturelle. Elle a également certes conçu des leviers de rééquilibrage, mais ceux-là restent secondaires et positionnés en tant que palliatifs à des situations d'exception.

Situation au niveau de l'éducation

Composante essentielle du développement humain, l'éducation améliore la productivité du travail et constitue un levier pour le progrès sanitaire, socio-économique et démocratique. Elle est ainsi considérée comme un instrument pour la réduction de la pauvreté. Ce rôle incontournable de l'éducation dans la promotion du développement durable se trouve reflété au plan national dans le

DSRP, au niveau régional dans le NEPAD et sur le plan international dans les programmes d'action de la CIPD et de Beijing et plus récemment dans les OMD.

Un consensus s'est également dégagé dans tous ces documents de référence pour faire du renforcement des capacités des femmes un objectif majeur afin de promouvoir un développement durable et assurer à l'économie une croissance soutenue. C'est ainsi que la Déclaration Mondiale sur l'Education Pour Tous accorde la priorité absolue à l'éducation des filles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, du fait des rôles futurs qu'elles devront assumer en tant que mères, épouses, agents économiques et citoyennes.

C'est pourquoi, dès les premiers plans quinquennaux, l'éducation a été considérée comme un secteur prioritaire au Sénégal. Cette attention particulière est traduite dans le budget national, qui lui a consacré 40% de ses ressources en 2004.

Pour garantir le droit des populations à l'éducation, le Sénégal s'est doté, dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'Afrique, d'un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) (1998-2008).

Le PDEF cible les couches de la population les plus démunies et les plus touchées par le non accès à l'enseignement scolaire et l'analphabétisme. La matérialisation de ses objectifs majeurs (scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école à l'horizon 2010 et amélioration des performances du système éducatif) accorde la priorité à l'enseignement élémentaire comme pivot et levier pour atteindre l'objectif visé de scolarisation universelle.

Selon une approche tridimensionnelle basée sur l'accès, la qualité et la gestion, le PDEF cherche à promouvoir l'adéquation des programmes d'enseignement aux valeurs de la société sénégalaise et la participation de ces programmes à la résolution des problèmes de développement. Les axes d'opérationnalisation de cette option visent la démocratisation de l'éducation préscolaire, l'accès et la rétention des filles à tous les niveaux d'enseignement, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Différents programmes et projets notamment le projet de renforcement du PDRH, le projet de construction de lycées au niveau de l'enseignement moyen et secondaire général, le projet d'amélioration de l'enseignement supérieur (PAES) et le projet de développement de l'Université Gaston Berger ont contribué à améliorer le secteur de l'éducation et à relever le taux brut de scolarisation.

Cependant, l'offre d'éducation reste caractérisée par un faible accès des filles à l'instruction mais aussi par une forte disparité selon le milieu ; garçons et filles, vivant en milieu rural, ont beaucoup moins de chances d'accéder au système éducatif et d'y réussir que garçons et filles vivant en milieu urbain.

L'élaboration de la présente Stratégie est l'occasion de donner l'état de la situation actuelle des filles et des femmes à travers les différents niveaux des systèmes d'éducation et de formation.

Au niveau du préscolaire, le taux national de scolarisation est seulement de 3%. L'offre d'éducation à ce niveau est très faible, concentré principalement dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor. En 2003, ce niveau a connu une croissance de 34% principalement dans les régions de Diourbel, Saint-Louis, Louga, Kaolack suite à la politique de promotion de la Case des Tout Petits. Le préscolaire est le seul niveau du système éducatif où le nombre de filles est légèrement supérieur à celui des effectifs masculins. Le taux de présence des filles a d'ailleurs régulièrement progressé et se situait à 52,7% en 2001-2002 avec un indice de parité de 1,11 en faveur des filles (DPS, décembre 2004). Ce résultat est dû à l'augmentation de l'offre qui est passée de 212 à 667 écoles

publiques et privées en 2001/2002 auxquelles sont venus s'ajouter le programme des garderies communautaires et de la Case des Tout Petits.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, l'indice de parité, en dépit de l'instabilité qui le caractérise (0,79 en 1998-1999 ; 0,90 en 2000-2001 ; 0,89 en 2002), a connu des progrès. Le taux brut de scolarisation (TBS) y est passé de 59,7% en 1996/97 à 71,6% en 2001/2002. Durant la même période, le TBS des filles est passé de 53% à 67,6%.

En 2002-2003, le taux de scolarisation dans l'élémentaire a encore progressé avec un TBS global de 75,8% et une représentativité des filles de 72,3% contre 79,3% pour les garçons. A coté des disparités entre filles et garçons ainsi observées, le niveau élémentaire est marqué par des disparités entre les régions. Dakar avec un taux de 85,5% et Ziguinchor où plus de 9 enfants sur 10 sont scolarisés, sont avantagées par rapport aux autres régions et surtout à celle de Diourbel où moins d'un enfant sur deux est scolarisé.

La scolarisation des filles a connu des succès encourageants depuis 1996. Ces progrès ont été favorisés par les actions conjuguées de l'Etat, des partenaires au développement, des ONG et associations en termes d'augmentation de l'offre (3051 écoles en 1995-1996 à 5405 en 2001-2002) et de sensibilisation pour la scolarisation des filles.

Par ailleurs, le rôle joué par les CEDEP/SCOFI installés dans tous les départements, avec le soutien des IDEN et de l'UNICEF a été déterminant grâce aux campagnes de sensibilisation annuelles pour la scolarisation des filles. A l'origine, appuyés par le PDRH, ces comités SCOFI ont été renforcés et pérennisés pour poursuivre les actions développées et maintenir, voire consolider les acquis. Deux cellules genre ont été mises en place au Ministère de l'Education Nationale et à l'INEADE pour assurer une réelle prise en compte des questions de genre dans le système éducatif.

Toutefois, les résultats enregistrés sont encore loin de l'objectif de scolarisation de 100% attendu en 2010 et de celui de la parité filles/garçons qui devait être réalisée pour 2005 selon les OMD. En effet l'enseignement élémentaire est encore confronté à certaines contraintes caractérisé par un taux élevé de déperditions scolaires dû à l'inaccessibilité et à l'inadaptation des infrastructures, aux redoublements et aux exclusions, aux mariages et grossesses précoces ainsi qu'aux effectifs pléthoriques.

Les taux d'abandon restent élevés au CM1 (11% en 2001 et 23,72% en 2002) et au CM2 (10,5% en 2001 et 23,5% en 2002) avec très souvent des taux d'abandon et de redoublement supérieurs chez les filles. Selon les résultats de l'ESAM II, près d'un enfant âgé de 7 à 14 ans sur dix a déjà abandonné l'école. Les abandons scolaires sont plus élevés chez les filles. Le motif le plus souvent évoqué est lié au travail des enfants ; les statistiques indiquent que « plus d'un enfant âgé de 7 à 14 ans sur quatre abandonne le système scolaire du fait de son insertion professionnelle précoce dans le marché du travail surtout en milieu urbain (27%) et à Dakar en particulier (29%) ». Les causes qui touchent particulièrement les filles réfèrent aux mariages et aux grossesses précoces qui privent 9% des enfants âgés de 7 à 14 ans d'opportunités de poursuivre leurs études ; ce ratio atteint 13% en milieu rural, plus attaché aux valeurs d'une société traditionnelle favorisant le mariage précoce. Un autre facteur non moins important est celui de la pauvreté qui est à la base de l'abandon de près de 6% des enfants, du fait du faible pouvoir d'achat de leurs parents.

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire, le TBS des filles pour l'enseignement moyen est passé de 15,4% (1997/1998) à 19,3% (2001/2002) contre 26,2% à 29,8% pour les garçons. En 2002-2003, l'effectif des filles est passé de 41% en 2001-2002 à 41,4%. Concernant l'enseignement secondaire, le TBS est passé dans la même période de 5,90% à 6,60% pour les filles contre 12,4% à 13% pour les garçons (Source DEPREE). Au total, le TBS a connu un Taux d'Accroissement

Moyen Annuel (TAMA) de 1,91%. La progression du TBS des filles a été légèrement plus rapide que celui des garçons.

Ces résultats ont bénéficié, de 1997 à 2001, de l'augmentation de la capacité d'accueil au niveau du moyen secondaire grâce à la construction de 13 lycées et de 71 collèges d'enseignement moyen (CEM), ce qui a permis de toucher tous les chefs-lieux d'arrondissement. Le redéploiement du personnel attendu n'a pas été fait, mais le déficit a été compensé par le recrutement de 2000 vacataires.

Malgré cette amélioration au niveau de l'accès, la représentation des filles est encore faible. On constate à ce niveau un fort taux d'abandon de celles-ci, lié en partie à l'éloignement des écoles, aux mariages et grossesses précoces, au coût élevé du matériel didactique, à l'insuffisance des infrastructures et des équipements, au manque de formation des enseignants en genre et à la paupérisation grandissante des familles qui poussent les filles de plus en plus tôt dans la sphère productive.

Au niveau de la formation professionnelle, l'effectif des filles est passé de 1380 sur un effectif de 4058 élèves en 96/97, soit un taux de 43,10% à 1749 filles sur 3897 en 2001/2002, soit un taux de 44,88%.

Les progrès notés peuvent être attribués à l'accroissement de l'offre à travers la réalisation, comme prévue, de deux (2) nouveaux lycées dans les régions de Tambacounda, Ziguinchor, et la réhabilitation, au niveau régional, de tous les Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETf) ainsi que la construction de nouveaux locaux pour l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS) à Dakar. Quatre Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETF), à Louga, Bambey, Pikine et Fatick ont été également réhabilités et équipés en partie et deux centres ont été construits à Diourbel et Tamba.

A noter que dans ces centres, de nouvelles filières ont été ouvertes en agroalimentaire, agriculture, élevage et coiffure. A cela, s'ajoutent les activités de sensibilisation et d'information menées, entre autres, par ASELFAE et FAWE pour inciter les filles à intégrer également les filières techniques et scientifiques.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les femmes, tant au niveau des étudiantes que du personnel enseignant sont faiblement représentées. L'effectif des étudiantes à l'UCAD est passé de 5784 en 1996/1997 à 7378 en 2000/2001. Elles sont plus nombreuses dans les facultés de Médecine (34%), de Sciences Juridiques et Politiques (32%) et en faculté des Lettres (30%). Par contre, en faculté des Sciences, elles ne sont que 14%. La faible représentation des filles est liée à de réels problèmes de prise en charge pour mener à bien leurs études.

La représentation féminine au sein des instances de décision de l'Université est également insignifiante. Dans le corps enseignant, les femmes sont passées de 125 sur 952 soit 13% en 1996/1997 à 144 sur 971 soit 14,8% en 2000/2001. Le plan de carrière des femmes enseignantes du supérieur est lent en raison des nombreuses contraintes inhérentes à leur statut et à leur rôle de mère et d'épouse.

Au vu de ces chiffres, il apparaît que la situation d'ensemble du système éducatif formel est encore loin d'être performante. Les lenteurs de la décentralisation effective des interventions du secteur, la faiblesse des ressources financières, le manque d'établissements à cycle complet dans les zones périphériques, l'inadéquation entre l'offre et la demande, l'insuffisance ainsi qu'une répartition déséquilibrée des infrastructures scolaires, le déficit d'enseignants et la faible disponibilité des statistiques pour la planification constituent autant d'entraves à l'efficacité du système éducatif.

Situation au niveau de l'alphabétisation

Suite aux efforts déployés ces dernières années, l'analphabétisme a régressé au Sénégal dans la période 1994-2001, (cf. ESAM-I / 1994-1995) et ESAM-II / 2001-2002). Dès 1991, il a été créé un ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales qui deviendra, en 1995, un ministère délégué chargé de l'éducation de base et des langues nationales. L'effort d'alphabétisation a été réalisé dans le cadre de différents programmes parmi lesquels le programme d'alphabétisation intensive du Sénégal (PAIS), le projet d'alphabétisation des Elus locaux et Notables (PADEN), et le projet d'alphabétisation des femmes (ALPHA FEMMES).

A côté de cela, des campagnes annuelles d'alphabétisation ciblant les jeunes de 9 à 14 ans dans les écoles communautaires de base et des groupes de 15 à 55 ans à travers les classes d'alphabétisation ont été menées en partenariat par plusieurs acteurs que sont l'Etat, les organisations non gouvernementales et les sociétés de développement. Les femmes ont constitué 83 % des apprenants dans les différentes langues : Wolof (48 %), Pulaar (30 %) et Sereer (11 %)).

Toutes ces actions ont permis de réduire le taux d'analphabétisme des femmes qui est passé de 78% en 1995 à 72% en 2001.

Toutefois, en dépit des efforts importants ainsi réalisés, seules 37,8% des adultes (âgés de 15 ans et plus) ont la capacité de lire et d'écrire dans une langue quelconque. Les femmes alphabètes constituent 28,2% et les hommes 49,1%. Même si une attention particulière est accordée aux zones rurales où sont implantées 95% des écoles communautaires de base, la population rurale sénégalaise reste à majorité analphabète. Seuls 23,3% des adultes sont alphabétisés en milieu rural contre 55,5% en milieu urbain

En conclusion, le grave problème du faible accès et des faibles performances des filles dans le système éducatif formel ne saurait être dissocié de celui de l'éducation en général. Considérée comme un levier pour la réduction de la pauvreté et le développement durable de façon générale, l'éducation demeure un des secteurs sociaux de base requérant des investissements importants pour l'atteinte du PDEF et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Au regard des statistiques relevées dans ce chapitre, la résorption des inégalités de la carte scolaire reste un des axes prioritaires d'intervention vers lesquels devrait s'orienter la politique éducative. Les populations rurales souvent démunies et les pauvres résidant en milieu urbain semblent avoir opté pour l'insertion professionnelle de leurs enfants dans le marché du travail alors que les non pauvres investissent dans l'enseignement privé pour assurer l'avenir de leurs enfants. Ces réponses divergentes apportées par les pauvres et non pauvres confrontés à la situation de crise participent du maintien, voire même du renforcement des inégalités.

La désagrégation des données dans le secteur de l'éducation est une autre préoccupation à prendre en compte à l'effet de l'étendre à tous les niveaux du système éducation notamment l'enseignement moyen et secondaire, l'enseignement technique et professionnel, l'éducation spécialisée et l'enseignement supérieur. La disponibilité de telles données est indispensable d'une part, à la formulation des indicateurs à tous les niveaux du système éducatif relatifs entre autres à la demande, à l'offre, à l'achèvement des cycles et à la qualité et, d'autre part, à la constitution d'un système d'information pertinent sur la situation des filles et des garçons dans le système éducatif. .

Situation au niveau de la santé

Le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) et le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) traduisent la volonté du Gouvernement de rendre, dans un souci d'équité, les services socio sanitaires de base accessibles à toutes les composantes de la population, quels que soient leur pouvoir économique et leur zone de résidence. Les dépenses

publiques de santé sont passées de 5,75% en 1990 à 10% pour l'exercice 2005 du budget national. Toutefois, cette hausse est encore loin de la norme de 15% fixée par l'OMS.

Les actions déployées dans le cadre du PDIS (surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie, amélioration de la couverture sanitaire en infrastructures, prise en charge des urgences médicales et chirurgicales, relèvement du plateau technique, etc.), ont abouti à une situation sanitaire globalement améliorée. Le taux de mortalité est passé de 18 pour mille en 1988 à 10,88 pour mille en 2002. L'espérance de vie est passée de 54 ans en 1999 à 56,37 ans en 2002.

La santé des femmes s'est également améliorée de manière générale. Le taux d'accès aux soins prénatals est assez élevé sur l'ensemble du pays. En effet, 87,5% des femmes ont reçu des soins pendant leur période de grossesse en 2001-2002. On note cependant une augmentation continue d'après les Enquêtes Démographiques et de Santé au Sénégal (EDS) : le taux s'élevait à 64% en 1986 (EDS I), à 74% en 1992-93 (EDS II) et à 82% en 1997 (EDS III). Ces résultats dénotent une meilleure prise en compte de la santé de la mère et de l'enfant au fil des années.

L'espérance de vie des femmes à la naissance est passée de 50 ans en 1995 à 53 ans en 1998 (contre 48 ans et 51 ans pour les hommes). L'Indice Synthétique de Fécondité des femmes âgées de 15-49 ans est passé de 6,6 enfants par femme en 1986 (EDS I) à 5,2 en 1999 (ESIS). Le taux de couverture des consultations prénatales est passé de 73% en 1997 à 81% en 2001 (cf. MICS II, 2000). Le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié (sage femme, infirmier(ère), médecin) a connu également une légère avancée par rapport à son niveau de 1997. Il est estimé à 49% (ESIS, 1999) contre 48% en 1997 (EDS III). Il en est de même pour la couverture vaccinale contre le tétanos qui a connu une évolution régulière depuis 1997 et se situe selon la MICS II à 74,7% en 1999 contre 52,7% en 1997. Le pourcentage d'adolescentes mères entre 15-19 ans a connu une légère baisse en passant de 20% en 1993 (EDS II) à 18% en 1997 (EDS III). L'information des femmes sur le SIDA est de plus en plus effective (73% des femmes âgées de 15 à 49 ans, ont entendu parler du VIH/SIDA et 56% connaissent au moins un moyen de prévention (MICS II).

Concernant la morbidité, le paludisme reste toujours la première cause avec un taux de prévalence de 46,4%. L'UNICEF estime qu'il affecte 50% des femmes enceintes et 70% des enfants de moins de cinq ans (cf. Rapport UNICEF, 2001).

Cette évolution positive des indicateurs de santé des femmes et de santé maternelle en particulier au niveau national cache de très fortes disparités régionales. Dans les régions périphériques comme celle de Kolda par exemple, la mortalité maternelle reste très élevée allant jusqu'à 1200 décès pour 100.000 naissances vivantes (cf. Rapport UNICEF, 2001).

En ce qui concerne la fréquence des consultations prénatales, des écarts importants sont également constatés entre localités urbaines et rurales et les zones périphériques comme celles de Tambacounda (68%), Louga (73%) et Kolda qui connaissent les plus faibles taux. Cette même constatation reste valable pour le taux d'accouchement assisté où les régions de Kolda (28,3%), Louga (32,4%) et Tambacounda (27,7%) enregistrent les taux les plus bas.

Toutefois, la situation sanitaire est lourde de prévalences alarmantes. La mortalité infantile et infanto juvénile est encore à un niveau très élevé (cf. Enquête par grappe à indicateurs multiples/MICS, 2000) : sur 1000 naissances vivantes, 143 meurent avant l'âge de cinq ans. Sur 100 000 femmes qui donnent naissance, 510 meurent (450 en zone urbaine et 950 en zone rurale). L'infection VIH/SIDA a progressé malgré la faible prévalence. Le niveau de prévalence au sein de la population générale adulte de 15 à 49 ans est estimé à 1,4 %.

La propagation de tels fléaux trouve un terrain favorable dans la précarité des conditions de vie. La pauvreté, la faiblesse des revenus, l'analphabétisme des mères, les mauvaises conditions d'hygiène, les contraintes d'accès à l'eau et surtout à l'eau potable qui entretiennent les maladies infectieuses et parasitaires de l'enfance, la diarrhée, le paludisme, etc.

Les autres facteurs qui affectent la santé des femmes sont principalement la fécondité élevée, le manque d'information et de maîtrise sur leur corps, un mauvais état nutritionnel des femmes enceintes (anémies nutritionnelles), l'âge précoce à la première grossesse (avant 19 ans), les pratiques traditionnelles telles que l'excision et les mutilations génitales des femmes qui se pratiquent encore malgré la loi de 1999 les pénalisant, la faiblesse du taux d'utilisation des contraceptifs.

L'objectif de réduire la mortalité maternelle en faisant passer le taux de mortalité à 127,5 décès pour 100000 naissances vivantes en 2015 tel que retenu par le PDIS et les OMD, se trouve confronter encore aujourd'hui à des contraintes de plusieurs ordres, à savoir :

- le manque de disponibilité d'un personnel spécialisé et d'accès à des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) de qualité ;
- le faible recours des femmes aux CPN, dicté par de fortes pesanteurs socioculturelles (mariage précoce, valorisation sociale de la première naissance à domicile, offre de services par un prestataire homme (ICP) et donc un retard à décider d'aller consulter les services de santé. L'ESIS (1999) indique à titre d'exemple que 14% des mères n'ont consulté personne ;
- la couverture sanitaire imparfaite se traduisant par un retard à arriver à un établissement de santé de première référence.
- le manque de prise en charge sociale des grossesses non désirées ;
- le rayon d'action moyen d'un poste de santé qui est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar à 15,5 km dans la région de Tambacounda.
- l'insuffisance de personnel qualifié (sage-femme, infirmier(ère), gynécologue) surtout en milieu rural avec une couverture actuelle de 1 SFE/3371 FAR, loin des normes de l'OMS qui fixent une couverture de 1 SFE/300 FAR. Cette réalité semble découler des incidences des politiques d'ajustement notamment sur le recrutement des SF et infirmier(ère)s dans les écoles de formation de base (ENDSS) ;
- le coût élevé des prestations de services.

2.1.2. Atouts et germes de changement au plan social et culturel

La situation de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal s'inscrit dans un contexte social et culturel où d'importantes mutations s'incrémentent petit à petit dans le tissu complexe des valeurs traditionnelles encore vivaces. Ces mutations se situent tant sur le plan du rôle des femmes que de la reconnaissance sociale de ce rôle.

Il existe aussi aujourd'hui une réelle mobilisation et un engagement actif des femmes et de la société civile pour une meilleure conscience sociale de la place des femmes. En dépit du statut inférieur des femmes, il existe une plus grande acceptation des atouts des femmes et de la valeur de leur contribution égale à celui des hommes dans les domaines clés du développement économique et social. La régression des images négatives sur les femmes, le changement des mentalités et le recul pratique des stéréotypes sexistes sont autant de potentiels favorables à des possibilités de rééquilibrage social. Il est certain que l'engagement communautaire peut être décisif dans le changement des mentalités et des pratiques, particulièrement si les femmes elles mêmes prennent conscience de leur rôle d'actrices de développement et se positionnent selon un réel leadership.

Cependant, l'influence de la modernité et les effets de la mondialisation, porteurs de valeurs émergentes et de nouveaux rapports sociaux, doivent être pris en compte par la SNEEG pour éviter

d'aller en porte-à-faux des valeurs culturelles qui fondent la société sénégalaise et de créer, en conséquence, des réactions de résistance susceptibles de retarder la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal.

Par ailleurs, la prise en compte de la situation des femmes comme stratégie de développement est aujourd'hui le fait d'efforts conjugués des différents acteurs de développement (Gouvernement, ONG, associations d'autopromotion, organismes de financement).

Au cours de la décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), les actions en direction des femmes s'inscrivaient dans la perspective de l'Intégration des Femmes dans le Développement (IFD) avec des actions et projets spécifiquement féminins visant l'amélioration de la situation des femmes, la valorisation de leurs activités traditionnelles, l'appui au développement d'activités génératrices de revenus et l'allègement de travaux domestiques.

Au niveau des stratégies nationales, le deuxième Plan d'Action National de la Femme (1997-2001) a mis en avant l'hypothèse qu'en améliorant le statut des femmes, on renforce la valorisation effective de toutes les ressources humaines du pays. En même temps, il souligne que la mondialisation de l'économie et de la communication impose la nécessité d'une prise de conscience des évolutions en cours. Dans cette optique, il déplore les stéréotypes qui enferment les femmes dans des modèles désuets.

Actuellement, l'approche genre est clairement inscrite dans la DPP en tant qu'enjeu de développement. Parmi les stratégies retenues dans ce cadre, il convient de souligner certaines dont on peut attendre un impact réel en matière d'équité et d'égalité de genre. Il s'agit notamment :

- de l'instauration d'un système de discrimination positive à l'égard des groupes défavorisés ;
- de la révision des manuels scolaires et de la sensibilisation des enseignants et autres communicateurs en vue de bannir les stéréotypes sexistes ;
- du renforcement de la participation des femmes dans la résolution des conflits et dans l'identification et l'octroi des aides humanitaires, en particulier au niveau des foyers de tension ;
- du renforcement de l'adhésion des leaders d'opinion aux objectifs d'égalité entre les sexes ;
- de la prise en compte du rôle et du statut des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de la politique de population ;
- de l'éducation de la petite fille et du petit garçon au sein de la famille en vue d'éliminer toutes les formes de constructions sociales favorisant les stéréotypes sexistes.

L'atout fondamental que constitue l'adoption du genre dans la DPP s'inscrit dans un contexte global où différents mécanismes et politiques offrent globalement un cadre institutionnel favorable aux questions de genre. Citons à cet effet, les orientations retenues par le X^{ème} plan (2002-2007), le DSRP (2003-2005) et les différents programmes sectoriels en cours, qui concourent à favoriser l'accès des populations aux services sociaux et infrastructures à la base, aux activités génératrices de revenus et au renforcement de leurs capacités. Le défi est d'assurer que les besoins des filles et des femmes sont régulièrement pris en compte.

L'éducation, levier fondamental pour le changement social a permis bien des progrès dans la vie des femmes. La volonté politique et la mobilisation de la société civile ont permis le relèvement du taux de scolarisation des filles, une auto-assomption des filles dans la prise en charge de leurs trajectoires scolaires.

Les filles instruites s'imposent de plus en plus dans les prises de décision au niveau de la famille et du ménage, tout comme les femmes adultes, elles manifestent une conscience citoyenne de plus en plus fine. Elles revendiquent leur place dans les instances de décision, développent un sens plus élevé de la responsabilité face aux biens publics. Ce patriotisme et cette conscience citoyenne se traduisent par leur mobilisation en faveur de la SCOFI, la participation communautaire à la gestion

des écoles et surtout à travers la féminisation des programmes d'alphabétisation. Dans le même sens, les femmes alphabétisées sont plus visibles dans leurs actions.

La santé de la reproduction de la femme, malgré sa vulnérabilité structurelle connaît certains atouts avec notamment la régression des tabous liés à la maternité, la stigmatisation sociale des viols et violences faits aux femmes. De tels facteurs constituent des atouts favorables aux possibilités pour les femmes, de négociation de nouvelles relations de considération et de respect.

2.1.3. Leçons apprises

Les leçons tirées des stratégies nationales mises en œuvre sont riches d'enseignements qui se situent à plusieurs niveaux :

Au niveau familial et communautaire, les relations entre les hommes et les femmes ont évolué singulièrement sous la poussée de la précarité des ressources et des conditions défavorables à l'exercice des responsabilités familiales. A noter que ces contraintes économiques ont très peu d'effet sur les relations inégalitaires de pouvoir entre l'homme et la femme ; en tout état de cause, ils ne remettent aucunement en question le statut et l'autorité de l'homme au sein de la famille.

Les femmes étant au cœur des mécanismes et palliatifs familiaux et sociaux de réponse à la crise économique, développent parallèlement de nouvelles attitudes. La confiance en soi, l'esprit d'initiative, la volonté d'entreprendre, la croyance et l'espoir que l'effort soutenu est le seul gage de succès, etc., sont devenus des atouts particuliers aux femmes. Dans les domaines où elles s'activent le plus, leurs expériences sont de plus en plus des modèles de référence. En témoignant d'un leadership effectif en matière de créativité pour les stratégies populaires de survie, elles ont, de façon certes encore informelle, jeté les jalons d'un potentiel de repositionnement des rôles sociaux.

Les capacités que les femmes ont acquises à travers leur dynamisme sur le plan organisationnel et associatif ainsi que l'élargissement de leurs rôles économiques et sociaux ont une incidence certaine sur les relations entre les hommes et les femmes. Ces acquis impliquent assurément pour elles, des capacités de négociation plus grandes, qui poussent petit à petit à un changement des mentalités et par conséquent d'adoption de nouvelles valeurs culturelles.

Ce potentiel de changement interpelle les autorités et les autres acteurs de développement à s'engager dans des actions de motivation, de renforcement des mécanismes d'échanges et de solidarité susceptibles de secréter la confiance et le respect mutuel de la valeur de soi et de l'autre entre les hommes et les femmes. En créant ainsi les conditions de nouvelles pratiques relationnelles et d'adoption de réflexes d'égalité et d'équité de genre, les rapports de pouvoir et d'inégalité vont sans doute se modifier dans le temps.

Au niveau de l'éducation

L'éducation des femmes et des filles de la même manière que celle des hommes et des garçons est certainement une condition sine qua non d'un développement durable. Cette éducation aura peu d'impact dans le développement si elle reste sélective en laissant en rade une grande partie de la population soit du fait des disparités dans l'offre d'infrastructures viables, soit en raison de contenus inappropriés ou encore sous le prétexte de résistances culturelles du reste largement en désuétude. Seule l'existence d'une masse critique de filles et garçons instruits pourra engendrer de la part des hommes et des femmes l'ouverture et la conscience responsables et citoyennes d'une auto promotion sociale et culturelle ainsi que les bases d'une meilleure communication avec l'extérieur. Dans une telle perspective, toute stratégie dans le domaine de l'éducation devra sauvegarder l'esprit d'équité et d'égalité de genre. La discrimination positive en faveur des filles ne doit donc nullement être appliquée au détriment des garçons.

Au niveau de la santé

Les politiques les plus profitables sont celles qui répondent aux besoins pratiques des femmes et aussi des hommes dans l'accès à des soins de qualité dans un rayon géographique de proximité, intégrant la prise en compte de leur demande sur le plan psychologique et émotionnel. La baisse de la morbidité et de la mortalité maternelle dépend fortement du rapprochement des structures sanitaires, de l'accessibilité liée aux coûts des prestations et des médicaments. Elle recouvre

également une dimension humaine et sociale qui revêt toute son importance pour répondre à des enjeux tels que :

- la rapidité de la prise en charge parfois entravée par le contrôle de l'homme souvent seul à disposer des moyens et/ou à décider de la référence aux structures sanitaires ;
- le renforcement de la volonté politique au profit du changement de comportements ;
- le développement d'une conscience collective de refus des violences (excision, sévices corporels, etc.) à l'endroit des femmes et des enfants ;
- la construction de valeurs sociales et culturelles qui remet en question les comportements et pratiques à risques chez les hommes et chez les femmes, notamment en matière de sexualité ;
- l'allègement du poids physique et psychologique de la pauvreté des ménages sur la vie et les perspectives des femmes ;
- la prise en charge de la SR où le contrôle social intègre des principes et normes à l'avantage des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des hommes et des femmes ;
- l'utilisation effective du référentiel culturel (religion, coutumes), fait de valeurs de chasteté, d'abstinence, d'hygiène et de pureté, comme source d'éducation et de protection des filles contre la montée des IST invalidantes et du VIH-SIDA.

2.1.4. Contraintes persistantes

Malgré les avancées constatées en faveur de l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, il importe de relever que celles-ci demeurent très fragiles. Il reste encore beaucoup à faire pour les circonscrire de manière durable dans un contexte socioculturel favorable. Dans cette optique, les contraintes à lever sont les suivantes :

- l'insuffisante volonté politique pour une remise en cause effective des rapports inégalitaires entre l'homme et la femme ;
- l'inégalité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté ;
- l'accès inégal dans tous les niveaux d'enseignement ;
- la déperdition scolaire des filles plus importante au fur et à mesure qu'elles avancent de niveau, surtout en milieu rural ;
- l'analphabétisme élevé chez les femmes ;
- l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif ;
- les taux de mortalité maternelle et de fécondité élevés ;
- la vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/SIDA ;
- la faible prise en compte des besoins spécifiques en SR des femmes, des hommes et des jeunes dans les politiques et programmes de santé.

2.2. GENRE, ECONOMIE ET PAUVRETE

2.2.1. Caractéristiques de l'équité et de l'égalité de genre

De la participation des femmes et des hommes dans les secteurs d'activités économiques

La population potentiellement active, constituée par l'ensemble des individus en âge de travailler (personnes âgées de 10 ans ou plus), représente 64,2% de la population totale estimée à l'ESAM-II de 2001-2002. Parmi les 55,3% habituellement actifs de la population en âge de travailler, 56,4% sont occupés et 43,6% sont des chômeurs.

La population active se caractérise par sa jeunesse, une forte concentration en milieu urbain et une inégale répartition entre les hommes et les femmes.

Les résultats de l'enquête montrent que plus de deux tiers de la population habituellement active (67,9%) se trouvent en milieu rural contre 32,1% en milieu urbain (17,4 % à Dakar et 14,6% pour les autres villes).

Au niveau national, les statistiques indiquent aussi que la population féminine en âge de travailler (3 557 403) est environ plus de 1,13 fois supérieure en nombre à celle des hommes (3 136 857). Quel que soit le milieu de résidence, on observe que plus de la moitié des personnes en âge de travailler sont des femmes. Cette situation pourrait être induite par le caractère sélectif de la migration qui affecte plus les hommes que les femmes.

Cependant, le statut par rapport à l'emploi semble mettre en relief un effet discriminatoire selon le genre. En effet, tout comme au niveau national, les femmes, par opposition aux hommes, sont généralement les plus confinées aux différents statuts d'inactivité quel que soit le milieu de résidence. En d'autres termes, les hommes sont virtuellement plus actifs que les femmes ; par exemple parmi les 55,3% d'individus habituellement actifs, 55,6% sont des hommes ; tandis que pour les 37,2% d'inactifs, 66,8% sont des femmes. La même tendance se dégage selon le milieu de résidence, surtout en milieu urbain pour ce qui est du poids des hommes parmi les actifs et en milieu rural pour l'inactivité des femmes où près de sept individus inactifs sur dix (69,2%) est de sexe féminin.

L'enquête sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar, réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en 2002, indique que le taux d'activité dans la région de Dakar est de 51,1% et que le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes (41,1% contre 62,1%). Ces disparités sont plus marquées dans la tranche d'âge 30-49 ans, âges auxquels les femmes subissent le plus les contraintes liées à la maternité et à l'éducation des enfants, ce qui les pousse à restreindre leur présence sur le marché du travail au profit des tâches domestiques.

En outre, on observe qu'au niveau national, le taux d'activité qui permet de caractériser la participation à l'activité économique est passé de 58,6% à 59,8% (soit un gain de 1,2 points), au cours de la période 1994/1995 et 2001/2002. Cette situation est sans nul doute induite par la mise en œuvre de programmes de développement générateurs d'emplois autant dans le secteur formel que dans l'informel. Ainsi, on assiste de plus en plus à une insertion importante de la population habituellement active dans la sphère de production de biens et services, laquelle insertion semble contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations mis en évidence dans l'analyse du profil de pauvreté au Sénégal de 2002.

On remarquera cependant que le taux d'activité des femmes est sous estimé du fait de la non prise en compte par la comptabilité nationale de la contribution des femmes au foyer qui sont classées dans la catégorie des inactifs. Le tableau de bord de la situation sociale au Sénégal réalisé par la

Direction de la Prévision et de la Statistique, édition 2000, confirme cette assertion en révélant que les activités fournies par les femmes dans l'économie des soins et dans l'économie solidaire ne sont pas comptabilisées.

La distribution de l'emploi dans les différents secteurs d'activité économique indique qu'en zone rurale, les femmes sont engagées pour l'essentiel dans l'agriculture, l'élevage et l'environnement où elles effectuent près de 82,6% des travaux contre 79,4% pour les hommes. Elles travaillent davantage sur les terres familiales et dans des activités de subsistance. Ceci est lié au fait que dans le contexte social et culturel du Sénégal, les femmes ont un accès limité à la terre et à la propriété foncière. L'ESAM II révèle à ce titre que les ménages dont le chef est de sexe masculin possèdent relativement plus de biens fonciers que ceux dirigés par des femmes : 60,9% contre 31,1% pour les terres agricoles ; 7,5% contre 6,4% pour les terrains d'habitation.

Les femmes rurales sont également très actives dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Certaines d'entre elles s'investissent dans les cultures d'exportation notamment les produits maraîchers et l'horticulture et dans l'artisanat, même si elles sont le plus souvent confrontées à des difficultés de commercialisation. Cependant, il faut déplorer l'absence de données différenciées par sexe qui auraient permis une meilleure appréciation de la situation des femmes comparativement à celle des hommes dans chacun de ces secteurs. Ainsi, les femmes rurales s'investissent dans des activités multiples, à la fois domestiques et économiques.

En zone urbaine, les femmes sont également actives dans les secteurs formel et informel. Le secteur informel est le secteur qui emploie la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine. D'après l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération de Dakar, publiée en juin 2004, 42,4% des emplois sont occupés par des femmes et 33,1 % des actifs ont moins de 26 ans. Les femmes exercent en majorité dans la restauration, le commerce de détail et les services. La situation professionnelle des femmes la plus courante est celle de travailleur indépendant puis vient la catégorie d'aide familiale.

Les femmes considèrent le secteur informel comme une alternative intéressante du fait qu'il exige moins de qualification et de spécialisation, qu'il est plus souple dans son organisation et plus adapté à la capacité financière et à l'emploi du temps des femmes. Pour elles, le secteur informel est une source privilégiée d'emplois qui leur permet, malgré la modicité des revenus qu'elles en tirent, de faire face aux responsabilités croissantes qui leur incombent dans l'exercice de leurs multiples rôles. La même enquête souligne en effet que les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport à leurs homologues masculins. En moyenne, les hommes perçoivent 82,9% de plus que les femmes. A noter cependant que le niveau d'études est une fonction croissante du niveau scolaire et constitue un atout dans le sens où il permet d'accéder à de meilleurs statuts et d'avoir un niveau de revenu plus élevé.

Dans le secteur formel, les femmes sont certes présentes mais, moins spécialisées, elles sont moins compétitives sur le marché du travail et y sont donc sous représentées.

Au niveau national, les résultats de l'ESAM-II montrent que près de neuf actifs occupés sur dix (88,4%) travaillent dans les entreprises individuelles ou du ménage. Le privé constitue le second secteur qui emploie des actifs avec 5,3%. Selon le sexe, il convient de noter que la part des femmes travaillant dans les entreprises individuelles ou du ménage (92,3%) est plus importante que celle des hommes occupés (85,1%). Alors que la situation inverse est observée pour ce qui est de l'administration publique et du secteur privé où l'on retrouve 3,7% des hommes contre 1,4% des femmes dans l'administration et 7,0% des hommes contre 3,2% des femmes dans le secteur privé.

Il faut également souligner que la recherche d'emploi chez la femme est tributaire de son statut et de son rôle dans le ménage, ce qui contribue à la désavantager sur le marché du travail.

De l'accès et du contrôle des ressources productives par les femmes et les hommes

Au Sénégal, les femmes rurales constituent près de 70% de la force de travail et assurent un peu plus de 80% de la production agricole notamment dans les cultures vivrières. Cependant, elles restent confrontées à un accès limité aux moyens de production.

L'accès à la terre est garanti de manière équitable à tous les citoyens par la Constitution et la loi sur le domaine national. En zone rurale où la gestion de la terre est confiée au Conseil rural, les conditions d'accès à cette terre sont régies par l'appartenance à la communauté et par la capacité de mise en valeur. Toutefois, l'accès effectif des femmes à la terre reste assujéti d'une part à la priorité accordée aux cultures commerciales du fait de leur prédominance sur les cultures vivrières et d'autre part à des contraintes socioculturelles.

Au niveau des intrants, les femmes éprouvent autant de difficultés pour disposer des intrants agricoles comme l'engrais qui est un facteur de production très important pour les cultures céréalières.

Dans le domaine des investissements à caractère industriel ou commercial, les obstacles qui se dressent à un accès correct des femmes à la terre sont liés à la faiblesse des moyens économiques qui les caractérise souvent.

Ainsi, bien qu'il y ait eu une avancée significative dans l'attribution des terres, les normes sociales qui favorisent la reconnaissance du statut de chef d'exploitation à l'homme plus qu'à la femme, la faible mobilité des femmes et leur niveau de revenu relativement bas, nous laisse croire à une discrimination de fait dans l'accès mais aussi, le contrôle et l'utilisation des produits de l'exploitation de ces terres.

De l'incidence de la pauvreté sur les femmes et les hommes

Le pourcentage des ménages pauvres est passé de 61,4% en 1994 (ESAM I, 1994-1995) à 48,5% en 2001 (ESAM II, 2001-2002) et compte tenu des performances économiques de 2003-2004, l'incidence de la pauvreté se situerait autour de 47,52% (Source DPS). Si la tendance se poursuit l'incidence de la pauvreté atteindrait 45% en 2005 comme prévu par le DSRP.

L'ESAM II indique aussi que la pauvreté est moins répandue dans les ménages dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes. Alors que 37% des ménages dirigés par une femme sont pauvres, un ménage sur deux dont le chef est un homme vit en dessous du seuil de pauvreté ; dans le même ordre d'idée, il est noté que le ménage dirigé par une femme a un niveau de dépenses moins élevé que celui dirigé par un homme.

Les raisons qui sous-tendent cette hypothèse font appel à plusieurs facteurs : (i) les femmes chefs de ménage sont plus autonomes et ont un meilleur accès aux ressources que si elles étaient mariées ; (ii) elles utilisent les ressources de façon plus efficiente que les hommes chefs de ménage et les dépenses tendent à mieux répondre aux besoins de base des ménages et des enfants ; (iii) face à la pauvreté, les femmes prennent beaucoup plus d'initiatives dans la mobilisation des ressources à travers les tontines et autres formes de regroupement auxquels peuvent s'ajouter des transferts de revenus du mari émigré et des parents qui contribuent à accroître le revenu total du ménage.

Ces justifications prouvent que la femme, économiquement dépendante, assignée traditionnellement aux travaux domestiques de son ménage et sans pouvoir de décision, a subi des mutations profondes ; les femmes voient leur rôle social prendre de nouvelles formes et s'élargir à davantage de responsabilités qui les poussent dans leur grande majorité à chercher du travail rémunéré hors du ménage. Ainsi, si de manière générale les acteurs innovent dans la précarité, les femmes en

particulier prennent beaucoup plus d'initiatives dans la mobilisation des ressources en plus de leur rôle de gestionnaire de l'espace domestique.

Cependant, les femmes dans leur ensemble sont plus vulnérables à la pauvreté malgré les résultats des enquêtes, du fait de leur statut et de leur position dans la société et des disparités fondées sur le sexe qui les affectent négativement. La détérioration de leurs conditions de vie est ainsi liée à la baisse constante de leurs revenus. La chute du pouvoir d'achat du ménage affecte leur niveau de production et par conséquent leur niveau de consommation. Or, la grande majorité des femmes chefs de ménage pratiquent plus d'une activité productive, mais leur statut de femme chef de ménage limite leur accès aux facteurs de production et donc réduit les opportunités qu'elles auraient pu avoir de générer des ressources supplémentaires.

Ceci est réaffirmé dans le rapport de l'ONU sur l'évaluation du programme d'action de Beijing où il est dit que « le fossé entre les femmes et les hommes pris dans le cycle de la pauvreté a continué de se creuser au cours de la dernière décennie. C'est généralement l'expression de « féminisation de la pauvreté » qui sert à désigner ce phénomène. Ce qu'on nomme la féminisation de la pauvreté résulte d'une réalité démographique impossible à contourner : puisqu'elles contrôlent moins de ressources, possèdent une part considérablement plus réduite des avoirs et perçoivent des revenus plus faibles, les femmes sont plus pauvres que les hommes »³.

2.2.2. Atouts et germes de changement

L'évaluation du deuxième plan d'action national de la femme (PANAF 1997-2001) réalisé en 2003 a permis de mettre en évidence quelques atouts et germes de changements favorables à la promotion économique des femmes. Citons à ce titre :

- Le renforcement des programmes d'équipements d'allégement mis à la disposition des femmes :
Dès 1992, en sus des interventions de l'Etat sur fonds propres, les femmes ont bénéficié de deux programmes de développement en faveur de la promotion du statut de la femme en l'occurrence, le Programme de Développement des Ressources Humaines/composante Femme (PDRH), financé par la Banque Mondiale et le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF), financé par la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement. Ces programmes ont permis la mise en place de plusieurs équipements d'allégement des travaux domestiques de la femme : équipements de transformation des produits agricoles ; équipements hydrauliques et matériels d'appui aux activités génératrices de revenus. A cela, s'ajoutent des infrastructures socio-éducatives notamment les cases foyers, espaces socio-économiques pour les femmes, les garderies communautaires et les cases des tout-petits réalisées à partir de 2001.

- Une plus grande disponibilité des femmes à développer des activités économiques et à renforcer leurs aptitudes propres :

Au regard du nombre important d'équipements d'allégement mis à la disposition des femmes, il est clair que le premier effet découlant de ces programmes est une diminution de la charge de travail des femmes et par ricochet un gain de temps favorable au développement d'autres activités de type soit économique, soit socio-éducatif.

L'adhésion progressive des femmes aux groupements et associations de promotion féminine ainsi que leur participation à des séances d'alphabétisation et d'IEC sur des thèmes liés à leur vie sociale ou à leurs activités économiques montrent qu'elles ne sont plus confinées durant toute la journée au travail domestique. De même, ce renforcement de leurs capacités leur permet de s'investir davantage dans le développement local de leurs communautés respectives. Aujourd'hui, la meilleure présence des femmes dans les conseils locaux et municipaux le confirme.

³ ONU, Département de l'information, avril 2000, fiche technique n° 1, « Examen et évaluation du Programme d'action de Beijing : Rapport du Secrétaire général » (E/CN.6/2000/PC/2).

- ***Une capacité accrue d'organisation et d'intervention des femmes*** grâce aux nombreuses activités d'alphabétisation et de formation organisées à leur intention. En effet, au plan organisationnel, s'est installée une dynamique fédérative. De plus en plus d'associations de femmes existent et se structurent mieux grâce à l'encadrement des structures d'appui et autres organisations non gouvernementales, ce qui renforce leur capacité d'intervention. Ce renforcement organisationnel a beaucoup concouru à la visibilité de leurs membres et de leurs dirigeantes qui deviennent de véritables leaders.

- ***Un meilleur accès des femmes aux facteurs et moyens de production*** favorisée par l'existence d'un environnement favorable au développement de politiques et de mesures juridiques administratives susceptibles de faciliter un meilleur accès des femmes à la terre et aux intrants au niveau de chaque région. A titre d'illustration, on note la meilleure présence des femmes dans les commissions d'attribution des terres mais aussi et surtout l'article 15 de la constitution de 2001 qui stipule que l'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi. Des actions de sensibilisation sont aussi développées pour un meilleur accès des femmes à l'information sur la loi sur le domaine national (loi n° 64-46 du 17 juin 1964).

Par rapport à l'eau, à l'énergie et à l'environnement, il peut être noté une plus grande implication des femmes dans les différents comités de gestion.

- ***Une amélioration du niveau de revenu et de l'offre de crédit affectée aux femmes grâce à la mise sur pied de fonds de crédit***

Dans cette optique, les réalisations enregistrées concernent des actions d'appui aux activités des femmes relatives à (i) la mise sur pied de fonds de crédit, de boutiques villageoises, d'implantation de GEC, de circuits de commercialisation, d'unités de transformation (fruits et légumes, céréales, briques...), la création de projets et le financement de micro-projets initiés par des femmes, l'installation d'un centre d'information commerciale et économique connecté au réseau mondial de Trade Point, (ii) des séances de sensibilisation sur les mécanismes d'accès au crédit et le gaspillage à l'occasion des cérémonies familiales, l'assouplissement des critères d'éligibilité, des sessions de formation dans des domaines techniques touchant leurs activités économiques quotidiennes.

En ce qui concerne l'accès au crédit, la prolifération de mutuelles, d'organisations et de réseaux accordant du crédit aux femmes témoigne de l'augmentation effective du volume de crédits accordés aux initiatives féminines. A cela, s'ajoutent les réalisations du Projet Crédit Femmes ainsi que des programmes de lutte contre la pauvreté (PLCP, AFDS, PAREP) qui font du crédit un important volet d'accompagnement de leurs activités respectives.

- ***Le renforcement des compétences en entrepreneuriat des femmes***

Durant la période couverte par le deuxième Plan d'action de la Femme, plusieurs actions de formation ont été développées en vue de relever les capacités et aptitudes des femmes dans les domaines techniques et de l'entrepreneuriat. Les domaines couverts portent sur les techniques de production et de gestion. Plusieurs activités de formation en techniques de production et de gestion ont été organisées.

Il faut également ajouter à cela un renforcement institutionnel qui a vu la création d'un ministère réunissant pour la première fois la petite et moyenne entreprise, l'entrepreneuriat féminin et la micro finance et la mise en place d'un fonds destiné à soutenir la promotion économique des femmes.

2.2.3. Leçons apprises

Face à la situation ainsi décrite, les populations, l'Etat et les partenaires ont développé des stratégies de réponse perceptibles à deux niveaux :

Au niveau des populations :

Pour améliorer leurs conditions de vie face à la pauvreté, les populations ont développé des stratégies de réponse. Face à la cherté des produits de base, les femmes ont eu recours aux produits de substitution et à la rationalisation de la consommation pour les autres produits indispensables. On note également la réduction de manière significative de la consommation de produits comme la viande, le lait, le beurre, etc. Des recettes anciennes réputées moins onéreuses ont refait surface. Certains repas sont supprimés dans de nombreuses familles notamment le petit déjeuner et le dîner ; dans d'autres familles, c'est la réduction de la ration alimentaire en quantité et en qualité qui est appliquée.

Sur le plan sanitaire, du fait du coût élevé des soins et des médicaments, les populations font souvent appel à la médecine traditionnelle et utilisent de plus en plus les circuits clandestins de distribution de produits pharmaceutiques.

Au niveau de l'Etat et de ses partenaires :

La montée en puissance de la pauvreté et ses conséquences sociales négatives et différenciées sur l'homme et la femme ont conduit l'Etat, en rapport avec les partenaires au développement, à initier des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté avec la formulation d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté et l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). A cela s'ajoutent des politiques affirmatives (discrimination positive) ayant pour but de favoriser l'intégration sociale des catégories marginalisées et vulnérables. Citons à ce titre (i) la facilitation de l'accès des populations démunies aux services sociaux, aux infrastructures et aux équipements de base ; (ii) la mise en place de programmes de création de richesses adaptés à la situation des groupes vulnérables (micro finance, alphabétisation fonctionnelle...); (iii) la promotion du développement communautaire. Plusieurs programmes ont été également développés durant la période 1990-2004, pour opérationnaliser ces politiques ; les plus significatifs sont les programmes d'équipements d'allègement, de lutte contre la pauvreté et de micro crédit destinés aux femmes en particulier.

Des fonds destinés à soutenir les initiatives des populations et en particulier les groupes vulnérables ont également été mis en place notamment le fonds de promotion économique, le fonds national d'action pour la promotion de l'emploi, le fonds de promotion de la jeunesse, le fonds de solidarité nationale et le fonds pour la promotion de l'entreprenariat féminin d'un montant de deux milliards de F.CFA. Les jeunes filles et les femmes sont des bénéficiaires potentiels au niveau de chacun de ces fonds.

Toutefois, malgré ces actions, la pauvreté continue d'affecter une part importante de la population du fait que la plupart de ces programmes, initiés dans ce cadre, s'attaquent davantage aux manifestations de la pauvreté qu'à ses causes principales. Il faut noter également l'insuffisance des moyens mis en œuvre qui limitent d'autant la portée des interventions en question, du fait de la position prioritaire qu'occupent encore les secteurs productifs dans les options stratégiques d'intervention et l'allocation des ressources disponibles.

2.2.4. Contraintes à la promotion économique des femmes

A côté de ces atouts, l'analyse de la situation des hommes et des femmes dans le secteur économique a révélé de réelles contraintes à la promotion économique de la femme. Ces contraintes sont les suivantes :

- Rôles stéréotypés de la femme et de l'homme dans la société ;
- Répartition inégale des fonctions dans la société ;

- Division inégale du travail domestique ;
- Accès limité des femmes aux moyens de production, à la technique et à la technologie ;
- Niveau d'éducation et de qualification différencié ;
- Féminisation de la pauvreté ;
- Conflit d'intérêt entre obligations professionnelles, sociales et familiales ;
- Perception neutre du milieu d'intervention et des réponses aux besoins en termes de croissance et de développement ;
- Faible connaissance des questions de genre au sein des secteurs économiques et insuffisance des compétences en matière d'application de l'approche genre comme outil de développement.

L'ensemble de ces facteurs, combinés les uns aux autres, explique en grande partie le cantonnement des femmes dans des activités de subsistance et dans le secteur informel, leur faible niveau de production et de productivité ainsi que leur accès limité aux opportunités d'investissement et d'emploi et globalement le faible pouvoir économique des femmes. Il y a lieu également de souligner la faible disponibilité de données désagrégées par sexe dans les statistiques des secteurs économiques. Aussi, est-il urgent de mener *des enquêtes spécifiques dans les différents secteurs de l'économie* pour mieux comprendre, mesurer et rendre visible la contribution des femmes à l'économie au même titre que celle des hommes.

2.3. GENRE, DROITS, PARTICIPATION A LA PRISE DE DECISION ET CITOYENNETE

2.3.1. Caractéristiques de l'équité et de l'égalité de genre

L'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal laisse apparaître un déséquilibre manifeste en ce qui concerne la jouissance des droits et l'exercice des devoirs pour l'homme et la femme. En effet, aussi bien dans l'espace familial, la société, que dans l'espace public, les hommes et les femmes disposent d'opportunités, de dispositions et privilèges différenciés.

Pourtant, de multiples initiatives sont mises en œuvre par les acteurs et partenaires au développement, lesquelles ont permis d'enregistrer des progrès remarquables en ce qui concerne les conditions de vie des femmes. Cependant, les avancées restent encore timides s'agissant du statut et de la position sociale. Le Sénégal étant encore en retard, en ce qui concerne la jouissance à égalité par les femmes et les hommes de leurs droits, l'application des textes et leur accès à la prise de décision.

De 2001 à 2004, malgré l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action de la Femme (1997-2001), les inégalités et les discriminations persistent dans la législation nationale. De même, dans la famille et dans la communauté, subsistent des stéréotypes soutenus par des traditions et coutumes qui restreignent très souvent le pouvoir de la femme. Aux niveaux méso et macro sociétal, outre la non effectivité de l'application des textes nationaux favorables à l'équité et à l'égalité de genre, il demeure une faible traduction dans la législation nationale des dispositions favorisées par l'adoption d'instruments internationaux de protection et de promotion des droits humains, particulièrement des droits des femmes.

Au cœur de ces inégalités de genre, se situe la notion de chef de famille attribuée à l'homme dans un contexte de prolifération de familles monoparentales ou de crise économique entraînant la direction d'un bon nombre de ménages par des femmes. La nécessité de prendre en considération cet aspect répond à un souci de combler un vide juridique en rapport aux besoins nouveaux découlant de l'évolution du contexte national mais aussi d'harmoniser les documents nationaux avec les instruments internationaux qui affectent à l'homme et à la femme la responsabilité d'une prise en charge conjointe de la famille.

Par rapport à la citoyenneté, les rapports inégalitaires entre l'homme et la femme au sein du ménage affectent fortement l'exercice de la citoyenneté par la femme. En effet, malgré la force électorale qu'elles constituent, les femmes jouissent d'un pouvoir de décision limité et d'une faible autonomie quant au vote en raison de conditions et de critères de choix fortement influencés par des considérations liées à leur statut de dépendance au niveau de la famille et de la société.

Quant à la participation des femmes aux niveaux politique, public, syndical et dans le secteur privé, elle connaît certes des avancées, mais la situation revêt encore beaucoup d'inégalités dans la représentation. Cependant, les disparités de genre par rapport à l'éducation et à la formation entravent le plein accès et le maintien des femmes dans les postes de responsabilité. Toutefois, la présence de femmes à certains niveaux favorise une reconnaissance par la société de la possibilité et de la capacité pour les femmes d'assumer des postes de responsabilité.

2.3.2. Acquis et Avancées

La quête d'une équité et d'une égalité de genre au Sénégal a connu des avancées significatives, comme le relève l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Femme (1997-2001). Globalement, le contexte politique national est favorable et est influencé par un environnement international et sous-régional qui réaffirme son ouverture aux questions d'égalité et d'équité de genre.

En attestent, au plan international, les grandes conférences internationales sur les femmes, dont Beijing'95 fut une étape de consécration des droits de la femme à tous les niveaux. Ces grands moments sont renforcés par la signature et la ratification par le Sénégal de nombreux instruments fondamentaux protecteurs de la femme. Au plan sous-régional, l'inscription du genre au premier point de l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de 2004, assortie d'une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, demeure une initiative encourageante.

Prolongement de cette détermination, la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre en 2004 qui a accordé une place essentielle à la femme avec notamment l'engagement pour une égalité en matière de traitement fiscal qui pourrait être effectif dès 2005. Au Sénégal, la création d'un Haut Commissariat des Droits de l'Homme, confié à une femme, témoigne de la volonté d'une prise en charge substantielle des questions de droits humains, y compris les droits des femmes.

La revue des instruments internationaux qui protègent la femme et qui ont été ratifiés par notre pays, outre d'autres conventions et normes juridiques internationales protectrices des droits de l'homme en général, de l'enfant ou de la famille, fait ressortir spécifiquement (i) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, premier instrument de référence en matière de droits des femmes, adoptée en 1979 par la communauté internationale et ratifiée par notre pays en 1985, (ii) le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifié par le Sénégal en 2002, (iii) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ratifiée en 1982 et (iv) le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes, ratifié le 1^{er} Décembre 2004. Ces instruments internationaux couvrent toutes les catégories de droits relatifs à la femme, des droits économiques (travail et emploi, propriété, terre, production...) aux droits socioculturels (santé, éducation, formation, famille, violences...) en passant par les droits civils et politiques (participation à la vie politique et publique, représentation dans toutes les structures...).

En ce qui concerne la législation nationale, la constitution sénégalaise votée en 2001, dans son préambule, « *affirme son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples..., proclame l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, le rejet et l'élimination, sous toutes les formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations* ». Ses articles 7, 18 et 25, entre autres, soulignent respectivement la protection contre toutes mutilations physiques, l'interdiction et la punition du mariage forcé dans les conditions fixées par la loi, l'interdiction de la discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi. (Source : Constitution du Sénégal, adoptée au référendum du 07 janvier 2001).

Au niveau des codes en vigueur, lois et règlements nationaux, l'on constate que nombre de dispositions nationales ayant un impact sur la situation de l'égalité et de l'équité de genre existent notamment dans le domaine de la famille (Code de la famille, Code de la nationalité), dans le domaine du travail (Code du travail et de la sécurité sociale, Code général des impôts), au niveau pénal (Code de procédure pénale), et sur le plan foncier (Code foncier).

Nonobstant cet arsenal de mécanismes internationaux, régionaux et nationaux, la situation des droits des femmes au Sénégal reste préoccupante eu égard à plusieurs facteurs : a) l'application des

outils internationaux à l'instar de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, malgré leur valeur supérieure aux instruments nationaux, est insuffisante, de même que l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre⁴ ; b) des antagonismes subsistent entre les instruments internationaux ratifiés et la législation nationale⁵ ; c) des décrets d'application ne sont pas systématiquement pris et publiés⁶ ; d) des mesures favorables à l'équité et à l'égalité de genre sont anéanties par d'autres règlements spécifiques discriminatoires⁷ ; e) dans la législation nationale, des vides juridiques subsistent par rapport à certaines mutations sociales⁸ ; f) des textes restent peu connus par défaut de vulgarisation et de sensibilisation⁹ ; g) il n'existe pas de mécanisme de suivi de l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre¹⁰.

Ce constat entraîne une situation d'impunité des auteurs, dans un contexte où la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits s'accroît. Les conditions de travail des acteurs judiciaires et extra judiciaires, le poids de la pression sociale accentué par les stéréotypes sexistes et la position de dépendance et de subordonnée de la femme dans le couple, le coût et la lenteur des procédures, le trafic d'influence facilité par le pouvoir religieux, la hiérarchie, l'argent sont autant de facteurs favorisant cette impunité. A cela, s'ajoute l'insuffisante protection des personnes en situation difficile (réfugiés et déplacés, handicapés, émigrés, mendiants, professionnelles du sexe, détenus, exploités dans le travail...) notamment les femmes et les petites filles dont la faible prise en compte de leur sécurité sociale renforce leur position de vulnérabilité.

S'agissant de la citoyenneté, les actions de sensibilisation, les résultats des études et recherches menées dans ce domaine ont fait ressortir l'importante participation de la femme dans la vie

⁴ Le droit coutumier prime encore, surtout en matière foncière et particulièrement en milieu rural au détriment de textes comme la loi sur le domaine national qui ne recèle, pas en soi, de discriminations (MFDSSN, 2003 : 67).

⁵ L'article 2 de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes demande aux Etats de prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes. L'article 16 d) consacre les mêmes droits et les mêmes responsabilités en tant que parents, quel que soit leur état matrimonial, pour les questions se rapportant à leurs enfants. Pourtant, de faibles mesures sont prises pour modifier toute disposition discriminatoire dans les textes spécifiques. Le cas du Code de la famille qui, dans certains de ses articles, 152, 153, 277, 279 et 309 présente encore des dispositions discriminatoires en est une parfaite illustration.

⁶ La constitution sénégalaise affirme, dès son préambule, son adhésion à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais peu de décrets ont été pris depuis lors pour harmoniser l'esprit de la Convention et les instruments nationaux spécifiques (code du travail, loi sur la nationalité, code pénal, code de la famille...). D'autre part, la publication de dispositions prises dans le Journal Officiel n'est pas systématique ce qui ne facilite pas sa diffusion et corollairement son application par les acteurs judiciaires et extrajudiciaires.

⁷ La loi n°99-05 du 29 janvier 1999 modifiant certaines dispositions du code pénal, avait procédé à la refonte de certaines dispositions juridiques en prenant en compte les avancées de notre démocratie et les engagements internationaux du Sénégal tout en améliorant les acquis en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme (République du Sénégal (1999) : 832). Ainsi, la loi de 1999 prévoit, pour toutes formes de violences, des peines fermes. Or, la loi de 2000 permet aux juges de comprendre les situations de fait par rapport à certains cas de violences et de donner des circonstances atténuantes par accord de sursis.

⁸ Le mariage précoce, pratique coutumière, aujourd'hui considéré comme une forme de violence faite à la fille, est jugé comme délit dans la constitution, mais au niveau du code de procédure pénale, il est seulement interdit mais non réprimé. Des vides subsistent aussi par rapport à l'accroissement de familles monoparentales.

⁹ C'est le cas de la convention collective qui fixe le salaire minimum du personnel domestique : ni les employeurs, ni les employés ne le respectent (GREF, 1998 : 49).

¹⁰ L'idée de mise sur pied d'un observatoire des droits de la femme et de la petite fille, censé être un instrument de veille et d'alerte pour la promotion et la protection des droits fondamentaux de la femme et de la fille, est née depuis 1998. Depuis ces trois dernières années, elle est seulement à l'étape de projet de décret.

politique. Avec 51% de l'électorat national, les femmes peuvent à elles seules, décider de l'issue du scrutin (IAD, 2000 : 47). Cette conclusion s'accompagne d'une prise de conscience par les femmes, elles-mêmes, de leur citoyenneté et de leur valeur dans le processus électoral. Même si l'étude confirme que la supériorité numérique des femmes sur les listes électorales est plus visible en milieu rural, il n'en demeure pas moins que l'autonomie des femmes par rapport à la décision sur le vote dans ce milieu reste mitigée en raison de leur statut de dépendance économique. La seconde difficulté par rapport à l'exercice de la citoyenneté par la femme sénégalaise concerne la gestion des pièces d'état civil et autres actes administratifs. Si l'obtention de pièces d'identification telles que le passeport, la carte d'identité nationale, la carte d'électeur, le bulletin de naissance s'avère facile pour les femmes, l'obtention d'un certificat de mariage surtout en période de crise du couple peut être difficile. De la même manière, au sein du couple, la détention des actes inscrits au livret d'état civil tels que le livret de famille, le certificat de décès ou de divorce n'est pas aussi évidente.

En résumé, dans le domaine de la citoyenneté, la jouissance des droits pose peu problème car les instruments juridiques ne présentent pas de discriminations, mais c'est dans l'exercice même de cette citoyenneté que des inégalités sont notées, renforcées par le fait que la société attribue l'exercice du pouvoir dans la sphère aussi bien domestique que publique à l'homme.

La citoyenneté voire la participation à la vie publique et politique ne se limite pas seulement au statut d'électrices, elle concerne aussi la possibilité pour la femme d'être élue et d'être représentée dans les instances de décision publique, politique, syndicale, dans le secteur privé, et ce à tous les niveaux de décision. Au Sénégal, l'occupation par les femmes de rangs ministériels et leur présence à l'Assemblée Nationale sont tardives et lentes (PNUD, 1999 : 153). Le premier poste ministériel occupé par une femme l'a été en 1978, soit dix-huit ans après l'indépendance. De mars 1978 à avril 1999, la moyenne totale est de 11% de femmes ministres.

La conjugaison des actions de plaidoyer des organisations de femmes et la volonté politique manifeste des autorités a permis d'enregistrer la nomination d'une femme Premier Ministre ainsi que le taux de présence le plus élevé des femmes dans le gouvernement avec 22,86% au cinquième gouvernement de l'alternance. Toutefois, ce taux est redescendu à 17,94% dans le gouvernement de novembre 2004. A noter que la situation actuelle s'accompagne d'une position significative dans l'ordre protocolaire (Femme Ministre d'Etat et tête de liste) et d'une présence accrue à des postes qui ne constituent pas seulement un prolongement du rôle social dévolu aux femmes (collectivités locales et décentralisation, élevage, coopération décentralisée et planification régionale, relations avec les institutions...).

Au niveau de l'Assemblée Nationale, la première femme parlementaire n'est élue qu'à la deuxième législature (1963-1968). De 13,5% à la neuvième législature (1998-2003), on est passé à 18,33% à la dixième législature (2001-2006).

L'analyse du bureau de l'Assemblée Nationale de l'actuelle législature (2001-2006) reflète qu'il n'y a aucune femme présidente, vice-présidente, secrétaire élue, présidente de groupe parlementaire. Une femme est enregistrée au poste de questeur et deux femmes occupent les postes de secrétaire générale et secrétaire générale adjointe. Ces deux dernières positions constituent la fin, hiérarchiquement parlant, de la liste du bureau. Au total, sur vingt et un (21) postes de responsabilité au sein de l'Assemblée Nationale, trois (03) sont occupés par des femmes soit 14,28% (Source : site Internet de l'Assemblée Nationale, Décembre 2004). Au niveau des conseils régionaux, municipaux et ruraux, une seule femme occupe la présidence d'un conseil régional. 19,4% des sièges des conseillers municipaux et 14,56% des conseillers régionaux sont des femmes (Source : Ministère de l'Intérieur, République du Sénégal, 2003).

Dans le Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales (CRAES), troisième institution du pays, sont présentes 30% de femmes. A noter que sur la liste des conseillers choisis par le Président de la République, 52% sont des femmes. Quant à l'occupation de postes de

responsabilité par les femmes (Vice Président, Secrétaire Elu, Président de Commission Permanente, Président de groupe) au sein du CRAES, elle est de loin meilleure à la situation à l'Assemblée Nationale car le taux de présence est de 27%.

Les femmes sont progressivement présentes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes à l'instar du commandement territorial avec deux femmes Adjointes au Gouverneur, (mais aucune femme Gouverneur); au niveau de la section Douane de l'Ecole Nationale d'Administration, une femme y est inscrite pour la première fois en 2004 et au rang des Ambassadeurs, on dénombre deux femmes. Dans plusieurs secteurs, elles sont cependant quasiment absentes dans les postes de responsabilité même si elles sont fortement présentes à d'autres niveaux : 1% de femmes directrices d'écoles, proviseurs de lycées ou chefs de départements à l'université contre 26% de femmes institutrices à l'enseignement élémentaire, une seule femme médecin chef de région comparée au nombre de femmes sages-femmes et infirmières.

Sous le chapitre des hautes fonctions dans l'administration et les institutions publiques, dans une lancée encore timide, les femmes sont nommées dans des structures comme le Haut Conseil de l'Audiovisuel, Agence pour la Propreté de Dakar, Agence Nationale de la Case des Tout-petits, Agence pour la Promotion des Investissements (APIX), etc. Une femme est directrice de cabinet, et certaines sont présentes dans les directions des départements ministériels (Famille, Environnement,...). Le Ministère de l'Economie et des Finances bat le record avec trois femmes présentes dans ses directions : Budget, Solde, Planification des Ressources Humaines. Au titre des organisations internationales, les femmes qui y travaillent sur proposition du Gouvernement ne représenteraient que 3%. Dans le secteur privé, l'effectif de femmes cadres ne serait que de 4% (Source : Rapport Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, octobre 2003).

Dans les partis politiques, les associations patronales, les syndicats professionnels, la situation est similaire. Excepté, une femme fondatrice et secrétaire générale d'un parti politique, et une femme secrétaire générale d'un syndicat, les femmes sont quasi-absentes des instances décisionnelles de ces structures. Au sein des organisations de la société civile, plus spécifiquement dans les organisations mixtes, les femmes sont présentes dans les comités directeurs et exécutifs, mais y occupent peu de postes-clés. En matière de prévention, résolution des conflits et de construction de la paix, les femmes sont peu présentes dans les missions.

A l'origine de ces constatations, qui se manifestent essentiellement par une prédominance des hommes dans les instances de décision, figure d'une part la faible prise en compte des questions d'égalité et d'équité de genre par des mécanismes appropriés, particulièrement chez les décideurs à l'instar des chefs de partis politiques et dirigeants syndicaux, et d'autre part, la perception de la société ou de la femme elle-même de l'exercice du pouvoir.

2.3.3. Mutations et atouts

Elles sont de plusieurs ordres. Au niveau institutionnel, nous pouvons noter la meilleure sensibilité genre de l'Union Africaine : cette tendance se manifeste par une inscription du genre à l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de 2004, assortie d'une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique incluant plusieurs aspects dont les engagements (i) à ratifier le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) d'ici décembre 2004, (ii) à appliquer la parité dans les instances de décision et (iii) à mettre sur pied un fonds d'appui aux initiatives féminines.

A noter aussi une meilleure perception des questions de genre au niveau du Président de la République et de l'Etat de manière générale. Elle s'est surtout traduite dans la récente Déclaration de politique générale du Premier Ministre dans laquelle plusieurs problématiques visant à améliorer les conditions de vie des femmes sont évoquées (scolarisation des filles, revue de l'imposition des

femmes salariées, prise en charge par la femme fonctionnaire des membres de sa famille sur le plan médical et pour les autres avantages sociaux, accès des femmes aux financements,).

Les autres indicateurs qui permettent de mesurer cette sensibilité étatique par rapport aux questions de genre concernent l'élaboration d'une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre qui peut être reconnue comme une volonté nationale d'une part de fixer les objectifs à atteindre d'ici 2015 en matière d'équité et d'égalité de genre et d'autre part d'intégrer effectivement le genre dans l'élaboration des lettres de politique sectorielles grâce aux points focaux établis dans les différents départements ministériels.

Au niveau de la société civile, le mouvement des femmes connaît un développement institutionnel croissant avec la multiplication des réseaux, un travail régulier en synergie, une bonne prise en charge des intérêts stratégiques des femmes et une meilleure implication du mouvement des femmes dans tous les axes stratégiques pour une prise en compte du genre à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs.

Au niveau de la société sénégalaise, l'image de la femme s'est beaucoup améliorée avec une plus grande ouverture et une plus grande reconnaissance par la société des enjeux d'une bonne implication des femmes dans les différents aspects du développement.

Les stratégies développées à ce jour pour une meilleure prise en compte des droits des femmes, de leur citoyenneté et de leur représentation dans les instances de décision ont permis de cerner les problématiques actuelles et l'urgence de les résoudre à savoir : la nécessité d'avoir une vision prospective dans le domaine de l'Equité et de l'Egalité de Genre, la nécessité d'une meilleure implication/intégration des hommes mais aussi des jeunes filles dans le combat pour l'Equité et l'Egalité de Genre, l'importance de la mobilisation et de l'engagement des femmes leaders des associations et des femmes déjà promues dans des postes de responsabilité et la nécessité de capitalisation des bonnes pratiques en termes de synergie au sein de la société civile d'une part et d'autre part entre le ministère et les OSC.

2.3.4. Contraintes persistantes

Les contraintes persistantes qui affectent la jouissance et le plein exercice par les femmes de leurs droits à égalité avec les hommes se retrouvent d'une part au niveau de l'environnement institutionnel et de la réalité sociale d'autre part.

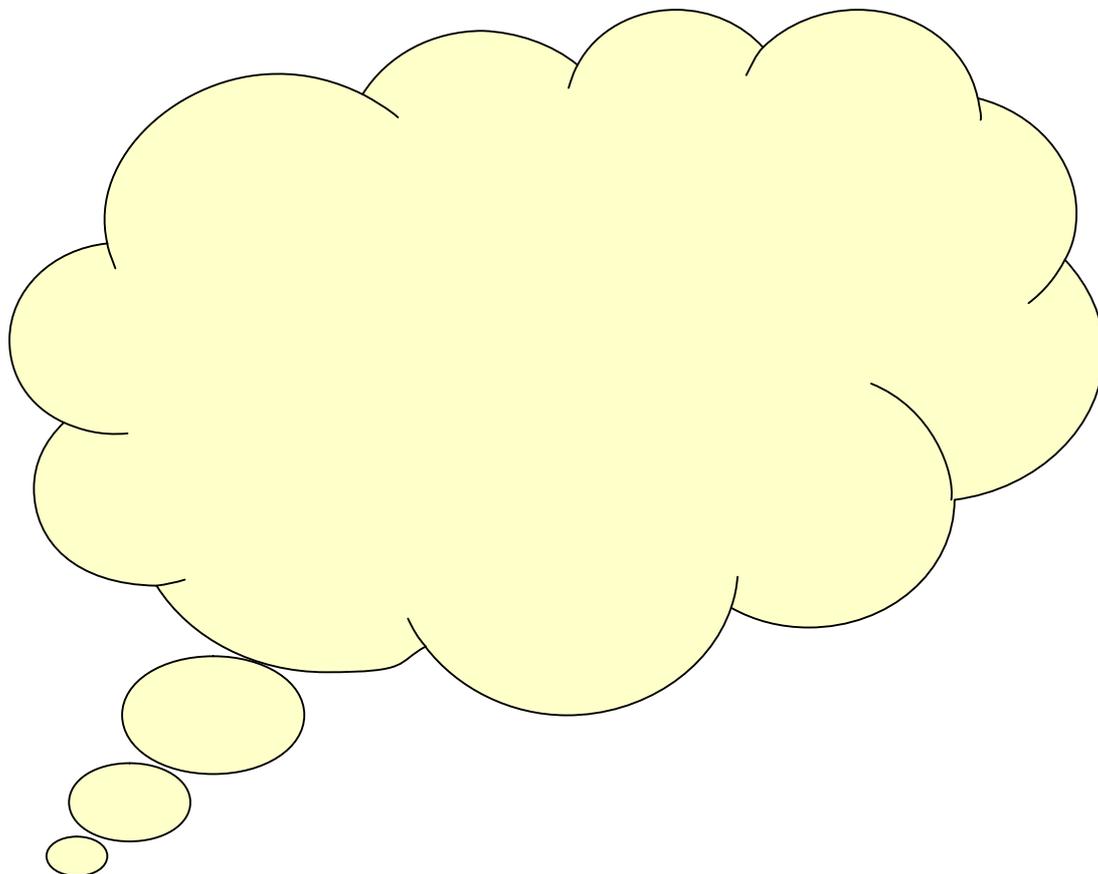
Dans l'environnement institutionnel, la contrainte majeure est la faible harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux et, en conséquence, la subsistance de dispositions discriminatoires et de vides juridiques dans la législation nationale.

Les autres contraintes réfèrent à :

- la non effectivité de l'application des textes favorables à l'EEG et la non mise en place de l'observatoire des droits de la femme et de la fille, structure qui peut, entre autres, veiller à l'application effective des textes ;
- la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits, confortée par l'impunité dans la plupart des cas ;
- la faible reconnaissance par la société de l'exercice des droits civiques et politiques par la femme ;
- la prédominance des hommes dans les instances de décision ;

- l'insuffisante prise en compte des questions d'égalité et d'équité dans les instances de décision du fait de la faible conscience des questions de genre chez les décideurs et leaders d'opinion et de la quasi-inexistence de compétences en genre dans ces instances.

Au niveau de la réalité sociale, les contraintes majeures enregistrées concernent la persistance du caractère patriarcal de la société sénégalaise et la prédominance des hommes à tous les niveaux de la vie économique et sociale, les menaces du fondamentalisme religieux, les relations inégalitaires de genre au sein du ménage et de la communauté, la faible connaissance par les femmes elles-mêmes de leurs droits et leur culture politique encore insuffisante.



2.4. GENRE ET MECANISMES DE PROMOTION, DE FINANCEMENT ET DE COMMUNICATION

2.4.1. Caractéristiques des mécanismes institutionnels d'intervention en matière d'équité et d'égalité de genre : Avancées et atouts

La promotion du statut social et économique de la femme et de l'égalité de genre bénéficie d'un dispositif institutionnel comprenant trois types de mécanismes : (i) les structures de promotion, (ii) les institutions de financement formelles et non formelles et (iii) les organes de communication.

D'une manière générale, ces mécanismes interviennent respectivement dans les domaines de l'appui-conseil, de l'encadrement, de la formation, du financement, de la sensibilisation, de la mobilisation sociale et de la diffusion des informations relatives à la promotion de la femme et du genre.

La formulation de la présente stratégie est l'occasion de faire le point de la situation dans chacun de ces mécanismes et de proposer les actions idoines pour accroître leurs performances et impacts sur les acteurs et actrices du développement.

↳ Les mécanismes institutionnels de promotion

- **Le Mécanisme National Genre (MNG)**

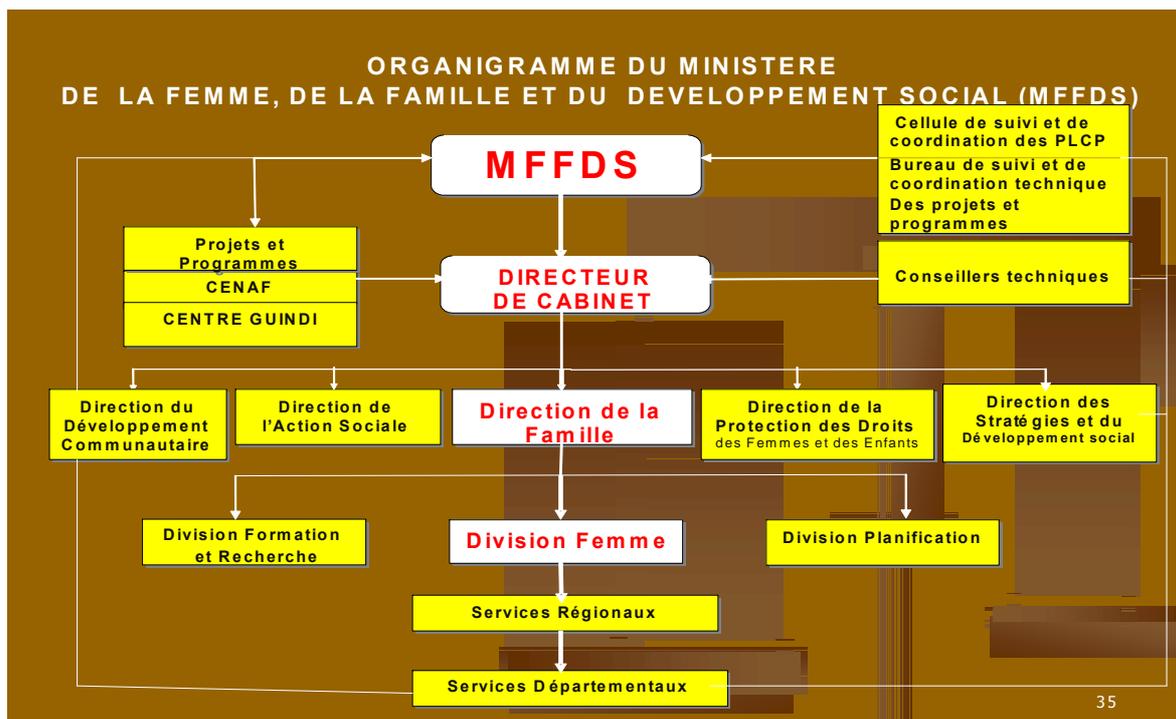
Au Sénégal, le Mécanisme National Genre est l'institution qui, dans l'appareil gouvernemental, a en charge la promotion de la femme. L'institutionnalisation d'un tel mécanisme s'est réalisée progressivement dès 1975, Année Internationale de la Femme.

L'engagement des pouvoirs publics dans cette démarche a été maintenu par les gouvernements successifs. Néanmoins, il faut souligner qu'à l'exception du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine créé en 1978, aucun des mécanismes qui ont suivi n'ont fait l'objet d'une dénomination exclusive consacrée à la femme ou au genre.

Les mécanismes qui ont existé de 1980 à 2004 ont connu diverses dénominations telles que Ministère du développement Social, Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et des Enfants, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale. Au niveau des directions, seules deux directions ont eu à avoir de manière explicite la charge de la promotion de la femme, il s'agit de la Direction de la Condition Féminine de 1981 à 1988 et, plus récemment, la Direction des politiques en faveur des femmes, créée en mai 2001 mais pour être supprimée six mois après.

L'actuel mécanisme gouvernemental, dénommé Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, depuis le 25 mars 2005, par décret n° 2005-249, est une parfaite illustration de cette option institutionnelle diffuse. Le fait de ne pas créer une structure explicitement consacrée à l'égalité de genre a pour effet, entre autres, (i) de limiter les moyens qui peuvent être consacrés à la promotion de la femme et à la réduction des inégalités liées au sexe, ceux-ci devant être partagés avec d'autres cibles et (ii) de fragiliser le mécanisme dans l'exercice de sa mission de promouvoir le genre.

L'analyse de l'organigramme du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social révèle également qu'au-delà de leur insuffisante visibilité dans la dénomination même du mécanisme, les questions de genre sont actuellement confiées à une des divisions de la Direction de la Famille, la division femme. Cette position institutionnelle, peu stratégique, est une contrainte à l'atteinte des résultats attendus du mécanisme tant au niveau de l'exécution que de la coordination et du suivi des interventions en faveur de l'égalité de genre. Elle affecte principalement sa capacité d'intervention et son leadership dans le domaine.



Les questions de genre sont transversales à l'ensemble des secteurs de développement et requièrent un mécanisme de coordination fort, capable de porter et de défendre l'égalité de genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale et, principalement, de garantir leur prise en compte dans la formulation et l'exécution des politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels.

A cela, il faut ajouter l'instabilité institutionnelle qui caractérise cette institution. Dans la seule période 1999-2003, le mécanisme en question a subi cinq remaniements ministériels avec comme conséquence, non seulement des changements au niveau de ses attributions, mais surtout une mobilité des ministres, du personnel et des ressources matérielles, humaines et financières, notamment celles provenant des programmes et projets d'appui. L'ensemble de ces éléments contribue à fragiliser le mécanisme sur l'échiquier national et à le rendre de plus en plus dépendant des partenaires extérieurs.

En dernière analyse, il faut noter l'écart constaté entre les intentions manifestées officiellement au niveau des décideurs et l'application qui en est faite dans la pratique. Une telle situation est sans doute à la base du faible impact des politiques gouvernementales de promotion de la femme et de l'égalité de genre.

La présente analyse du mécanisme national en charge de la promotion de la femme et de l'égalité de genre dévoile ainsi des insuffisances sur les plans institutionnel et organisationnel. Ces manquements exigent une intervention urgente et appropriée de la part des autorités afin de mettre le mécanisme en question dans des conditions favorables à la conduite efficace et efficiente de ses missions et en particulier la mise en œuvre de la présente Stratégie pour une réelle promotion de l'égalité de genre au Sénégal.

- **Les mécanismes d'appui**

A côté de l'institution gouvernementale en charge du genre, des mécanismes d'appui ont été mis en place à l'instar des points focaux et du Comité consultatif de la femme

→ **Les points focaux genre :**

Dès 1997, suite à l'élaboration du PANAF et sur instruction du Premier Ministre, chaque département ministériel a désigné un point focal genre ayant pour objet de faciliter la mise en œuvre de ce deuxième plan d'action pour la promotion de la femme et de contribuer ainsi à la prise en compte des questions de genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques. Aujourd'hui, il existe 32 points focaux.

La mise en place des points focaux est donc un moyen d'opérationnaliser la transversalité du genre à travers les différents secteurs d'activité. Pour cela, les points focaux ont bénéficié d'un renforcement soutenu de leurs capacités en genre avec l'appui du Projet Genre du MFSSN financé par l'UNFPA.

Toutefois, la faible intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de développement reconnue par l'évaluation finale du PANAF permet de dire que le point focal tel que conçu pose un problème d'opérationnalité.

Les limites identifiées sont liées en premier lieu au choix des personnes, dont le profil et le statut au sein de leur institution respective peuvent ne pas être appropriés ; le plus souvent, le point focal ne se situe pas à un niveau stratégique lui permettant d'influer sur les décisions au sein de son département en vue d'une meilleure prise en compte du genre à tous les niveaux d'intervention. En deuxième lieu, il faut noter que dans les faits, le point focal n'est pas réellement institutionnalisé dans sa structure de référence ; ses activités ne sont pas intégrées dans les cadres de planification et de programmation du ministère technique en question pour lui permettre de travailler dans un cadre bien défini avec des orientations et des objectifs de résultats clairs et de disposer ainsi des moyens matériels et financiers nécessaires pour exécuter sa mission.

A noter que les ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ont mis en place des Cellules genre. La Cellule genre est composée autour du point focal par des représentants des directions et services du département concerné. Ainsi conçu, la Cellule genre devrait permettre de consolider le concept de point focal en renforçant sa position institutionnelle et sa capacité d'intervention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG, ***il est recommandé à tous les ministères de s'inspirer de cette expérience et de mettre en place une Cellule genre*** qui devrait être plus opérationnelle que la seule personne « point focal genre ».

→ **Le Comité Consultatif de la Femme :**

Le Comité Consultatif de la Femme a été créé pour servir de cadre de concertation et de pilotage à la Quinzaine Nationale de la Femme sénégalaise, instituée en 1980 par décret n° 80-269. Le Comité regroupe les représentants des organisations de femmes, des ONG, des syndicats, des partis politiques et des points focaux genre des différents ministères. Il est chargé de donner des avis sur les questions majeures relatives à la promotion de la femme mais il est à noter que l'organisation des événements spéciaux prédomine largement dans les activités du Comité. ***Le CCF gagnerait à rééquilibrer ses interventions à cet effet.***

→ **Les programmes et projets :**

Ce dispositif institutionnel d'appui en faveur du genre est également soutenu par des programmes et projets développés en partenariat avec la communauté internationale en faveur de la promotion de la femme. Citons à ce titre quelques unes de ces interventions encore en cours : le projet de lutte contre la pauvreté (PLCP/BAD/FND), l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM),

le projet d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP/PNUD), le projet de renforcement des capacités du MFSSN en genre (UNFPA).

La contribution de ces interventions a permis de doter le mécanisme national genre de moyens financiers, humains et matériels complémentaires à ceux de l'Etat au profit de l'amélioration des conditions de vie des femmes et de la réduction des inégalités qui affectent leur potentiel et capacités d'intervention en tant qu'actrices de développement. Il faut toutefois déplorer le peu de synergie qu'induisent ces projets avec le MNG, notamment au niveau de leurs programmes respectifs mais aussi en termes de transfert de compétences.

• **Les organisations de la société civile intervenant pour la promotion des femmes et le genre**
Depuis la Conférence de Beijing de 1995, l'on note un regain de dynamisme des organisations de la société civile qui s'intéressent de plus en plus à la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes en luttant pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, le relèvement de leur statut et la promotion de leurs droits.

Au Sénégal, les ONG, associations et organisations communautaires, à caractère social, économique, professionnel et religieux, constituent la principale composante de la société civile. Elles sont des entités collectives, sans but lucratif et interviennent dans plusieurs secteurs d'activité y compris dans les domaines de la promotion de la femme.

La majorité de ces organisations se sont regroupées pour former des fédérations et des réseaux à l'instar de la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), de l'Association pour la Promotion de la femme (APF), du Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), du Réseau Africain de Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF), du Réseau Siggil Jigeen (RSJ), du Directoire des femmes en Elevage (DIRFEL), créé en 1999. A côté de ces organisations, il faut citer le CONGAD, Consortium des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement qui a, en son sein, un réseau spécialisé sur les questions de genre et le Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR) au sein duquel existe un collège des femmes composé par les femmes des 18 fédérations que compte l'organisation.

Plus récemment, de nouvelles organisations ont vu le jour tels que les Clubs de Solidarité pour le Développement (CSD) en 2000 et le réseau « femme rurale et développement » en 2001.

Au niveau des partis politiques et des syndicats, les femmes s'organisent au sein de leur mouvement et œuvrent pour la défense de leurs droits et pour une participation équitable dans les instances de décision. A noter que dans tous les grands partis, il existe un mouvement national des femmes alors qu'au niveau des syndicats, deux seulement, l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS) et la Confédération des Syndicats Autonomes (CSA), ont créé une cellule genre qui leur a permis d'être à l'avant-garde des revendications pour la défense des droits des femmes travailleuses.

La plupart des organisations de la société civile sont représentées aux niveaux national, régional et local et interviennent selon une approche participative et décentralisée. Les domaines d'intervention privilégiés de ces organisations sont le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières de leurs membres et leaders, la lutte contre la féminisation de la pauvreté, l'alphabétisation fonctionnelle, l'information et la sensibilisation, le développement de l'entreprenariat, la gestion de projets, la santé de la reproduction, la lutte contre les MST et le SIDA, la participation aux instances de décision et la gouvernance politique et économique.

L'existence de ces organisations qui œuvrent pour la promotion des droits socioculturels, juridiques, économiques et politiques est un atout supplémentaire pour la promotion de l'égalité de

genre. Leur position d'interlocuteur auprès du gouvernement et des bailleurs de fonds et leur proximité avec les communautés sur le terrain, en font des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la présente stratégie. Elles constituent un potentiel appréciable de mobilisation et de plaidoyer au profit de la promotion de la femme.

Cependant, d'une manière générale, l'efficacité des organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre et de la promotion de la femme est limitée par plusieurs facteurs liés en grande partie à (i) l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent, (ii) l'insuffisance des compétences en genre disponibles en leur sein, la non harmonisation et la dispersion de leurs interventions, et leur mobilisation pour l'égalité et l'équité de genre qui est plus circonstancielle qu'anticipative.

- **Le secteur privé**

Malgré quelques initiatives dans des domaines où les femmes sont particulièrement concernées notamment les équipements d'allègement et la transformation des produits agricoles et halieutiques, le secteur privé est peu impliqué dans la promotion du genre. Par ailleurs, au sein du secteur privé, les femmes sont sous représentées à tous les niveaux. Les raisons les plus couramment évoquées sont liées à leur statut et à leur niveau de qualification, reconnus comme des contraintes à la compétitivité des femmes et donc à leur présence sur le marché du travail.

La faible intervention du secteur privé dans la promotion du genre s'explique par l'approche genre qui est peu prise en compte dans ses actions, l'absence d'un mécanisme de collaboration avec le MNG et la faible connaissance de l'approche genre et développement.

- **Les partenaires de la Coopération internationale**

En matière de promotion de la femme, l'intervention de la communauté internationale a également subi l'influence des théories et des stratégies de développement qui ont vu le jour au cours de ces vingt dernières années.

Les années de la Décennie de la Femme sont celles où la problématique de la femme dans le développement a été clairement posée. La communauté internationale oriente alors ses actions de façon plus systématique vers les femmes. C'est le temps des projets spécifiquement féminins ou à volet féminin. Les secteurs d'intervention sont la santé, la nutrition, l'éducation et les activités génératrices de revenus. Dans leur conception et dans leurs stratégies, les projets initiés répondent à des urgences dans les secteurs sociaux. Les objectifs étant d'améliorer les conditions de vie des femmes, de favoriser leur participation au processus de développement en les organisant et de garantir la pérennisation des actions initiées en leur faveur en les impliquant dans les processus de formulation, de planification et de mise en œuvre.

La période des ajustements structurels a mis en évidence l'impact négatif de leurs mesures sur les groupes défavorisés et plus particulièrement les femmes. La communauté internationale réagit en manifestant un élan de solidarité affirmative en direction de ces groupes injustement affectés par les mesures économiques de l'ajustement structurel.

La Conférence Internationale sur la Population et le Développement, la Conférence Mondiale sur les Femmes et le Sommet sur le Développement Social ont concrétisé cet élan en considérant la question de la promotion de la femme comme une question de justice sociale et une condition préalable au développement durable et à la paix. Aujourd'hui, l'internalisation des recommandations issues de ces conférences est devenue la ligne de conduite au niveau des programmes et projets financés par les partenaires internationaux.

L'identification des inégalités qui entravent la pleine participation des femmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale et la mise en œuvre de mesures visant leur élimination, sont désormais les axes prioritaires d'intervention des partenaires de la communauté internationale. La non-discrimination entre les sexes est adoptée par certaines institutions comme critère de sélection des programmes et projets et les questions de genre sont intégrées dans les processus de conception, de formulation, d'exécution et de suivi/évaluation des interventions développées par les partenaires internationaux

En 1999, on assiste à une systématisation de ces démarches avec la mise en place par la communauté des bailleurs de fonds du Sénégal d'un cadre de concertation et de coordination inter agences. Ce cadre dénommé « Groupe informel pour la promotion de la femme » s'est constitué à l'effet de soutenir de manière plus cohérente et efficace l'égalité des sexes.

Une autre manifestation de la volonté des partenaires de la communauté internationale en faveur de la promotion de la femme est la nomination de points focaux « Genre et Développement » au sein de leur agence respective. Ces points focaux contrairement à ceux des ministères techniques sont plus opérationnels.

Les acquis ainsi explicités ont certes contribué à l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes mais il n'en demeure pas moins que les efforts à fournir, pour répondre aux besoins, à la fois pratiques et stratégiques des femmes, sont encore importants. L'expérience ainsi accumulée devrait pouvoir être capitalisée et mise au service des besoins immenses des femmes qui restent à satisfaire.

Pour cela, la communauté internationale devra davantage inscrire les questions de genre dans une dynamique transversale qui lui permettra, par delà la prise en charge sectorielle de la satisfaction des besoins pratiques des femmes, d'axer ses interventions sur la satisfaction de leurs intérêts stratégiques et la transformation des rapports sociaux de genre, indispensables à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

↳ **Les mécanismes de financement**

Les banques opérant au Sénégal ont une vocation principalement commerciale. Elles accordent du crédit à court, moyen et long termes selon des procédures clairement définies.

Aux renseignements portant sur l'activité, le banquier adjoint les informations portant sur la situation patrimoniale, les garanties réelles demandées le plus souvent à hauteur de 100% du prêt. Celles-ci peuvent se faire sous forme d'hypothèque, de nantissement, de cautions ou d'assurance vie. Or, pour ce qui est des garanties, on relève que les conditions d'accès des femmes à la propriété rendent difficile la fourniture de garanties de type immobilier.

L'ensemble de ces exigences dénote une certaine « culture financière » qui n'est pas à la portée de la plus grande partie des femmes encore moins les plus pauvres d'entre elles. Ainsi, bien qu'ayant vocation de financer les secteurs de l'économie, les produits qu'offrent les banquiers sont de par leurs conditions d'accès hors de portée des petits opérateurs en général et des femmes en particulier.

Toutefois, l'accès des femmes au crédit s'est trouvé nettement amélioré grâce au développement de la microfinance et à l'émergence des systèmes de financement décentralisés à l'instar des groupements d'épargne et de crédit (GEC) et des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC), mis en place sur l'ensemble du territoire. Suivant les données fournies par le rapport annuel sur la surveillance des SFD au Sénégal, réalisé par la Cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit (AT-CPEC) du Ministère de l'Economie et des Finances, on dénombre 725 SFD exerçant légalement des activités d'épargne et de crédit dont les 400 interviennent en milieu rural.

Sur le plan institutionnel, il faut noter l'existence de deux structures faîtières, également agréées par la Cellule AT-CPEC, il s'agit de la Fédération des Caisses de Crédit Mutuel du Sénégal dont est membre le Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit des Femmes de Grand-Yoff (RECEC) et de la Confédération des Caisses Mutualistes d'Épargne et de Crédit qui a comme cibles des hommes et des femmes. À côté de ces mécanismes encadrés par la Cellule AT-CPEC, les principales structures, actives sur le terrain sont : le CONACAP, le FDEA, l'ASACASE, le PAME qui s'occupe du volet microfinance de l'AGETIP, la FAFS, la FNGPF, l'APF et le RASEF.

Cependant, malgré l'expansion de la microfinance et des SFD, des disparités sont enregistrées au niveau de la couverture géographique et au niveau du taux de pénétration. Le rapport de la Cellule révèle que les régions de Diourbel et de Fatick ainsi que les départements de Kolda, Matam et Tambacounda sont peu couvertes par les SFD.

En dehors du système de financement décentralisé, les femmes peuvent accéder à d'autres mécanismes de financement par le biais de lignes de crédit mis en place au niveau des projets comme le projet de lutte contre la pauvreté (PLCP), le projet crédit femmes (PCF) ou au niveau de fonds comme le fonds de promotion économique qui dispose d'une ligne de crédit pour les femmes intervenant dans l'artisanat, le fonds de crédit de la FNGPF d'un montant de 500 millions de F.CFA et tout récemment le fonds pour l'entreprenariat féminin doté de 2 milliards de F.CFA. Ces lignes de crédit sont destinées à l'octroi de subventions pour l'acquisition d'équipements d'allègement des tâches agricoles et domestiques des femmes, la formation, le financement des besoins en fonds de roulement ainsi que la mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits bancaires.

Malgré cet important dispositif de financement, le niveau de financement des besoins des femmes et de l'égalité de genre est faible. Cet état de fait trouve son explication dans l'accès inégal des hommes et des femmes aux financements des banques, le manque de garanties des femmes, la faiblesse du niveau de revenu et d'épargne des femmes et la faiblesse du volume des financements octroyés pour la réalisation de projets d'envergure.

↳ **Les mécanismes de communication**

Les acteurs de la communication existant au Sénégal sont constitués par les médias publics et privés, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires, les artistes et les leaders d'opinion. Organisés en associations et en réseaux, ils sont de plus en plus impliqués dans la production et la diffusion de l'information, la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de la promotion du genre. Les mécanismes les plus actifs sont le Réseau des Journalistes en Population et Développement, le Réseau des Parlementaires en Population et Développement et le Réseau Islam-Sida-Education.

L'ouverture de l'espace audio-visuel, marqué par la présence d'une presse plurielle, de plusieurs stations FM dotées d'antennes régionales et d'une radio « Manoré FM » consacrée aux femmes, le renforcement organisationnel dans le secteur de la communication, l'existence d'un capital associatif important en tant que moyen d'action collective et de pression sur les politiques, la disponibilité de la plupart des acteurs de la communication et de l'information à servir des causes comme celle de la promotion de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes, sont des atouts importants pour le développement d'une véritable stratégie de communication capable de porter la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes pour un développement durable.

Les atouts, ainsi décrits, ne suffisent pas à masquer la faiblesse de l'impact des interventions des mécanismes de communication et d'information en faveur de l'avancement des questions de genre.

Cette contrainte est liée à l'insuffisante prise en compte de l'approche genre au niveau de ces mécanismes, à l'existence de peu de compétences dans le domaine et au fait que la plupart de ces acteurs interviennent de manière épisodique au gré des événements et ne disposent pas d'un plan stratégique d'intervention sur ces questions, fondé sur un engagement réel à participer à la lutte contre les résistances au changement et les obstacles de toute nature qui freinent la réalisation de l'égalité de genre.

2.4.2. Contraintes subsistantes

La contrainte principale à laquelle sont confrontés les mécanismes institutionnels de promotion, de financement et de communication est le faible impact des interventions en faveur de l'égalité et l'équité. Les raisons les plus couramment évoquées tout au long de cette analyse de situation sont :

- l'insuffisante capacité d'intervention de ces mécanismes liée à trois facteurs : (i) l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers dont ils disposent, (ii) la faible maîtrise de l'approche genre et développement par les différents acteurs, et (iii) le déficit des compétences en genre ;
- la faible application de l'approche transversale en matière de genre ayant comme conséquence une faible harmonisation des interventions et une dispersion des actions ;
- le bas niveau de financement des besoins en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité de genre lié à la faible contribution financière des partenaires au développement pour le genre et à l'insuffisante maîtrise par les bénéficiaires des outils et des mécanismes de mobilisation des fonds.

CHAPITRE 3. CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION

3.1. Vision, but et objectifs de la SNEEG

3.1.1. Une vision

Reconnaissant que les objectifs de réduire la pauvreté et de réaliser un développement durable au Sénégal ne pourront être atteints sans tenir pleinement compte des besoins et intérêts différents des femmes et des hommes, les plus hautes autorités du pays, à l'occasion des différents messages à la nation du Président de la République et à travers la déclaration de politique générale du Premier Ministre en juin 2004, ont réitéré leur engagement à « *Faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.* »

Fort de cet engagement, le Sénégal a choisi de concrétiser cette vision en formulant une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre qui sera déterminante dans la réalisation de cette vision.

La SNEEG ambitionne donc de contribuer de façon déterminante à l'atteinte des objectifs de développement du pays tels que traduits dans les cadres de référence que sont la Déclaration de la Politique de Population, le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement en veillant à l'égalité et à l'équité de genre.

Plus particulièrement, la SNEEG va concourir à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories de la population, au renforcement de leurs capacités et à la diversification des sources de croissance du pays.

Ainsi, l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur du progrès économique et social. Sa réalisation interpelle tous les acteurs et actrices de développement en amont et en aval du processus.

3.1.2. Un but et des objectifs

La SNEEG a pour finalité de contribuer à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre au Sénégal. A cet effet, elle vise deux objectifs à savoir :

- (i) l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal,
- (ii) et l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

3.2. Enjeux et priorités d'action

3.2.1. Quatre enjeux

En choisissant d'énoncer ainsi les fondements de la SNEEG, le Sénégal vise à gagner la bataille du développement économique durable avec les femmes qui sont désormais reconnues comme une force active incontournable.

Sur la base de l'analyse de la situation du genre au Sénégal, la SNEEG est articulée autour de quatre leviers fondamentaux reconnus actuellement comme **enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes**. Ces enjeux sont :

- (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ;
- (ii) la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ;

- (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Pour chacun de ces enjeux, l'analyse de situation a mis en exergue la complexité des problèmes qui affectent tout particulièrement la femme et l'ampleur des besoins auxquels il faut répondre pour atteindre l'égalité de genre. Elle a également permis d'identifier des groupes cibles sur lesquels il apparaît urgent d'agir pour améliorer leur situation et créer les conditions de réalisation de l'égalité de genre.

Ainsi, la SNEEG accordera, pour la période 2005-2015, la priorité aux *femmes du milieu rural*, aux *femmes du secteur informel*, aux *femmes entrepreneurs*, aux *jeunes filles scolarisées et celles déscolarisées*, aux *femmes chefs de ménage*, aux *femmes travailleuses*, aux *petites filles et adolescent(e)s*, aux *femmes analphabètes et aux femmes handicapé(es)*, apparues au cours de l'analyse de situation comme particulièrement défavorisées et vulnérables. De plus, le diagnostic de la situation ayant révélé une nette différenciation de statut et de position entre l'homme et la femme dans la famille et dans la société ainsi que des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance, qui lient l'homme et la femme dans tous les domaines, *le garçon et l'homme* seront également des cibles de la Stratégie.

C'est dans cet esprit, et sur la base des priorités de développement du Gouvernement et des engagements internationaux, que les objectifs et les stratégies d'intervention, ci-dessous présentés, ont été définis pour chaque enjeu en vue de lever les contraintes qui freinent la réalisation de l'égalité de genre et limitent, en conséquence, la participation des femmes au processus de développement.

3.2.2. Des priorités d'action

Enjeu 1 : Valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités.

L'objet de cet enjeu est de promouvoir les attitudes et les pratiques favorables à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultat envers les femmes et les hommes et plus particulièrement de renforcer, à côté des secteurs de l'éducation et de la santé, la position sociale et la capacité d'action de la femme.

A cet effet, **les objectifs spécifiques visés** adressent à la fois les questions culturelles et sociales notamment l'éducation et la santé et consistent à :

- amener les différentes composantes de la société à adhérer et à œuvrer pour l'égalité et l'équité de genre ;
- favoriser l'égalité d'accès, de chance, de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif ;
- contribuer à l'éradication de l'analphabétisme ;
- assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation ;
- contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles ;
- participer à l'accroissement du taux d'utilisation de la PF tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- relever le niveau d'information et de protection des femmes et des adolescentes contre l'IST/SIDA ;
- prendre en compte les besoins différenciés de santé et de SR des femmes, des adolescent(e)s et des hommes dans le secteur santé.

Les stratégies retenues pour soutenir la réalisation de ces objectifs reposent sur (i) un vaste programme d'information et de sensibilisation des groupes cibles sur les questions de genre, (ii) la mobilisation sociale des populations en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités liées au sexe, et (iii) le plaidoyer auprès des décideurs et leaders pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

La formation en genre des différentes catégories de la population, la recherche sur les facteurs et comportements socioculturels ainsi que l'intégration de l'approche genre dans la conception, la planification et la budgétisation des interventions dans le secteur de l'éducation et de la santé seront des stratégies de soutien essentielles à l'instauration de l'égalité de genre.

Enjeu 2 : Promotion économique des femmes en milieu rural et urbain.

La SNEEG prend comme point de départ la reconnaissance du faible pouvoir économique des femmes et la féminisation croissante de la pauvreté, et propose pour assurer leur promotion économique, **les objectifs spécifiques suivants** :

- Elargir le champ d'intervention économique des femmes ;
- Amener les hommes et autres membres de la famille à prendre une part active dans la gestion du foyer et à partager les responsabilités ;
- Promouvoir l'accroissement de la capacité d'investissement des femmes et d'égalité d'accès au marché du travail ;
- Assurer la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes aux niveaux macro, méso et micro économiques.

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, **les stratégies** qui seront développées reposent sur le renforcement de (i) la participation des femmes dans tous les secteurs d'activité, (ii) leur accès aux moyens de production, à la technique et à la technologie, (iii) leurs capacités techniques d'intervention et (iv) la facilitation de leur accès aux mécanismes de financement.

La mobilisation sociale et la sensibilisation pour un meilleur partage des fonctions et responsabilités dans la famille et dans la société, le plaidoyer en faveur de la création d'un environnement économique favorable, le renforcement des compétences en genre des agents techniques du développement seront des stratégies de soutien incontournables.

Dans cette optique, l'intégration de l'approche genre dans les secteurs économiques sera une condition sine qua non à la levée des contraintes à la promotion économique des femmes.

Enjeu 3 : Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision

Partant du fait que la promotion de l'égalité et de l'équité de genre passe nécessairement par l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le sexe et le respect des droits fondamentaux de la personne y compris ceux des enfants et des femmes, la SNEEG entend œuvrer à l'amélioration du statut de la femme et au renforcement de sa participation à la vie publique à travers **les objectifs spécifiques suivants** :

- Supprimer les dispositions discriminatoires et suppléer les vides juridiques dans la législation nationale ;
- Garantir l'application effective des droits des femmes ;
- Assurer aux femmes le plein exercice de leurs droits civiques et politiques ;
- Contribuer à l'élimination des violences faites aux femmes et aux enfants ;
- Promouvoir l'égalité et l'équité de participation des femmes et des hommes dans toutes les instances de décision et à tous les niveaux ;
- Assurer la prise en compte des besoins différenciés dans les instances de décision ;

Les stratégies proposées pour soutenir l'atteinte de ces objectifs accordent la priorité à (i) l'instauration d'un cadre juridique égalitaire et conforme à la Constitution et aux instruments internationaux ratifiés par le Sénégal et au renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des femmes, (ii) l'information et la sensibilisation des justiciables et des acteurs judiciaires sur les droits des femmes, (iii) un important plaidoyer en direction des décideurs et des leaders d'opinion pour leur application (iv) le renforcement de la protection des droits des personnes y compris celles en situation difficile, (v) la sensibilisation des différents acteurs de la société à l'exercice égal de la citoyenneté par l'homme et la femme, à leur égale capacité à occuper les mêmes fonctions et à exercer le pouvoir dans les instances politiques et dans les secteurs de développement économique.

Ces stratégies seront soutenues par la mise en place d'un observatoire national des droits de la femme et de la petite fille, qui sera chargé de veiller à l'application des principes d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enjeu 4 : Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que le renforcement de la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation de la SNEEG. **Les objectifs spécifiques** retenus à cet effet se résument comme suit :

- Donner au mécanisme gouvernemental en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de décision ;
- Accroître la capacité d'intervention des mécanismes d'appui à la promotion du genre et des organisations de la société civile (OSC) intervenant dans le domaine du genre ;
- Demander l'implication effective du privé dans la promotion du genre à tous les niveaux et la prise en compte effective des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Requérir les contributions de l'Etat, des Collectivités locales (CL) et des PTF à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ;
- Augmenter le volume de financement accessible pour la satisfaction des besoins des femmes et de l'égalité de genre ;
- Impliquer davantage les acteurs de la communication et de l'information (hommes et femmes) dans la production et la diffusion de l'information sur le genre.

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, **les stratégies à développer concernent le renforcement sur le plan institutionnel** de : (i) la capacité institutionnelle et organisationnelle des différents mécanismes, (ii) leurs compétences en genre ainsi que la synergie des interventions y compris de la coordination et du suivi entre les différents intervenants en genre et développement.

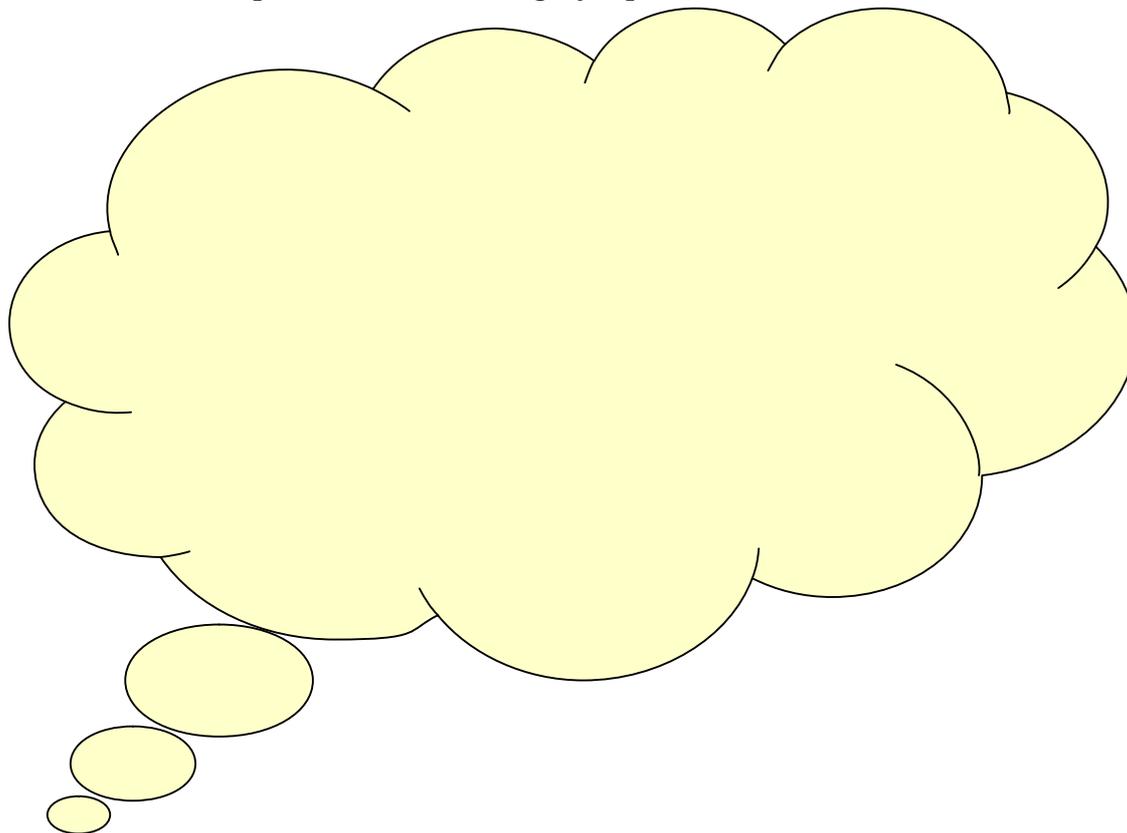
Le développement d'un système d'information et de recherche sur les questions de genre, et l'intégration de l'approche genre dans la conception, la planification et la budgétisation des actions de développement et le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir l'égalité et l'équité de genre seront des stratégies d'appui essentielles à la prise en compte des contraintes, besoins, motivations et options différenciés des femmes et des hommes dans les interventions de développement.

Un plaidoyer en direction des institutions de financement existantes et le secteur privé pour une plus grande ouverture aux initiatives liées au genre viendra soutenir la promotion économique des femmes.

La matrice d'intervention complète de la Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité est présentée à l'annexe 2. Elle intègre les résultats attendus de la mise en œuvre de la Stratégie, les indicateurs et les actions proposées.

Cette matrice est **un cadre de référence** qui permet de visualiser l'ampleur des actions à mener ainsi que la logique des relations de cause à effet issues de l'analyse de situation.

Aussi, est-il proposé de procéder à la priorisation des objectifs et actions dans le cadre de la formulation d'un *Programme triennal d'action prioritaire genre et développement*; ce programme sera l'outil opératoire de la Stratégie jusqu'en 2015.



**Déclaration et Programme d'action
de Beijing, Quatrième Conférence mondiale
des Nations Unies sur les femmes, Beijing 1995**

CHAPITRE IV - SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

4.1. Principes directeurs pour la mise en œuvre de la SNEEG

Le schéma de mise en œuvre de la SNEEG repose sur *quelques principes de base* :

- L'exécution de la SNEEG interpelle l'Etat en tant que facilitateur, mais aussi toutes les autres parties prenantes en tant qu'acteurs et actrices de développement. Le rôle de stratège de l'Etat, dans ce contexte, doit être une réalité.
- L'interdépendance des enjeux et des objectifs de la SNEEG exige une synergie des interventions, indispensable à l'inscription des questions de genre sur le sentier de l'équité et l'égalité, seul chemin apte à réduire la pauvreté et à garantir le développement durable.
- La coordination des activités de la SNEEG entre les différentes structures impliquées dans leur exécution et les bailleurs de fonds qui en assurent le financement, est reconnue au MNG qui l'exerce effectivement.
- La société civile sera l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre et du suivi de la SNEEG ; à ce titre, elle sera membre à part entière des différentes instances de concertation et de suivi qui seront mises en place.
- L'atteinte des résultats de la SNEEG est fortement corrélée à l'efficacité du schéma institutionnel de mise en œuvre qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à le respecter et à le mettre en œuvre tel que défini.

Le schéma institutionnel de mise en œuvre de la SNEEG est articulé comme suit :

4.2. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation

La Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre devient ainsi le cadre de référence pour tous les partenaires au développement, bénéficiaires et acteurs, liés à l'Etat, à la société civile, au secteur privé ou à la coopération internationale qui œuvrent pour un développement durable au Sénégal.

Dans cette perspective, la définition d'un schéma de mise en œuvre pertinent s'impose. Il sera soutenu par quatre piliers qui seront les garants de sa performance, à savoir :

- La clarification des rôles et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie ;
- La définition de mécanismes de coordination, de concertation et de suivi-évaluation, souples et efficaces ;
- La mobilisation de ressources financières nécessaires au financement des programmes identifiés ;
- L'élaboration d'une stratégie de plaidoyer et d'une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie.

4.2.1. Les acteurs impliqués dans la promotion de l'égalité et de l'équité de genre

- ***Le mécanisme national genre***

Le mécanisme national genre est la structure nationale en charge de la promotion de la femme et du genre. Il a pour mission de définir les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener dans le domaine de l'égalité et de l'équité de genre. En tant qu'interface entre les partenaires impliqués dans la promotion du genre, le mécanisme national assurera la coordination technique, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNEEG.

Enfin, le mécanisme national est responsable des résultats atteints dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre. A ce titre, il devra rendre compte au gouvernement, qui l'a mandaté et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie. Cette mission lui donne mandat de s'enquérir auprès de toutes les parties prenantes des informations nécessaires pour juger de l'évolution de la situation de l'égalité et de l'équité de genre et procéder ainsi aux réajustements nécessaires en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la SNEEG.

- ***Les ministères sectoriels***

Les ministères sectoriels sont les structures gouvernementales en charge des politiques et programmes relevant de leur secteur respectif. *Ils seront directement impliqués dans l'exécution de la SNEEG* à travers la prise en compte des objectifs de la stratégie dans leurs programmes. A cet effet, les points focaux genre auront un rôle déterminant à jouer notamment en assurant le suivi de la prise en compte du genre dans les objectifs, stratégies et programmes de développement ainsi que dans les budgets de leur secteur respectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG, les points focaux travailleront en étroite collaboration avec le mécanisme national et les autres parties prenantes. Il est également proposé que les points focaux soient membres des différentes structures de coordination, de concertation et de suivi qui seront mises en place au niveau national.

L'objectif de telles dispositions est de soutenir l'intégration effective de l'approche genre dans les interventions de développement, et de favoriser la synergie des interventions en faveur de la femme.

- ***La société civile***

Les ONG et associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine Genre et Développement ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes dans les domaines social, culturel, économique et politique. *En partenariat avec les ministères techniques et le MNG, ils seront les agents d'exécution par excellence sur le terrain.* Leur expertise dans les différents domaines d'intervention de la stratégie et leur expérience dans le domaine du développement à la base seront des atouts certains dans le cadre du partenariat qui va ainsi s'établir autour de la mise en œuvre de la SNEEG.

- ***Les Partenaires techniques et financiers***

Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre de la SNEEG. L'insuffisance des ressources de l'Etat requiert une collaboration étroite avec la communauté internationale pour mobiliser les financements nécessaires au développement du pays. La promotion du genre n'est pas en reste et aura également besoin de ces compléments de ressources. *Les organisations bilatérales et multilatérales seront des institutions d'appui technique et de contribution financière* pour la mise en œuvre de la SNEEG.

A ce titre, le Réseau informel des bailleurs de fonds pour le genre, qui sera converti prochainement en un Groupe Thématique Genre, sera un cadre idéal de coordination et de concertation pour les PTF qui vont intervenir dans l'exécution de la SNEEG. Il sera sans aucun doute un outil de plaidoyer pertinent pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des actions de la SNEEG.

- ***Les Parlementaires***

A travers leurs structures internes et réseaux, *ils seront des partenaires incontournables pour le plaidoyer* pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et la mobilisation des ressources. Les femmes parlementaires en l'occurrence joueront un rôle déterminant au sein de l'Assemblée Nationale et auprès du gouvernement pour faire voter les textes et prendre les mesures appropriées qui garantiront aux femmes la place qui leur revient de droit dans la société.

- ***Les professionnels de la communication***

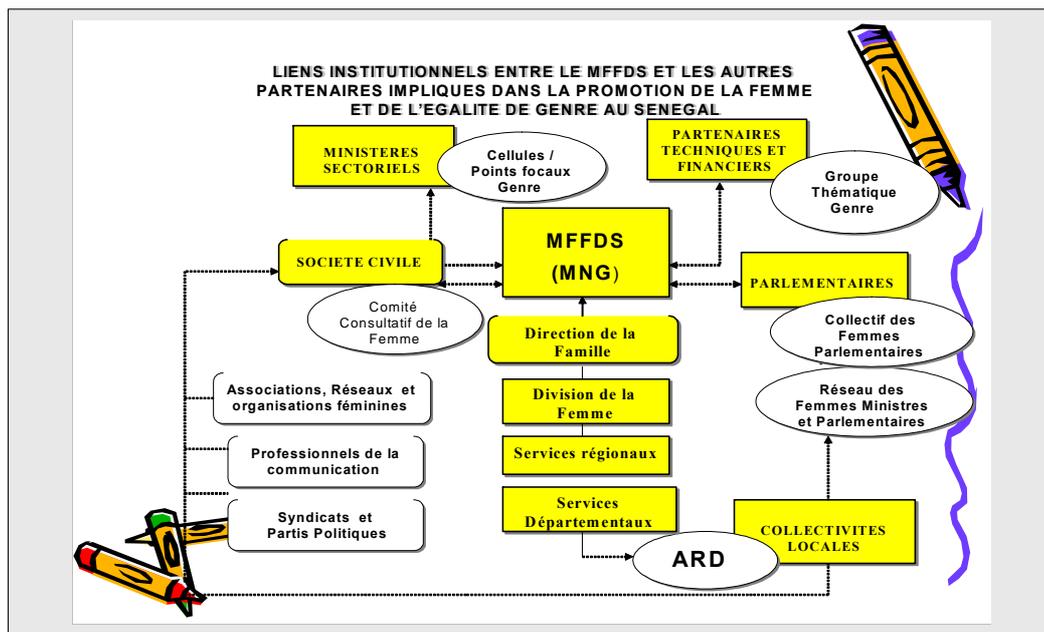
Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires et les artistes seront également des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations, mais aussi au niveau du plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour un changement de comportement et la création d'un environnement favorable à la promotion du genre. *Ils seront les principaux acteurs de la stratégie de communication* qui devra accompagner la mise en œuvre de la SNEEG.

- **Les Collectivités locales (CL)**

Les Collectivités locales sont les institutions décentralisées, représentées par les Régions, les Communes et les Communautés rurales. Les CL *seront directement impliquées dans l'exécution de la SNEEG* à travers la prise en compte des objectifs de la Stratégie dans leurs programmes d'intervention. A cet effet, les Agences Régionales de Développement (ARD), en rapport avec les services techniques déconcentrés aux niveaux local, départemental et régional auront un rôle déterminant à jouer dans la planification, la programmation et la budgétisation des actions de développement en vue de garantir la prise en compte du genre à tous les niveaux.

- **Les groupes cibles bénéficiaires**

Les groupes cibles ne seront pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs-bénéficiaires. Ils s'investiront pleinement dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations, ainsi que dans le financement et la mise en œuvre des actions à mener. Ils seront parties prenantes dans les activités de planification, de suivi et d'évaluation. A travers leurs différentes formes d'organisation, *ils seront des interlocuteurs incontournables pour la mise en œuvre de la SNEEG.*



4.2.2. Des structures de coordination, de concertation et de suivi-évaluation.

Pour garantir la réussite de la mise en œuvre de la SNEEG, il conviendrait de mettre en place et de faire fonctionner régulièrement des structures de coordination, de concertation et de suivi. Les organes, ci-dessous présentés, sont les mêmes que ceux précédemment retenus pour le PANAF dont l'évaluation finale a reconnu leur pertinence, malgré une opérationnalité déficiente durant l'exécution du PANAF ; la raison majeure avancée à cet effet étant l'engagement insuffisant de l'Etat et de ses partenaires dans la mise en œuvre du PANAF, engagement qu'il faudra nécessairement renforcer dans le cadre de l'exécution de la SNEEG.

Ainsi, le schéma institutionnel de mise en œuvre de la SNEEG sera articulé autour des mécanismes suivants :

Un Comité Ministériel Genre et Développement

Au niveau décisionnel, il est proposé de mettre en place, sous la présidence du Premier Ministre, un Comité Ministériel Genre et Développement. *Le Comité sera l'instance d'orientation et de décision en matière de genre.*

Il se réunira une fois par an, sur la base du rapport de situation du genre au Sénégal qui sera présenté par le MNG, à l'effet (i) d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNEEG et (ii) de donner les orientations et directives nécessaires à la promotion de la femme et à l'avancement de l'égalité de genre.

Un Comité technique de suivi-évaluation

Placé sous la présidence du MNG, *le Comité technique de suivi-évaluation est l'organe de concertation et de coordination* dans les domaines de la promotion de la femme et de l'égalité de genre. Il sera composé des points focaux genre de tous les départements ministériels, des représentants des organisations de la société civile, du Groupe Thématique Genre des bailleurs de fonds, du secteur privé et de quelques personnes ressources, partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG. Le Comité technique a pour mission d'appuyer le mécanisme national dans la mise en œuvre de la SNEEG. Plus spécifiquement, il devra :

- Assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNEEG par la tenue de réunions trimestrielles ;
- Assister le MNG dans l'élaboration des documents destinés au Conseil interministériel;
- Aider à la recherche et à la mobilisation de ressources financières internes et externes et à la constitution de banques de données sur les différents enjeux de la SNEEG ;
- Participer aux missions de suivi et d'évaluation de la SNEEG ;
- Veiller à l'application des directives du Conseil interministériel.

Un organe de coordination technique

Le Mécanisme National Genre est l'organe pilote de la mise en œuvre de la SNEEG. Conformément à ses missions, il lui revient de planifier et de coordonner l'exécution de la SNEEG. Dans ce cadre, il aura essentiellement pour tâches de :

- Assurer la coordination des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG ;
- Entretenir le dialogue avec les parties prenantes à la mise en œuvre de la SNEEG ;
- Soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la SNEEG ;
- Participer aux exercices de programmation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.
- Exploiter les rapports de suivi qui seront produits par la Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté et des OMD du Ministère de l'Economie et des Finance ;
- Produire des rapports de suivi sur la mise en œuvre de la SNEEG et un rapport de situation annuel sur l'égalité et l'équité de genre au Sénégal ;
- Constituer une base de données sur la situation des femmes et des hommes et assurer sa mise à jour régulièrement ;

- Introduire auprès du gouvernement les propositions de mesures législatives et réglementaires relatives à l'égalité et à l'équité de genre ;
- Procéder, en relation avec les partenaires, à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNEEG et à son évaluation finale.

Pour assurer la coordination des interventions avec efficacité, le MNG établira des protocoles de collaboration avec les différents intervenants.

De même au niveau du suivi et de l'évaluation, le MNG travaillera étroitement avec la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances et les Cellules régionales de suivi du DSRP.

Pour capitaliser les résultats du suivi-évaluation, il est proposé au MNG de mettre en place un système d'information sur le genre dans chacun des domaines prioritaires d'intervention de la Stratégie. Ce système sera alimenté par une production conséquente de données désagrégées par sexe provenant des différents secteurs d'activités et par les résultats des études thématiques et enquêtes ponctuelles réalisées sur le sujet. ***La collaboration de la Direction de la Prévision et de la Statistique sera sollicitée dans ce cadre.***

Cette démarche a pour objet (i) de mieux informer sur l'évolution de la situation des jeunes, des femmes et des hommes, (ii) de contribuer à l'élaboration des argumentaires qui seront utilisés lors des activités de sensibilisation, d'information et de plaidoyer et (iii) de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes de la Stratégie.

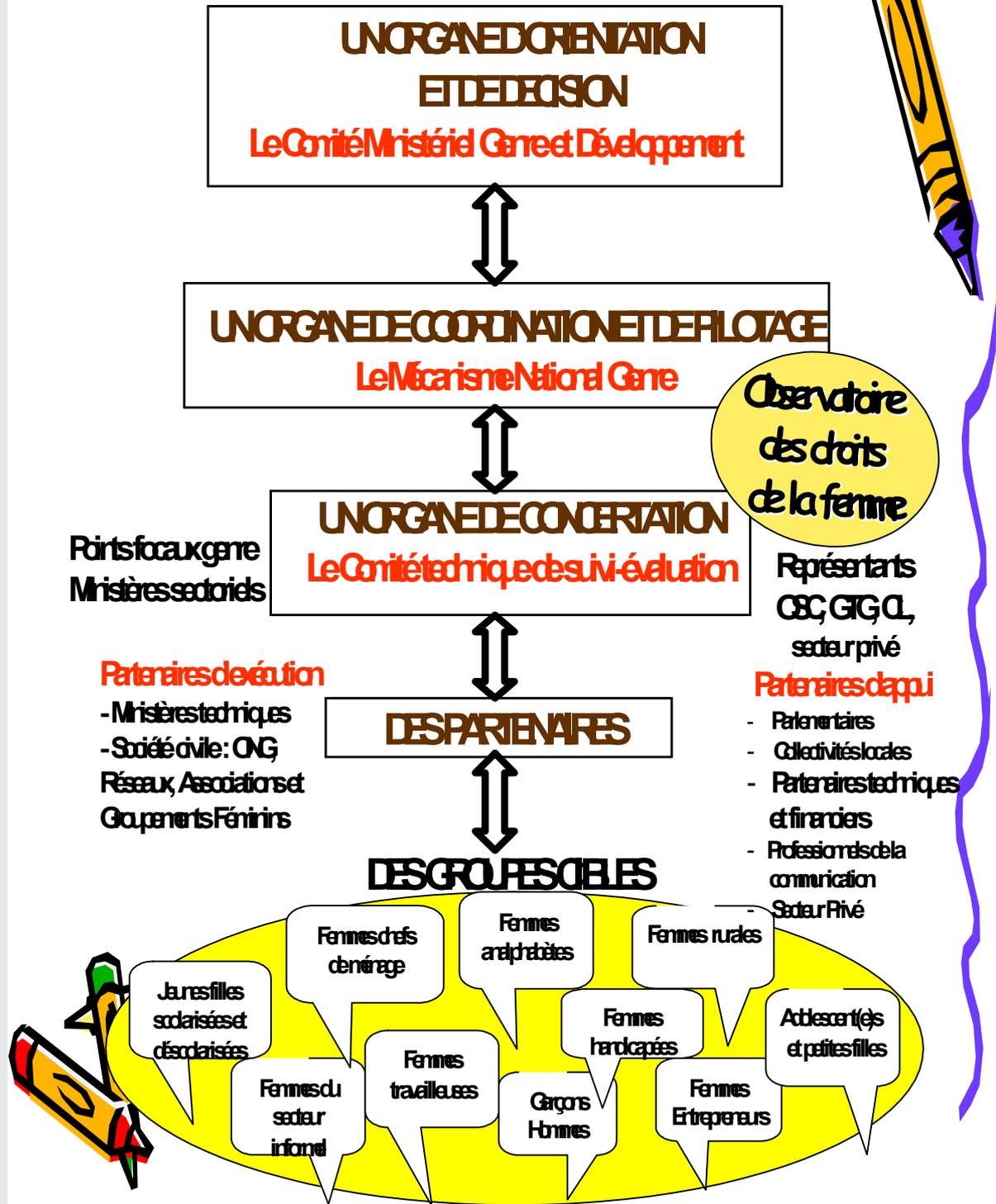
Afin de permettre au MNG de jouer efficacement son rôle, ***il est suggéré de lui assurer une position institutionnelle plus visible, plus autonome et plus efficace.***

Un organe de contrôle

L'Observatoire des Droits de la Femme (ODF) est un mécanisme, prévu d'être mis en place par les autorités, suite à l'élaboration du deuxième Plan d'action (PANAF) à l'effet de renforcer la protection des droits des femmes et des petites filles. Plus spécifiquement, l'ODF a pour mission d'une part de faire respecter les droits des femmes et des petites filles et d'autre part de contrôler l'application des textes législatifs et réglementaires en relation avec les conventions internationales en la matière. A ce titre, *il jouera un rôle de veille et d'alerte de la mise en œuvre de la SNEEG. Aussi, est-il recommandé de le mettre rapidement en place et de le doter des moyens nécessaires à l'exercice correct de ses missions.*

Le schéma institutionnel, ainsi défini, a plusieurs avantages : (i) il établit une charte des responsabilités très claire sur ce qui est attendu de chaque partie prenante à la mise en œuvre de la SNEEG ; (ii) il favorise la collaboration et la synergie des intervenants et enfin, (iii) il contribue à consolider les capacités techniques du MNG en planification, suivi et évaluation conformément à ses missions. La représentation graphique de ce schéma est ci-dessous reproduite.

Cadre Institutionnel de Mise en oeuvre de la SNEEC



4.2.3. Des mécanismes et outils de suivi-évaluation et de plaidoyer

Pour soutenir l'opérationnalisation des organes, ainsi définis, des mécanismes et outils de suivi-évaluation sont proposés, il s'agit en particulier :

- des Cellules GED/Points focaux à créer dans tous les secteurs au niveau national ;
- des protocoles de collaboration entre le mécanisme national et les autres partenaires
- d'un système d'information genre et développement au niveau national ;
- des rapports de suivi-évaluation sur l'exécution de la mise en œuvre de la SNEEG régulièrement produits par les parties prenantes ;
- d'un rapport annuel de situation à soumettre au Président de la République ;
- des argumentaires thématiques sur les questions de genre dans tous domaines de la vie économique et sociale pour soutenir le plaidoyer en faveur de la création de l'environnement institutionnel favorable à la promotion du genre et à son intégration dans le développement ;

4.3. Stratégies d'appui à la mise en œuvre de la SNEEG

Il est recommandé au MNG d'élaborer, dès à présent, une stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la SNEEG et rendre visibles ses résultats.

☞ *Une stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources*

Pour faciliter la mobilisation du financement de la SNEEG, il est proposé au MNG :

- d'élaborer un document de plaidoyer contenant (i) un résumé de la Stratégie ainsi qu'un dépliant présentant d'un côté les disparités hommes/femmes et de l'autre les engagements politiques en matière d'égalité et d'équité, (ii) un argumentaire pertinent pour convaincre l'Etat et les partenaires techniques et financiers de la nécessité pour le pays de mettre en œuvre la Stratégie pour l'Egalité et l'Equité de Genre et d'avoir pour cela l'engagement des principaux acteurs à contribuer concrètement à sa mise en œuvre ;
- de préparer un calendrier de mobilisation des ressources qui tiennent compte des cadres de programmation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ;
- de constituer des alliances stratégiques avec des personnes convaincues de la nécessité de promouvoir l'égalité et l'équité de genre pour mener un plaidoyer actif en direction des différents décideurs, des leaders d'opinion, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé.

☞ *Une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la SNEEG*

La SNEEG, pour être mise en œuvre dans les meilleures conditions, devra être soutenue par une bonne stratégie de communication. Une telle initiative a pour objet d'informer et de sensibiliser les diverses catégories d'audience autour de la SNEEG en vue de (i) susciter leur adhésion et leur participation effective, (ii) obtenir les changements de comportement souhaités en faveur de l'égalité de genre et (iii) partager les échanges d'expérience et la dissémination des recherches.

A cet effet, la stratégie de communication va allier la *communication de masse* en s'appuyant sur les médias publics et privés et la *communication de proximité* basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population. Les décideurs, les parlementaires, les élus locaux, les leaders d'opinion (chefs coutumiers et religieux), les employeurs, les ménages seront des *cibles privilégiées* pour les activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer.

Le Ministère de l'Information et de la Communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Comité Consultatif de la Femme, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront *les partenaires* pour la conduite de la stratégie de communication. La

stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de *supports* d'information

4.4. Besoins et structure du financement de la stratégie

☞ *Besoin de financement*

Le coût global des programmes de la SNEEG se chiffre à **30.466.000.000 F.CFA** pour la période 2005-2015. Il se répartit par enjeu comme suit :

Enjeux de la SNEEG	Besoin de financement en millions de F.CFA	% du coût total
<i>Enjeu 1 : Valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités</i>	5.200 F.CFA	17%
<i>Enjeu 2 : Promotion économique des femmes en milieu rural et urbain</i>	8.401 F.CFA	28%
<i>Enjeu 3 : Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision</i>	4.645 F.CFA	15%
<i>Enjeu 4 : Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre</i>	12.220 F.CFA	40%
TOTAL	30.466 F.CFA	100%

☞ *Structure du financement*

La mise en oeuvre des programmes de la SNEEG implique la mobilisation de ressources accrues de la part de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

** Au niveau de l'Etat*

La mobilisation de ressources au titre des dotations budgétaires nationales constitue un facteur important pour le succès de la mise en oeuvre de la SNEEG. Elle marquera également, l'engagement effectif de l'Etat à œuvrer pour l'égalité et l'équité de genre et la promotion des femmes. ***Cet engagement se traduira par le renforcement institutionnel du mécanisme national, et l'allocation d'au moins 15% de chaque budget sectoriel à la prise en compte du genre.***

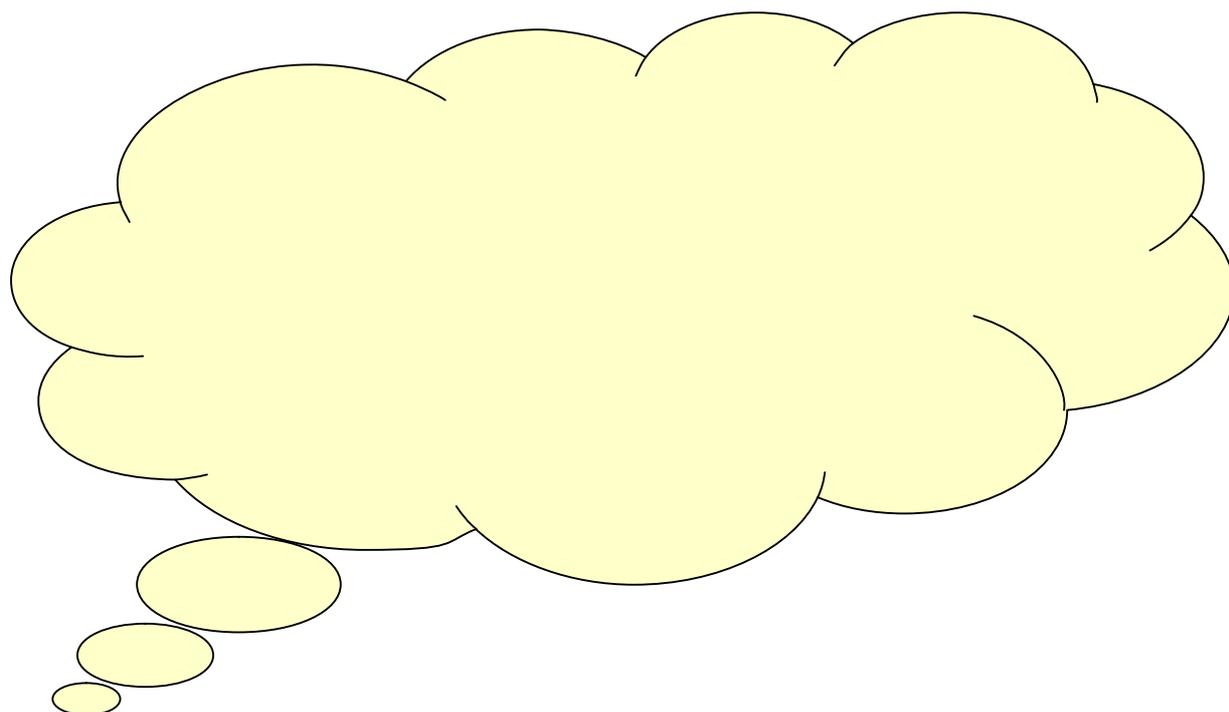
** Au niveau des Collectivités locales*

Il est attendu des Collectivités locales une contribution significative à la promotion du genre grâce la prise en compte effective du genre par tous les instruments de planification et de budgétisation utilisés. ***Cet engagement sera concrétisé par une allocation systématique d'au moins 15% de leurs ressources à la promotion de la femme et de l'égalité de genre aux niveaux local, départemental et régional.***

** Au niveau des partenaires techniques et financiers*

Une fois le document de la SNEEG adopté par le gouvernement, *les partenaires bilatéraux et multilatéraux seront invités à des concertations sur les différents enjeux de la SNEEG* pour l'identification de leur centre d'intérêt et la détermination des modalités d'intervention et des contributions nécessaires à l'exécution de la SNEEG. Ces concertations seront organisées conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Plan et du Développement Durable et le Mécanisme National Genre.

La mobilisation des ressources sera facilitée par *l'intégration effective de la matrice logique d'intervention de la SNEEG dans le DSRP* dont une révision est prévue très prochainement. Le MNG devra veiller à cela et s'impliquer activement à tous les niveaux du processus d'élaboration du prochain DSRP.



CONCLUSION

La présente revue de la situation des sénégalais et des sénégalaises enseigne que c'est encore au cœur de la famille, espace largement régulé par les idéologies culturelles, politiques et religieuses, qu'est ancré le débat sur l'égalité des sexes. C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la petite fille, à l'homme et à la femme sont signifiés et mis en pratique. Ces rôles induisent des inégalités sociales qui conditionnent leur participation au sein de la communauté, dans l'économie, au niveau de l'Etat et plus globalement au développement.

L'analyse de situation reconnaît également que les femmes, forces actives indispensables pour le développement, sont encore sous représentées dans les sphères de la vie économique et pratiquement exclues des niveaux de la prise de décision du fait de leurs statut et position sociale inférieurs. Or, il est largement admis aujourd'hui que l'on ne peut plus parler de démocratie, de bonne gouvernance et de développement sans la participation équitable des hommes et des femmes, en tant qu'individus, citoyens et acteurs de développement.

Aussi, toute intervention en faveur de l'égalité de genre devra t-elle en priorité, agir sur ces inégalités structurelles qui privent le pays de la moitié de sa population, forces vives essentielles à son développement, comme le soulignent certains observateurs en parlant de "*réserves de croissance latentes*" et dont la sous utilisation entraîne ce qu'ils ont également appelé "*une opportunité manquée de croissance et de transformation*"¹¹

En élaborant une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, le Sénégal adopte résolument une perspective sexospécifique pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes et le développement durable. Cependant, l'expérience a trop souvent montré qu'il ne suffit pas de disposer des cadres de référence et autres instruments d'intervention pour assurer leur application et opérer les changements nécessaires.

Dans le cadre des questions d'égalité de genre plus qu'ailleurs, disposer d'un cadre de référence est certes indispensable mais pas suffisant. Il est clair que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre ne pourra se faire en l'absence d'une ferme volonté des autorités à l'exécuter et de l'engagement actif de toutes les parties prenantes à y prendre part. Il faut beaucoup de volontarisme pour faire avancer la question de l'égalité.

La prise de mesures essentielles à un réel renforcement institutionnel et organisationnel du mécanisme national en charge du genre et de la promotion de la femme, à la création d'un environnement favorable à l'égalité et à l'équité de genre, au renforcement des capacités en genre et en planification des différents acteurs ainsi que la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires sont les conditions sine qua non à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'équité et l'égalité de genre.

Relever le défi de la mise en œuvre est donc la prochaine étape à franchir pour le Sénégal s'il veut s'inscrire dans la trajectoire du développement durable. L'heure est donc à la concrétisation des engagements pour une véritable égalité de genre !

¹¹ World Bank, Can Africa claim the 21st century?, Africa development Bank, Africa Economic Research Consortium, Global Coalition for Africa, United Nations, Economic Commission for Africa and World Bank, 2000.

ANNEXES

ANNEXE 1. PRESENTATION SYNOPTIQUE DE L'ANALYSE DE SITUATION

ANALYSE DE SITUATION DOMAINE CULTUREL ET SOCIAL

PROBLEME CENTRAL	PROBLEMES INTERMEDIAIRES	CAUSES / FACTEURS EXPLICATIFS
Statut d'infériorité de la femme dans la famille et dans la société sénégalaise	Valeurs et croyances culturelles en faveur de la soumission de la femme à l'homme	Systèmes patriarcal et patrilinéaire Mariages coutumiers Stéréotypes et préjugés sexistes
	Volonté politique insuffisante pour une faible remise en cause des rapports inégalitaires entre l'homme et la femme	Influence de la coutume et de l'interprétation négative (ou tendancieuse) des religions à l'égard des femmes Supériorité socioculturelle de l'homme
	Inégalité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté.	Rôles domestique et de reproduction assignés de fait à la femme et socialement valorisés Rôle de chef de famille et pouvoir de décision reconnus exclusivement à l'homme
Inégal niveau d'instruction, d'éducation et de qualification des filles/garçons et des femmes/hommes	Accès inégal dans tous les niveaux d'enseignement	Couverture en infrastructures scolaires encore insuffisante et dispersée Préjugés sur les bienfaits de l'école et de la scolarisation des filles
	Déperdition scolaire des filles plus importante au fur et à mesure qu'elles avancent de niveau surtout en milieu rural	Grossesses précoces Participation excessive aux tâches domestiques pour aider la mère Faible niveau de revenu des familles
	Analphabétisme des femmes élevé	Faible opportunité d'éducation alternative Inadaptation de certains programmes d'alphabétisation à la situation et aux besoins réels des femmes Responsabilités familiales, pression sociale et résistance du mari
	Insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif	Faible conscience des questions de genre chez les enseignants et les autorités de l'éducation Compétences insuffisantes en genre dans le système éducatif

PROBLEME CENTRAL	PROBLEMES INTERMEDIAIRES	CAUSES / FACTEURS EXPLICATIFS
Plus grande vulnérabilité de la santé de la reproduction (SR) des femmes et des adolescentes	Taux de mortalité maternelle élevé	<p>Insuffisance des structures obstétriques et de la qualité des services liés à la maternité notamment en milieu rural</p> <p>Vie sexuelle précoce</p> <p>Grossesses précoces, rapprochées ou tardives et à risque</p> <p>Complication suite aux avortements et A l'excision</p> <p>Surcharge de travail domestique</p> <p>Violences domestiques</p> <p>Coût élevé de la prise en charge</p> <p>Pauvreté des ménages</p> <p>Facteurs socioculturels ayant un effet négatif sur la SR des femmes</p> <p>Endémie palustre</p>
	Taux de fécondité élevé	<p>Rapport inégalitaire entre l'homme et la femme en matière de choix et de responsabilité en matière de SR</p> <p>Valorisation du rôle de reproduction de la femme dans la société</p> <p>Faible taux de prévalence contraceptive</p>
	Vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/SIDA	<p>Activité sexuelle précoce chez les jeunes</p> <p>Multiplicité de partenaires et polygamie</p> <p>Sous information des femmes, adolescent (e) s et des hommes sur ces questions</p> <p>Dépendance économique et sociale</p>
	Faible prise en compte des besoins spécifiques en SR des femmes, des hommes et des jeunes dans les politiques et programmes de santé	<p>Insuffisance des services offerts en matière de SR</p> <p>Insuffisance de compétences en genre dans le secteur</p>

ANALYSE DE LA SITUATION

DOMAINE ECONOMIE ET PAUVRETE

PROBLEME CENTRAL	PROBLEMES INTERMEDIAIRES	CAUSES / FACTEURS EXPLICATIFS
Faible pouvoir économique des femmes	Cantonnement des femmes dans des activités de subsistance et dans le secteur informel	Rôles stéréotypés de la femme et de l'homme dans la société
	Multiplicité des rôles et surcharge de travail pour les femmes	Répartition inégale des fonctions dans la société Division inégale du travail domestique
	Capacité d'investissement des femmes et des hommes limitée	Accès limité des femmes aux moyens de production à la technique et à la technologie Accès limité aux opportunités économiques Connaissances techniques limitées Féminisation de la pauvreté
	Accès inégal aux opportunités d'emploi	Niveau d'éducation et de qualification différencié Conflit d'intérêt entre obligations professionnelles, sociales et familiales
	Faible intégration du genre dans les politiques et programmes économiques	Perception neutre du milieu d'intervention et des réponses aux besoins en termes de croissance et de développement Faible connaissance sur les questions de genre et de compétences en matière d'application de l'approche genre comme outil de développement

**ANALYSE DE SITUATION
DOMAINE DROITS, CITOYENNETE ET PRISE DE DECISION**

PROBLEME CENTRAL	PROBLEMES INTERMEDIAIRES	CAUSES / FACTEURS EXPLICATIFS
Jouissance des droits et exercice des devoirs différenciés pour l'homme et la femme au sein de la famille et de la société	Subsistance de dispositions discriminatoires et de vides juridiques dans la législation nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'harmonisation entre la législation nationale et les instruments internationaux - Anéantissement de certaines dispositions favorables aux femmes par des mesures spécifiques discriminatoires - Insuffisante protection des personnes en situation difficile notamment les femmes et les petites filles
	Non effectivité de l'application des textes favorables à l'EEG	<ul style="list-style-type: none"> - Défaut de publication des textes et de mesures d'application - Méconnaissance par les femmes de leurs droits et par les acteurs judiciaires et extrajudiciaires des droits des femmes - Faiblesse des recours aux services judiciaires - Absence d'un mécanisme de suivi de l'application des textes favorables à l'Equité et à l'Egalité de Genre - Insuffisance de pression des OSC pour la promotion du genre
	Vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Position de subordonnée et de dépendance de la femme dans le couple - Stéréotypes sexistes et machisme de certains hommes - Impunité des auteurs
Rapports inégalitaires dans l'exercice de la citoyenneté par l'homme et la femme	Faible reconnaissance par la société de l'exercice des droits civiques et politiques par la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Exercice du pouvoir considéré dans la société sénégalaise comme l'apanage de l'homme - Difficultés d'obtention et/ou de détention des pièces d'état civil et autres actes administratifs par les femmes
Représentation différenciée des femmes et des hommes dans les instances de décision publique, politique, syndicale et dans le secteur privé aux niveaux local, national et international	<p>Prédominance des hommes dans les instances de décision</p> <p>Insuffisante prise en compte des questions d'égalité et d'équité dans les instances de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Perception sociale et idéologique défavorable à l'égalité homme/femme dans la prise de décision et l'exercice du pouvoir - Manque de confiance en soi, de soutien et de solidarité des femmes entre elles - Difficultés pour la femme de concilier carrières professionnelles et responsabilités familiales et sociales - Inégale capacité financière à investir dans la politique - Faible conscience des questions de genre chez les décideurs et leaders des instances de décision - Compétences insuffisantes en genre dans les instances de décision

ANALYSE DE SITUATION
DOMAINE MECANISMES INSTITUTIONNELS
DE PROMOTION, FINANCEMENT ET COMMUNICATION

PROBLEME CENTRAL	PROBLEMES INTERMEDIAIRES	CAUSES / FACTEURS EXPLICATIFS
Faible impact des interventions en faveur de l'égalité et l'équité	Insuffisante capacité d'intervention et faible pouvoir de décision du mécanisme gouvernemental en charge du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation entre les missions du cadre institutionnel genre, sa position organisationnelle et les moyens humains, matériels et financiers dont il dispose - Leadership du mécanisme national genre peu affirmé et reconnu
	Insuffisante contribution des mécanismes d'appui à la promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non opérationnalité des points focaux genre - Intervention du Comité Consultatif de la Femme (CCF) concentrée sur les événements spéciaux
	Insuffisante capacité d'intervention des organisations de la société civile (OSC) qui opèrent dans la promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des ressources humaines et des moyens financiers des OSC intervenant dans le domaine du genre - Insuffisance des compétences en genre au sein des OSC - Interventions non harmonisées et dispersion des actions - Mobilisation circonstancielle des OSC pour l'égalité et l'équité de genre
	Faible intervention du secteur privé dans la promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Approche genre peu prise en compte dans les interventions du secteur privé - Absence d'un mécanisme de collaboration avec le Mécanisme gouvernemental - Faible connaissance de l'approche genre et développement dans le secteur privé
	Interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) sectorielles et géographiquement ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Faible application de l'approche transversale en matière de genre
	Insuffisante mobilisation des ressources financières au profit de l'égalité et de l'équité de genre	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la contribution financière de l'Etat et des partenaires au développement pour le genre - Faible maîtrise des outils et des mécanismes de mobilisation des fonds
	Faible niveau de financement des besoins en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité de genre	<ul style="list-style-type: none"> - Accès inégal des hommes et des femmes aux financements des banques - Faiblesse du volume des financements octroyés par les systèmes de financement formels et non formels
	Faible implication des médias, des acteurs de la communication de proximité, des artistes et des Réseaux dans la promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Approche genre peu prise en compte au niveau des différents acteurs de la communication et de l'information - Compétences limitées en genre au niveau des acteurs de la communication et de l'information - Interventions circonstancielle des acteurs de la communication et de l'information dans la promotion du genre - Sous représentation des femmes dans les organes de presse et au niveau des rédactions en particulier

ANNEXE 2

MATRICE D'INTERVENTION
DE LA STRATEGIE POUR
L'EGALITE ET L'EQUITE
DE GENRE

**ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : VALORISATION DE LA POSITION SOCIALE DE LA FEMME
ET RENFORCEMENT DE SES POTENTIALITES**

Objectif 1.1 : Amener les différentes composantes de la société à adhérer et à œuvrer pour l'égalité et l'équité de genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.1.1. Conscientisation des hommes et des femmes sur les manifestations des disparités et des discriminations	Prise de conscience et engagement effectifs de toutes les catégories d'acteurs à la réduction des inégalités entre filles et garçons Des images et valeurs valorisantes des deux sexes se substituent progressivement aux stéréotypes sexistes négatifs	Programme IEC/Genre élaboré et exécuté Au moins trois enquêtes CAP réalisées % de la population des zones ciblées ayant des comportements favorables à l'égalité et l'équité de genre Les résultats des enquêtes et études sont diffusés et utilisés dans les programmes IEC et plaidoyer pour l'égalité et l'équité de genre	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'IEC/Genre y compris les supports adaptés en français et en langues nationales	300,00	2005-2015	MNG CCF, Points focaux OSC, Réseaux Collectivités locales Syndicats PTF Consultant (e) s
			Mener des enquêtes CAP légères au niveau des familles des zones ciblées en 2006, 2010 et 2015 pour évaluer les changements dans les rapports H/F	150,00	2006, 2010 et 2015	MNG PTF OSC spécialisées Points focaux Consultant (e) s
1.1.2. Amélioration du niveau de connaissance de la situation des femmes dans différents contextes socioculturels	Meilleure visibilité des rapports de genre et plus grande compréhension des inégalités entre hommes et femmes	Inventaire des déterminants socioculturels et des stéréotypes, disponible par région Existence de sources d'information et de sensibilisation sur la situation et le vécu différenciés des hommes et des femmes dans les zones ciblées	Réaliser une cartographie des déterminants socioculturels du statut de la femme vs statut de l'homme y compris les stéréotypes	50,00	2006-2007	MNG Points focaux REGENTIC ORGENS INEADE, IFAN DPS Centre de Suivi Ecologique Consultant (e) s

Objectif 1.2 : Amener les garçons et les hommes à prendre une part active dans la promotion de l'égalité de genre, la gestion du foyer et le partage des responsabilités dans la communauté

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.2.1. Sensibilisation pour un meilleur partage des fonctions et responsabilités dans la famille et dans la société	<p>Elimination progressive des stéréotypes sexistes au sein de la famille et de la société</p> <p>Implication effective des garçons et des hommes dans la gestion des activités domestiques et communautaires dans les zones ciblées</p> <p>Des comportements favorables à l'égalité et à l'équité entre l'homme et la femme sont davantage visibles</p>	<p>Un programme d'information et de sensibilisation est élaboré et exécuté</p> <p>Nombre et qualité des acteurs polarisés par les campagnes de sensibilisation et engagés dans la diffusion des messages</p> <p>% des CL ayant mis en place un programme pilote</p> <p>% des familles ciblées ayant adopté le paradigme de l'égalité et l'équité de genre comme code de conduite</p>	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation sur l'importance et les bénéfices du partage des rôles et responsabilités en direction des familles	150,00	2005-2015	MNG Personnes ressources OSC Syndicats Réseau des journalistes Réseau des Parlementaires Collectif des femmes parlementaires Réseau des Communicateurs traditionnels Relais communautaires
			Initier en partenariat avec les Collectivités locales un programme pilote pour la promotion du partage des rôles et responsabilités entre hommes et femmes au sein de la famille et de la société	500,00	2006-2015	MNG Personnes ressources CL, OSC
1.2.2. Promotion d'un leadership partagé au sein de la famille et dans la société entre les femmes et les hommes	<p>La parenté conjointe et le partage des charges et des responsabilités dans la famille et la société entre l'homme et la femme sont acceptés par tous les acteurs</p> <p>Le statut de chef de famille est reconnu indifféremment à l'homme et à la femme</p>	<p>Toutes les composantes de la société ont été consultées sur la révision du Code de la Famille</p> <p>L'argumentaire sur le Code le Code de la Famille est disponible et diffusé</p> <p>Le Code de la Famille est révisé et intègre la notion de parenté conjointe /autorité parentale</p>	Organiser des concertations sur la révision du Code de la Famille	50,00	2005-2007	MNG Min Justice Leaders d'opinion Points focaux genre Réseaux OSC, PTF
			Développer un programme de plaidoyer pour la substitution de la parenté conjointe / autorité parentale à la puissance paternelle dans le Code de la Famille	50,00	2005-2007	MNG Min Justice Leaders d'opinion Points focaux genre Réseaux OSC, syndicats, PTF

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	----------------------------	---------	-------------

1.2.3. Instauration d'un dialogue social autour des avantages de l'égalité et de l'équité de genre	Plus grande adhésion des hommes, des décideurs et des leaders d'opinion à l'égalité de genre Réduction des inégalités de sexe voire égalité de traitement entre l'homme et la femme dans tous les secteurs et à tous les niveaux	Au moins 10 argumentaires sur l'égalité et l'équité de genre sont élaborés et sont utilisés dans les programmes de sensibilisation et de plaidoyer	Elaborer des argumentaires sur les avantages de l'égalité et l'équité de genre pour l'épanouissement de la société et le développement	100,00	2005-2015	MNG OSC spécialisées Syndicats Réseaux Collectif des femmes parlementaires Réseau des journalistes Points focaux genre Personnes ressources
		Des supports d'information et de sensibilisation sur l'égalité de genre sont élaborés et vulgarisés	Créer des outils et supports d'éducation de base intégrant des stéréotypes et des images sur le statut de l'homme et de la femme dans la société	250,00	2005-2015	MNG INEADE REGENTIC ORGENS, IFAN Consultant(e)s
		Les stéréotypes sexistes défavorables à la femme et à la petite fille sont progressivement supprimés dans les manuels et les supports de communication	Mener un plaidoyer pour la révision des manuels, des textes et autres supports publicitaires comportant des images négatives sur les relations garçons/filles, hommes/femmes	50,00	2006-2015	MNG Points focaux genre OSC spécialisées Collectif des femmes parlementaires Réseau des femmes ministres et parlementaires Réseau des journalistes
			Soutenir la révision des manuels et des textes et autres supports publicitaires	100,00	2006-2015	MNG Min. Education Min. Communication INEADE Points focaux PTF

Objectif 3 : Contribuer à l'égalité d'accès, de chance de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	----------------------------	---------	-------------

1.3.1. Sensibilisation et mobilisation sociale en faveur de l'amélioration de la carte scolaire, de la scolarisation et de la formation équitable des filles et des garçons	La majeure partie des familles, des décideurs et des leaders d'opinion pratiquent une éducation non discriminatoire entre filles et garçons	Au moins 10 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sont réalisées	Mener un plaidoyer auprès des autorités de l'éducation pour l'augmentation et la distribution adéquate des infrastructures scolaires et de l'offre de formation	50,00	2005-2015	MNG Points focaux genre OSC Réseaux Collectif des femmes parlementaires
	La parité fille/garçon est réalisée dans l'enseignement primaire en 2015	Un programme IEC/Education/Genre est disponible et exécuté	Concevoir et mettre en œuvre un programme IEC/Education sur les avantages économiques et sociaux de la scolarisation et pour l'accès des filles dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles	150,00	2006-2015	MNG Min Education PTF OSC spécialisées CL Consultant (e)s
	Réduction des écarts entre garçons/filles dans les enseignements secondaire, supérieur et technique	Des supports d'information et de sensibilisation sur Education /Genre et SCOFI sont conçus et utilisés pour la promotion de l'égalité dans le système éducatif	Taux de scolarisation des garçons et des filles à tous les niveaux du système d'enseignement	Vulgariser les avancées et l'impact des actions et programmes SCOFI	50,00	2005-2015
	Accroissement de la présence des filles dans les filières scientifiques et techniques					

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
-------------------	--	---	----------------	--	----------------	--------------------

1.3.2. Renforcement du partenariat entre autorités de l'éducation, Collectivités locales, secteur privé, OSC et acteurs de la communication et de l'information en faveur du maintien des filles à l'école	Implication des parents, des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé dans la promotion de la scolarisation des filles et la gestion des écoles Les filles sont motivées à fréquenter l'école et à achever les cycles d'enseignement	Une coalition des parties prenantes est mise en place aux niveaux national et régional	Mettre en place une coalition pour la scolarisation et la formation des filles à tous les niveaux d'enseignement et la parité filles/garçons	50,00	2005-2006	MNG Min Education Points focaux OSC, CL, PTF Secteur privé Syndicats Réseau des journalistes Communicateurs traditionnels Relais, Artistes Syndicats
		En 2015, 80% des villages sont dotés d'équipements d'allègement opérationnels				
		Nombre et nature des initiatives prises en faveur du maintien des filles à l'école	Soutenir le développement des programmes d'Education à la Vie Familiale dans les écoles et institutions informelles et appuyer la création de clubs pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école.	200,00	2005-2015	MNG Min Education Points focaux OSC spécialisées CL, PTF Secteur privé
		% des écoles appuyées par le PAM				
		% des écoles ayant un programme d'éducation à la vie familiale et un club pour la promotion de la scolarisation des filles	Développer un programme de plaidoyer en direction des décideurs, CL, PTF et OSC pour l'extension des programmes d'allègement des tâches domestiques sur l'ensemble du territoire, le retour des filles mères à l'école et pour le maintien des filles en scolarité par des mesures incitatives : subventions, bourses, dérogations et parrainages.	50,00	2005-2015	MNG Points focaux genre Réseaux Collectif des femmes parlementaires Réseau des journalistes
		Taux de rétention des garçons et des filles				

Objectif 4 : Contribuer à l'éradication de l'analphabétisme

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	----------------------------	---------	-------------

1.3.3. Renforcement de l'adéquation des programmes d'alphabétisation avec les besoins et spécificités des femmes et des hommes	Adhésion et implication des communautés ciblées pour l'alphabétisation des femmes et des hommes	Nombre de programmes d'alphabétisation fonctionnelle développés en milieu urbain et en milieu rural	Etablir une nomenclature des forces et faiblesses des stratégies d'alphabétisation pour les femmes	25,00	2005-2006	MNG Min Education Min. Alphabétisation OSC spécialisées PTF, CL
	La synergie d'intervention et l'harmonisation des démarches entre les parties prenantes à l'alphabétisation des communautés ciblées sont accrues	Nombre de projets et programmes ayant un volet alphabétisation	Soutenir la révision des contenus des programmes d'alphabétisation existants et développer des modules basés sur les besoins différenciés des femmes et des hommes	25,00	2005-2006	MNG Min Education Min. Alphabétisation Points focaux Opérateurs privés Personnes ressources
	Ecarts de taux d'alphabétisation entre les femmes et les hommes en milieux rural et urbain réduits	Une stratégie IEC et de mobilisation sociale pour la promotion de l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles est définie et exécutée	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'IEC et de mobilisation sociale en faveur de l'alphabétisation des femmes	150,00	2006-2015	MNG Min Education Min. Alphabétisation OSC spécialisées PTF, CL Points focaux Réseaux
		Les TIC sont utilisées dans les programmes d'alphabétisation	Soutenir l'utilisation des TIC pour l'alphabétisation en milieux rural et urbain	100,00	2006-2015	MNG Min Education Min. Alphabétisation. REGENTIC OSC spécialisées PTF, CL
	Taux de participation des femmes et des hommes aux classes d'alphabétisation					
	Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes					

Objectif 1.5 : Assurer la prise en compte des besoins différenciés, des filles, des garçons des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.5.1. Développement d'un système d'information sur la situation des filles et des garçons dans le système éducatif	Des informations sur l'éducation et la formation des filles, des garçons, des femmes et hommes sont régulièrement disponibles	Existence d'une base de données désagrégées par sexe dans le secteur de l'éducation Un système d'information sur genre et éducation est mis en place et accessible	Mettre en place une base de données désagrégée par sexe dans le domaine de l'éducation	50,00	2005-2015	MNG Min Education Min alphabétisation Points focaux DPS, PTF , CL OSC spécialisées Personnes ressources
			Mener, en relation avec les chercheurs, des études sur genre et éducation aux niveaux national et régional	100,00	2006-2015	MNG Min Education Min alphabétisation. OSC spécialisées Points focaux IFAN, Universités DPS, PTF , CL Consultant (e) s
1.5.2. Renforcement des capacités en genre du personnel et des planificateurs du secteur éducatif	Les compétences en genre sont disponibles et opérationnelles à tous les niveaux du système éducatif Le genre est intégré dans les curricula à l'élémentaire, au secondaire et au supérieur	Un module de formation est disponible et exécuté Nombre de sessions organisées Nombre et fonction des bénéficiaires Existence de programmes d'enseignement sur le genre dans le système éducatif	Elaborer et valider un module de formation genre et éducation	50,00	2005-2006	MNG Min Education Min alphabétisation. Points focaux IFAN, Universités OSC spécialisées Consultant (e)
			Organiser des sessions de formation en genre pour le personnel et les planificateurs de l'éducation au niveau national et régional	100,00	2006-2015	MNG Min Education Min alphabétisation. Points focaux PTF, CL Consultant (e)s
			Soutenir l'intégration du genre dans les curricula des universités et des institutions d'enseignement supérieur	50,00	2007-2015	MNG Min Education Min alphabétisation. Points focaux, IFAN, ORGENS

Objectif 1.6 : Contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.6.1. Renforcement du partenariat pour une amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des services obstétricaux	Couverture sanitaire et qualité de services obstétricaux améliorées Accroissement des ressources pour une meilleure prise en charge de la SR	Existence d'une coalition des parties prenantes de la SNEEG pour la maternité sans risque	Développer un programme de plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour une meilleure prise en charge des besoins en couverture et amélioration des services de santé	50,00	2005-2015	MNG Points focaux genre Réseaux Collectif des femmes parlementaires Réseau des journalistes PTF Syndicats
		% des structures de santé qui offrent des services obstétricaux essentiels de qualité (SOUB et SOU) % d'accouchements assistés par du personnel qualifié Taux de mortalité maternelle	Mettre en place une coalition pour une maternité sans risque	50,00	2005-2006	MNG Min Santé OSC Points focaux CL, PTF Syndicats Secteur privé Réseau des journalistes Communicateurs traditionnels Relais communautaires Artistes

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
-------------------	--	---	----------------	-------------------------------------	----------------	--------------------

1.6.2. Mobilisation sociale et sensibilisation en direction des adolescent (e)s, des femmes et des hommes sur la maternité sans risque	Baisse sensible du taux de mortalité et de morbidité maternelle	Nombre de campagnes de sensibilisation	Réaliser des enquêtes monographiques ponctuelles sur les comportements et pratiques à risque en SR	150,00	2006-2015	MNG Min. Santé PTF OSC spécialisées Points focaux Consultant (e)s
	Prise de conscience des communautés	Nombre de sessions de formation pour les relais	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation entre pair (e)s (adolescent (e)s, femmes, hommes) sur les risques liés à la SR.	100,00	2006-2015	MNG Min. santé Points focaux OSC spécialisées PTF CL Réseaux
	Eradication de l'excision	Taux de CPN				
1.6.3. Renforcement de l'utilisation par les femmes enceintes et allaitantes des méthodes de prévention et de traitement du paludisme	Augmentation de l'accès et de l'accessibilité des méthodes de prévention et de traitement du paludisme par les femmes enceintes et allaitantes	% de femmes enceintes et allaitantes qui ont accès aux méthodes de prévention et de traitement du paludisme (traitement intermittent)	Soutenir l'accès des femmes enceintes et allaitantes à la chimioprophylaxie palustre	100,00	2005-2015	MNG Min Santé OSC CL PTF Secteur privé
	Incidence du paludisme dans la mortalité maternelle réduite	Taux de couverture de moustiquaires imprégnées dans les zones ciblées	Appuyer la diffusion des moustiquaires imprégnées en milieu rural et urbain	100,00	2005-2015	MNG Min Santé OSC, CL, PTF Secteur privé Réseau des journalistes Communicateurs traditionnels Relais, Artistes

Objectif 1.7 : Contribuer à l'accroissement du taux d'utilisation de la PF tant en milieu rural qu'en milieu urbain

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.7.1. Mobilisation sociale des différentes catégories de la société pour une meilleure santé de la femme et de la famille	Les autorités politiques, religieuses et communautaires sont engagées pour l'amélioration de la santé de la femme et de la famille	Nombre de déclarations des différentes catégories de la société, favorables à la santé de la femme et de la famille	Développer un programme de sensibilisation en direction des hommes, des leaders d'opinion et des autorités sanitaires sur la santé de la femme et de la famille	150,00	2005-2015	MNG Min. Santé Personnes ressources OSC Réseau des journalistes Réseau des Parlementaires Collectif des femmes parlementaires Réseau des Communicateurs traditionnels Relais, Artistes
1.7.2. Renforcement de l'implication des hommes dans la gestion de la SR du couple	Les hommes sont davantage impliqués dans la gestion de la SR du couple	% des hommes qui participent à la gestion de la SR du couple	Organiser des séances d'animation en EVF regroupant les hommes, les jeunes et les femmes	150,00	2005-2015	MNG Min Santé Points focaux OSC, CL, PTF
1.7.3. Renforcement de l'accessibilité du contraceptif en milieux rural et urbain	Les services de contraception accrus et accessibles en milieu rural et urbain	% de la population rurale et urbaine ayant accès aux services de contraception Taux de prévalence de la PF	Soutenir les programmes de marketing social des contraceptifs	50,00	2005-2015	MNG Min Santé Points focaux OSC, CL, PTF

Objectif 1.8 : Contribuer à accroître le niveau d'information et de protection des femmes et des adolescentes contre l'IST/SIDA

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
1.8.1. Renforcement du niveau d'information des femmes, des adolescent (e) s et des hommes sur les comportements à risques en matière sexuelle	La vulnérabilité des femmes, des adolescent (e) s aux IST et au VIH/SIDA est réduite Les connaissances des femmes, hommes et adolescent(e)s sur les IST et le VIH/SIDA sont accrues	% de femmes, hommes et adolescent(e)s qui utilisent les préservatifs au cours de leurs relations occasionnelles % de femmes, hommes et adolescent(e)s qui ont des connaissances sur les IST et le VIH/SIDA et leur modes de transmission Taux de prévalence des femmes, des jeunes et des hommes au VIH/SIDA	Intensifier les programmes d'IEC/Genre et IST et SIDA	200,00	2005-2015	MNG Min. Santé OSC, PTF, CL Points focaux Réseaux
			Soutenir la création de structures d'information, d'orientation et de conseil sur la SR et les IST et VIH/SIDA	150,00	2005-2015	MNG Min. Santé OSC, PTF, CL Points focaux Réseaux
			Plaidoyer pour l'adjonction d'activités génératrices de revenus aux programmes de sensibilisation sur la SR, les IST et le SIDA	100,00	2005-2015	MNG Min. Santé OSC, PTF, CL Points focaux Réseaux

Objectif 1.9 : Assurer la prise en compte des besoins différenciés de santé et de SR des femmes, des adolescent (e) s et des hommes dans le secteur santé

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	----------------------------	---------	-------------

1.9.1. Information/Sensibilisation des décideurs et de l'ensemble des acteurs du secteur de la santé sur les questions de genre.	Intégration effective de l'approche genre dans la conception, la planification, la budgétisation des interventions en santé et SR	Des mesures opérationnelles sont adoptées pour soutenir l'intégration du genre dans le secteur % des interventions intégrant le genre dans le secteur santé % du budget général pour la santé et la SR	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des acteurs du secteur santé aux questions de genre et à ses manifestations sur la santé et la SR des femmes, des hommes et des adolescent(e) s	200,00	2005-2015	MNG, OSC Personnes ressources Réseau des journalistes Réseau des Parlementaires Collectif des femmes parlementaires Réseau des Communicateurs traditionnels Relais, Artistes
1.9.2. Renforcement des capacités en genre du personnel de santé et des planificateurs du secteur	Les capacités en genre du personnel de santé et des planificateurs du secteur sont renforcées	% des agents et planificateurs du secteur formés à l'approche genre	Elaborer un module Genre et SR	50,00	2005-2007	MNG Min Santé Points focaux IFAN, Universités Consultant (e)
	Des compétences en genre sont disponibles dans le secteur santé à tous les niveaux	% des structures de santé qui offrent des prestations de services SR en direction des hommes	Organiser des sessions de formation en genre pour les techniciens et les planificateurs du secteur santé	150,00	2005-2015	MNG, Min Santé Points focaux IFAN, Universités PTF, CL OSC spécialisées Consultant (e)s
	Des informations sur la situation sanitaire des femmes, adolescent(e)s et hommes sont régulièrement disponibles	Une base de données désagrégée par sexe est disponible et accessible Existence d'un système d'information sur genre, santé et SR	Mener des recherches sur les besoins spécifiques en SR, les comportements et pratiques socioculturelles influençant la santé des femmes	200,00	2005-2015	MNG, Min Santé Points focaux IFAN, Universités
			Mettre en place une base de données désagrégées par sexe dans le secteur santé	250,00	2005-2015	MNG, Min Santé Points focaux DPS
SOUS TOTAL ORIENTATION STRATEGIQUE 1 = 5.200.000.000 FCFA						

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES EN MILIEUX RURAL ET URBAIN

Objectif 2.1 : Elargir le champ d'intervention économique des femmes

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
2.1.1. Renforcement de la participation des femmes dans tous les secteurs d'activité	Participation accrue des femmes dans tous les secteurs d'activité	<p>Au moins 10 activités de plaidoyer et de sensibilisation sont organisées par an</p> <p>Des mesures administratives, législatives et dispositions pratiques et incitatives sont prises</p> <p>Les hommes et les femmes des zones ciblées sont conscients des paradigmes GED et acceptent les principes d'égalité et d'équité qui les sous-tendent</p> <p>Taux d'activité (H/F) dans les différents secteurs</p>	Plaidoyer en direction des décideurs, du législateur et des parlementaires pour la création d'un environnement favorable à la participation équitable des hommes et des femmes dans le développement	200,00	2005-2015	MNG Points focaux OSC Syndicats Réseau des Parlementaires pour la population Collectif des femmes parlementaires Réseau des femmes ministres et parlementaires
			Sensibiliser les hommes et les femmes sur leur participation équitable au développement	100,00	2005-2015	MNG CCF OSC Points focaux Réseaux Syndicats
2.1.2. Renforcement du niveau de connaissance technique et professionnel des jeunes filles	Les connaissances techniques et professionnelles des jeunes filles sont renforcées	<p>Le fonds leadership féminin est accru de 20% chaque année</p> <p>Nature et nombre d'initiatives de soutien à la formation des jeunes filles</p> <p>Taux d'accès H/F dans les filières scientifiques et techniques et dans les écoles professionnelles</p>	Relever le plafond du fonds leadership féminin existant au MFDSSN et y favoriser l'accès des jeunes filles	206,00	2005-2015	MNG MEF
			Soutenir l'accès des jeunes filles aux programmes de formation professionnelle et technique par des initiatives complémentaires	250,00	2005-2015	MNG Min. Formation professionnelle Ecoles de formation professionnelles Points focaux OSC, CL, PTF

Objectif 2.2 : Amener les hommes et autres membres de la famille à prendre une part active dans la gestion du foyer et à partager les responsabilités

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
2.2.1. Mobilisation sociale et sensibilisation pour un meilleur partage des tâches et responsabilités dans le foyer et dans la société	La situation sur la division du travail au sein des foyers et de la société est mieux connue selon les contextes socioculturels Les populations sont informées et sensibilisées sur les avantages d'un partage équitable des tâches et des responsabilités	Au moins trois enquêtes sur la division du travail au sein du foyer et de la société sont réalisées Au moins trois fora par an sont organisés au niveau de chaque région % du temps consacré aux activités de reproduction, de production et aux activités communautaires par l'homme et la femme	Réaliser des enquêtes ponctuelles sur la division du travail et des responsabilités au niveau du foyer et de la société	250,00	2005, 2010 et 2015	MNG Statistiques PTF, CL, OSC
			Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur le partage équitable des tâches dans la famille et la société	150,00	2005-2015	MNG CCF OSC Points focaux Réseaux Syndicats
2.2.2. Allègement des travaux domestiques	Les équipements d'allègement et infrastructures socio-économiques sont accrus et opérationnels sur l'ensemble du territoire Les femmes disposent désormais d'un gain de temps qu'elles investissent dans des activités économiques	Type, nombre et localisation des équipements et infrastructures mis en place 90% des femmes des zones ciblées ont accès aux équipements et infrastructures socio-économiques Rapports de suivi sur les équipements et infrastructures socio-économiques sont régulièrement produits	Recenser les besoins des femmes et les technologies correspondantes	200,00	2005-2015	MNG Services décentralisés du MFDSSN Projets et programmes
			Organiser des séances d'information et de vulgarisation sur les équipements d'allègement et les technologies disponibles	200,00	2005-2015	MNG Services décentralisés du MFDSSN Projets et programmes Entreprises privées Artisans locaux
			Soutenir l'intensification des programmes d'équipements d'allègement, hydrauliques et infrastructures socio-économiques dans leurs zones d'intervention et en assurer le suivi	3.000,00	2005-2015	MNG MEF CL PTF OSC
			Soutenir le renforcement des infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des structures de prise en charge de la petite enfance	300,00	2006-2015	MFDSSN, OSC Points focaux de ministères techniques

Objectif 2.3 : Contribuer à l'accroissement de la capacité d'investissement femmes

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs FCEA	PERIODE	PARTENAIRES
2.3.1. Renforcement de l'accès et de l'accessibilité des femmes et des hommes aux facteurs de production, à la technique et à la technologie	L'accès des femmes à la terre, aux intrants, aux technologies et au crédit a doublé à la fin de la période La capacité de production et la productivité des femmes sont renforcées	Des mesures complémentaires sont prises pour l'amélioration de l'accès et l'accessibilité aux moyens de production Les textes sur l'accès à la terre, à la propriété foncière et au crédit sont diffusés dans les différentes langues et sont accessibles aux femmes Taux d'accès aux moyens de production H/F Taux d'accès au crédit H/F dans les banques classiques et au niveau des SFD	Mener une étude sur l'accès des hommes et des femmes aux facteurs de production et les effets de la loi d'orientation agricole et celle agro-sylvo-pastorale sur leur situation respective	120,00	2005-2006	MNG Min. Agriculture Min. Economie maritime Min. Elevage Services décentralisés DPS Consultant (e)s
			Vulgariser auprès des femmes les textes sur l'accès à la terre, à la propriété foncière et au crédit	100,00	2006-2015	MNG OSC Points focaux
			Plaidoyer auprès des PTF pour la création de lignes de crédit, la constitution de fonds de crédit et autres produits financiers accessibles aux femmes	50,00	2005-2015	MNG Points focaux OSC Réseaux
2.3.2. Renforcement des capacités techniques d'intervention des femmes dans tous les secteurs d'activités économiques	Les opportunités, atouts et contraintes des femmes dans les secteurs porteurs, le DSRP, les OMD et dans le NEPAD sont connus Les interventions des femmes dans les secteurs d'activités économiques sont accrues et rentables	Nombre d'études réalisées et diffusées Un module de formation est élaboré par secteur d'activité Au moins une session de formation est organisée par an aux niveaux national ou régional dans les principaux domaines d'intervention des femmes	Mener des études sur les créneaux porteurs aux niveaux national et régional, le secteur informel et les opportunités pour les femmes	250,00	2005-2006	MNG, Min. techniques Structures du NEPAD Services décentralisés DPS, Consultant (e)s
			Diffuser les résultats des études auprès des différents acteurs et des femmes en particulier	100,00	2006-2007	MNG OSC Points focaux
			Elaborer des modules de formation techniques et technologiques dans les différents secteurs d'activités	150,00	2006-2007	MNG Consultante(e)s
			Organiser des sessions de formation à l'attention des femmes et des jeunes filles au niveau central et décentralisé	200,00	2007-2015	OSC CL PTF

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
	Le niveau de connaissance technique des femmes et leurs capacités de production et de gestion est amélioré	% de femmes et de jeunes filles ayant bénéficié de formation La productivité des femmes entrepreneurs est accrue Taux de rentabilité des activités développées Taux d'activité des femmes dans les secteurs économiques	Soutenir la promotion des femmes entrepreneurs dans les filières agricole, pêche, élevage, tourisme, artisanat, commerce ...	500,00	2006-2015	MNG Min. techniques OSC CL PTF
2.3.3. Amélioration des conditions de vie et du niveau de revenu des femmes	Réduction de la pauvreté en particulier celle des femmes dans les zones ciblées par les programmes et projets	Incidence de la pauvreté sur les femmes % de femmes bénéficiant d'un appui des programmes de lutte contre la pauvreté	Mener une étude spécifique sur la féminisation de la pauvreté	150,00	2005-2006	MNG Min. techniques AFDS PLCP DSP Consultant(e)s
			Plaidoyer pour un meilleur accès des femmes aux programmes de lutte contre la pauvreté	150,00	2005-2015	MNG Min. techniques PLCP AFDS OSC Réseaux CL PTF
			Soutenir les femmes dans la transformation de leurs initiatives économiques en projets	500,00	2005-2015	MNG Min. techniques AFDS PLCP OSC CL PTF

Objectif 2.4 : Contribuer à l'égalité d'accès au marché du travail

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
2.4.1. Application égale des lois sur le droit du travail à tous les acteurs économiques	Les femmes et les jeunes filles ont davantage accès à un emploi stable et rémunérateur	% des femmes et jeunes filles sur le marché de l'emploi formel	Plaidoyer auprès des autorités publiques et du patronat pour une application équitable des lois du travail à tous les acteurs économiques	150,00	2005-2015	MNG Min. Fonction Publique Points focaux OSC Réseaux Syndicats Partis politiques
			Plaidoyer auprès des CL et du secteur privé pour l'insertion économique des jeunes filles déscolarisées	150,00	2005-2015	MNG Min. Fonction Publique Points focaux OSC Réseaux
2.4.2. Renforcement de l'accès et du pouvoir de négociation des femmes dans le marché de l'emploi	Les stéréotypes sexistes ne constituent plus un frein à l'emploi des femmes Le niveau de connaissance et les aptitudes des femmes et des jeunes filles répondent au marché de l'emploi L'accès des jeunes filles à l'emploi est facilité	Les jeunes filles recherchant un premier emploi dans la période 2006-2015 connaissent leurs droits et les lois du marché du travail Taux d'emploi dans le secteur formel H/F	Informer les femmes sur les divers aspects du marché du travail : programmes, lois, ressources, droits, etc.	150,00	2005-2015	MNG Min. Fonction Publique Points focaux OSC, Syndicats BIT
			Soutenir la mise en place des structures de proximité de conseils et d'orientation à l'emploi	100,00	2006-2015	MNG CL PTF
			Organiser des consultations régulières employeurs – jeunes à la quête d'un emploi	150,00	2006-2015	MNG Min. Fonction Publique Points focaux OSC, PTF
2.4.3. Sensibilisation des employeurs à la conciliation travail-famille	Conditions de travail améliorées dans les lieux de travail pour tenir compte des situations spécifiques	% des entreprises et sociétés ayant pris des mesures pour faciliter la conciliation obligations familiales et professionnelles	Plaidoyer auprès des employeurs pour la création de structures d'accueil pour les enfants des travailleurs	125,00	2007-2015	MNG, CNP Min. Fonction Publique Points focaux OSC, Réseaux Patronat, syndicats Secteur privé, PTF

Objectif 2.5 : Assurer la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes aux niveaux macro, méso et micro économiques

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
2.5.1. Intégration de l'approche genre dans la conception, planification et la budgétisation des actions de développement	Prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels	% des interventions intégrant le genre dans les budgets d'investissement et de fonctionnement de l'Etat, des secteurs et dans les programmes de coopération des bailleurs de fonds	Plaidoyer en direction des ministères sectoriels, du ministère chargé de la planification et du budget et des partenaires techniques et financiers pour une plus grande attention aux interrelations du genre et du développement	150,00	2005-2015	MNG MEF Réseaux Points focaux PTF
2.5.2. Amélioration de la connaissance des caractéristiques genre et de leurs effets sur le développement dans les zones d'intervention	Les questions de genre sont prises en compte dans les statistiques économiques et sociales	Système d'information désagrégé par sexe élaboré et utilisé Existence d'indicateurs pour mesurer la situation des femmes et des hommes dans l'économie	Mettre en place un système d'information sur les conditions de vie, les besoins et atouts des femmes et des hommes	150,00	2005-2015	MNG Points focaux DSP Personnes ressources
2.5.3. Renforcement des compétences en genre des agents techniques du développement	Compétences en genre disponibles dans les différents secteurs de développement économique Niveau de prise en compte du genre dans les cadres de référence sectoriels, nationaux et régionaux	% d'agents formés et qui utilisent l'approche genre Degré de participation des agents formés dans les processus de formulation des interventions et des budgets	Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation à l'attention des planificateurs et techniciens des ministères techniques en planification et à l'élaboration des budgets selon le genre	100,00	2005-2015	MNG Points focaux Consultant(e)s Pool de formateurs

SOUS TOTAL ORIENTATION STRATEGIQUE 2 = 8.401.000.000 FCFA

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DE L'EXERCICE EQUITABLE DES DROITS ET DEVOIRS DES FEMMES ET DES HOMMES ET RENFORCEMENT DE L'ACCES ET DE LA POSITION DES FEMMES AU NIVEAU DES SPHERES DE DECISION

Objectif 3.1 : Supprimer les dispositions discriminatoires et suppléer les vides juridiques dans la législation nationale

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
3.1.1. Harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés	Textes juridiques nationaux conformes aux engagements régionaux et internationaux	Dispositions discriminatoires et vides juridiques identifiés	Mener une étude pour actualiser l'identification des discriminations contenues dans la législation nationale et en diffuser les résultats	50,00	2005-2006	MNG Min. Justice AJS, PTF Consultant (e)
		Résultats de l'étude diffusés auprès des autorités Corrections et projets de lois élaborés Nouveaux textes juridiques adoptés	Corriger les textes discriminatoires et élaborer, en relation avec les mécanismes nationaux impliqués, les projets de lois correspondants	50,00	2005-2006	MNG Min. Justice Points focaux AJS, Réseau des Parlementaires Collectif des Femmes Parlementaires PTF
3.1.2. Révision des mesures spécifiques pour les rendre conformes aux dispositions juridiques nationales favorables à l'EEG et aux instruments internationaux ratifiés	Volonté politique de l'Etat affirmée en faveur de l'égalité et de l'équité de droit	Déclarations politiques et textes juridiques pris en faveur de l'égalité de droit et de la promotion des droits des femmes CEDAW et autres instruments sur les droits des femmes mis en œuvre Loi sur la parenté conjointe votée Le Code de la Famille révisé	Plaidoyer auprès des autorités et leaders d'opinion pour la révision effective des textes concernés et le vote des lois et mesures d'accompagnement .proposées	100,00	2006-2010	MNG Min. Justice Collectif des femmes parlementaires Réseaux OSC spécialisées Syndicats Partis politiques
STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES

3.1.3. Renforcement de la protection des droits des personnes en situation difficile	Protection juridique et sociale des personnes en situation difficile renforcée	Mesures de protection prises	Plaidoyer pour une carte d'invalidité en faveur des personnes handicapées hommes et femmes	50,00	2005-2008	MNG, Min. Santé Min. Justice FSAPH, IAR Réseaux Points focaux
			Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation en faveur d'une meilleure prise en charge des handicapé(e)s dans les espaces publics	100,00	2006-2015	MNG FSAPH, IAR OSC Réseaux Points focaux
			Soutenir l'amélioration des conditions de détention des femmes et en particulier celles enceintes et allaitantes	150,00	2006-2015	MNG Administration pénitentiaire OSC spécialisées
			Vulgariser les textes qui régissent le travail domestique auprès du personnel et des employeurs	120,00	2005-2015	MNG Min. Fonction Publique ENDA, JOC/F, OSC
			Plaidoyer pour le renforcement de la protection des mineurs prostitué (e) s et l'obligation d'appliquer la loi	150,00	2005-2015	MNG, Min. Justice ENDA, JOC/F OSC, Réseaux

Objectif 3.2 : Garantir l'application effective des droits des femmes

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
3.2.1. Opérationnalisation des textes adoptés	Les conditions d'application des textes juridiques favorables aux droits des femmes sont réunies	Des mesures adoptées pour favoriser l'application des textes Les textes relatifs à l'EEG sont publiés dans le Journal Officiel	Plaidoyer pour la prise des mesures, lois et règlements relatifs à l'application des textes et leur publication dans le Journal officiel	150,00	2005-2015	MNG Min. Justice Collectif des femmes parlementaires Réseaux CONGAD, AJS, RSJ, COSEF Syndicats Partis politiques
3.2.2. Sensibilisation des justiciables et des acteurs judiciaires sur les droits des femmes et leur application	Les recours aux services juridiques par les femmes pour réclamer leurs droits sont accrus	% des plaintes auprès du mécanisme de suivi de l'application des droits des femmes	Elaborer un programme d'IEC/genre pour les femmes, les hommes et les jeunes (filles et garçons) sur l'égalité des droits et devoirs	100,00	2006-2015	MNG Min. Justice AJS, PTF Consultant (e) s
		% de dossiers relatifs aux droits des femmes traités au niveau du tribunal	Organiser des formations relatives à l'équité et à l'égalité en matière de statut juridique ciblant les personnels administratifs, judiciaires, du corps médical, des OSC et les leaders d'opinion	150,00	2006 - 2015	MNG OSC Min Justice, Min. Santé Consultant (e) s
		Nombre et localisation des services d'information et conseil juridiques mis en place	Mettre en place des services d'information et conseil juridiques dans les régions et consolider les structures existantes destinés aux femmes et aux jeunes filles en partenariat avec les acteurs judiciaires	325,00	2010 - 2015	MNG, Min. Justice Min. Santé Police, CLVF APROFES RADI, AJS Réseaux Keur Yakaaru Jigeen yi
		Type et nombre de supports élaborés et utilisés	Produire des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes et les procédures judiciaires	100,00	2006 - 2015	MNG OSC Personnes ressources
Nombre de centres d'accueil créés ou renforcés						

Objectif 3.3 : Contribuer à l'élimination des violences faites aux femmes et aux enfants

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COÛTS Estimatifs Millions F.CFA	PERIODE	PARTENARIAT
3.3.1. Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants	Amplitude et formes de violence à l'égard des femmes mieux connues	Existence d'une étude approfondie sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes % de cas présentés aux autorités judiciaires % de cas jugés par les tribunaux Degré de réduction des violences	Appuyer la constitution de groupes de pression pour la protection des droits des femmes et l'égalité de genre	150,00	2005-2015	MNG PTF, OSC Réseaux
			Mener une étude sur l'ampleur et les formes du phénomène de violence	50,00	2006-2007	Réseaux PTF Consultant(e) s
			Mettre en place un programme IEC pour un changement de comportement favorable à la non violence dans le couple et à l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants	200,00	2007-2015	MNG, Réseaux Presse PTF
			Mettre en place un mécanisme de partenariat avec les services de santé, la police et la justice pour une meilleure prise en charge des cas de violence	-----	2007-2006	MNG Min Santé, Intérieur, Justice, OSC
3.3.2. Renforcement de la protection et de la prise en charge des femmes et des enfants dans les zones de conflits	Les femmes participent effectivement dans les missions de maintien de la paix La prise en charge des femmes et des enfants dans les zones de conflits est assurée	Nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix Nombre d'engagements et mesures pris	Plaidoyer auprès des autorités aux niveaux national, régional et international pour une plus grande implication des femmes dans les missions de résolution des conflits et de maintien de la paix et une prise en charge rapide des femmes et des enfants dans les zones de conflit	150,00	2005-2015	MFSSN Réseaux Ass. Tamankadjior ANAFI, MFDC, PTF
3.3.3. Application effective de la loi sur les violences faites aux femmes	Application systématique de la loi de 1999	Nombre de cas référés et jugés par les tribunaux selon la loi par an Nombre d'interventions faites par les centres de counselling	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie IEC/plaidoyer à l'attention des acteurs de la justice pour une application de la loi sur les violences faites aux femmes de janvier 1999	100,00	2007-2015	Min Justice Collectivités locales Réseaux OSC spécialisées

Objectif 3.4 : Assurer aux femmes le plein exercice de leurs droits civiques et politiques

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
3.4.1. Sensibilisation des différents acteurs de la société à l'exercice égal de la citoyenneté par l'homme et la femme	L'égalité au niveau de l'exercice de la citoyenneté est reconnue et appliquée	Type et nombre d'activités organisées pour soutenir l'exercice égal et responsable de la citoyenneté par tous La citoyenneté est intégrée dans les curricula au primaire et au secondaire	Organiser des campagnes d'information sur l'importance de ces pièces ou sur la citoyenneté	150,00	2006-2015	MNG Collectivités locales Min.Intérieur OSC spécialisées Partis politiques
			Plaidoyer pour l'instauration d'un cours sur la citoyenneté au primaire et au secondaire jusqu'en terminale	150,00	2006-2008	MNG Min. Education Points focaux Réseau des parlementaires pour la population Collectif des femmes parlementaires Réseau des femmes ministres et parlementaires Réseau des Journalistes
3.4.2. Facilitation de l'obtention et de l'utilisation des pièces d'état civil et autres actes administratifs par les femmes	Les femmes disposent des pièces indispensables à l'exercice de leurs droits civiques et politiques	Nombre de campagnes organisées par an Nombre d'audiences foraines organisées	Multiplier les audiences foraines en partenariat avec les services concernés	150,00	2006-2015	MNG Collectivités locales Min Intérieur OSC spécialisées

Objectif 3.5 : Assurer l'égalité et l'équité de participation des femmes et des hommes dans toutes les instances de décision et à tous les niveaux

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
3.5.1. Sensibilisation des différentes composantes de la société sur l'égalité des femmes et des hommes à occuper les mêmes fonctions et à exercer le pouvoir	Participation accrue des femmes dans les instances politiques d'exécution et de décision	% de femmes dans les instances de décision aux niveaux international, régional, national et local	Créer des alliances avec la société civile, des décideurs et leaders d'opinion pour l'instauration de l'égalité et l'équité de genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale	-----	2005-2007	MNG Réseaux OSC Parlementaires Presse Religieux Partis politiques Syndicats
	Présence accrue et participation effective des femmes dans les instances de gestion et de décision dans tous les secteurs d'activités économiques Les femmes représentent au moins 35 % des instances du Gvt et de l'Assemblée Nationale en 2015	Loi sur les quotas votée et appliquée Taux de présence et niveau de participation effective des femmes dans les différents secteurs d'activité	Plaidoyer pour un projet de loi sur les quotas en faveur de la réduction des écarts dans les postes électifs et nominatifs	150,00	2005-2010	MNG Assemblée nationale réseaux COSEF, APAC, RSJ, AJS Partis politiques
3.5.2. Renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles en leadership (savoir, savoir-faire et savoir être)	La capacité d'intervention et le pouvoir de négociation et de décision des femmes sont renforcés	% des femmes dans les postes électifs et les postes de direction	Elaborer et mettre en œuvre un programme genre et leadership en direction des hommes et des femmes	100,00	2006-2015	MNG OSC Consultant(e) s
		Nombre de candidatures féminines dans les prochaines échéances électorales locales et nationales	Organiser des formations en politique, techniques de négociation, éducation à la citoyenneté, plaidoyer et lobbying	250,00	2006-2015	MNG NDI CAEL Partis politiques Syndicats Consultant (e) s

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
			Sensibiliser les femmes à s'engager à se soutenir dans les différents mouvements politique, syndical et social	150,00	2005-2015	MNG Partis politiques Syndicats Réseaux COSEF Réseau SIGGIL JIGEEN
			Soutenir les jeunes filles pour leur meilleure présence dans les sphères de décision	150.000	2006-2015	MNG CNJS Min Jeunesse
3.5.3. Renforcement de la capacité financière des femmes exerçant en politique	L'accès aux ressources financières n'est plus une contrainte à la participation des femmes à la politique	Des mesures sont prises pour soutenir l'accès des femmes aux financements disponibles Un programme de communication est élaboré et mis en œuvre pour faire la promotion des modèles de réussite féminins	Appuyer la diversification des sources de revenus des femmes au sein des partis politiques	250,00	2005-2015	MNG Partis Politiques Structures financières PTF
			Soutenir l'accès des femmes aux opportunités de financement des partis politiques	100,00	2006-2015	MNG Partis politiques Mouvement des femmes Structures financières PTF
			Elaborer un programme de communication pour valoriser les modèles de réussite féminins dans tous secteurs d'activités et dans la société	100,00	2006-2015	UNIFEM PTF Réseaux COSEF

Objectif 3.6 : Assurer la prise en compte des besoins différenciés dans les instances de décision

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions FCFA	PERIODE	PARTENAIRES
3.6.1. Intégration du genre dans les instances de décision	La promotion du genre et la représentation égale des H/F sont inscrites dans les orientations des partis politiques, des syndicats et de toutes les structures aux niveaux local et national	Type et nombre d'activités initiées en direction des dirigeants des instances de décision Intégration du genre dans les orientations, politiques et programmes des instances de décision	Plaidoyer en direction des décideurs et leaders politiques pour une meilleure intégration du genre dans les orientations politiques et mesures stratégiques et programmes des instances de décision	100,00	2005-2015	MNG Présidence Primature Partis politiques, Réseau SIGGIL JIGEEN COSEF Collectivités locales Projets spécifiques PTF
3.6.2. Renforcement des capacités en genre des membres des instances de décision	Les capacités des leaders et membres des partis politiques et syndicales, des OSC, des structures publiques et privées sont renforcées en genre	Nombre de leaders et membres formés en genre au niveau de chaque instance Niveau de prise en compte du genre dans les textes, orientations et mesures	Organiser des sessions de formation pour les membres des instances de décision	500,00	2005-2015	MNG Ministres, Parlementaires Chefs de Partis politiques, Directeurs du secteur privé, Chefs d'Entreprise Consultant(e) s
			Plaidoyer pour la nomination de conseillers en genre dans les différentes instances de décision	100,00	2005-2015	MNG Présidence, Primature, CNP Directions Générales des sociétés Collectif des femmes parlementaires Réseau des femmes ministres et parlementaires Réseau des Journalistes

SOUS TOTAL ORIENTATION STRATEGIQUE 3 = 4.645.000.000 FCFA

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE L'IMPACT DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE ET DE L'EQUITE DE GENRE

Objectif 4.1 : Assurer au mécanisme gouvernemental en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de décision

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Estimatifs Millions F CFA	PERIODE	PARTENAIRE
4.1.1. Renforcement de la position organisationnelle et de la capacité institutionnelle du mécanisme gouvernemental genre (MNG)	La capacité du mécanisme gouvernemental genre à répondre à ses missions est effectivement renforcée et son leadership est assuré	Au moins trois activités de plaidoyer sont organisées en direction des décideurs	Plaidoyer auprès des décideurs pour une meilleure visibilité du genre dans les attributions du MNG et le relèvement en conséquence de sa position institutionnelle	50,00	2005-2006	MNG Collectif des femmes parlementaires Réseau des femmes ministres et parlementaires CONGAD, RSJ, COSEF
		Dès 2006, existence d'un statut institutionnel approprié pour le MNG				
		Compétences et moyens financiers et matériels suffisants disponibles au sein du MNG aux niveaux central et décentralisé	Consolider les capacités techniques du MNG avec le recrutement de spécialistes en genre, planification, économie, statistique et communication	500,00	2005-2015	MNG, MEF Min. Fonction Publique PTF
		Au moins 06 spécialistes sont recrutés pour le MNG	Consacrer chaque année au moins 15% du budget global du mécanisme gouvernemental en charge du genre aux activités de la SNEEG	3.000,00	2006-2015	MNG MEF
		% du budget de l'Etat affecté au MNG				
4.1.2. Clarification des rôles et des responsabilités du MNG et des parties prenantes à la promotion de l'égalité de genre	Le schéma institutionnel de la SNEEG est accepté et mis en œuvre par toutes les parties prenantes de 2006 à 2015	Existence d'une charte de responsabilités des parties prenantes à la promotion de l'EEG	Définir concrètement et diffuser le contenu du schéma institutionnel de la SNEEG : Rôles et responsabilités du MNG et des parties prenantes à la promotion de l'égalité de genre	100,00	2005-2006	MNG Toutes les parties prenantes
		Existence de cadres et mécanismes d'orientation, de coordination, de concertation et de suivi-évaluation				

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions F CFA	PERIODE	PARTENAIRES
4.1.3. Développement des compétences en genre, suivi et évaluation du mécanisme gouvernemental	Les compétences en genre, suivi et évaluation sont disponibles et opérationnelles au sein du mécanisme gouvernemental	Nombre d'agents du mécanisme gouvernemental formés en genre, suivi et évaluation % des agents formés et utilisant le genre dans leur travail	Former/recycler en genre, suivi et évaluation les agents du mécanisme gouvernemental aux niveaux central et décentralisé	250,00	2005-2015	MNG PTF Consultant (e) s
4.1.4. Développement d'une stratégie de coordination et de suivi-évaluation du genre	Synergie des interventions en genre et développement renforcée Suivi-évaluation des activités de la SNEEG régulièrement assuré Résultats du suivi et de l'évaluation à mi-parcours utilisés pour garantir l'atteinte des objectifs de la SNEEG	Existence d'un cadre opérationnel de concertation des questions de genre aux niveaux central et décentralisé	Mettre en place un cadre de concertation entre le mécanisme gouvernemental et les parties prenantes intervenant dans le domaine du genre aux niveaux central et décentralisé	-----	2005-2006	MNG
		Disponibilité d'outils de suivi – évaluation	Organiser périodiquement des réunions de concertation aux niveaux central et décentralisé	100,00	Tous les 6 mois à partir de 2005	MNG Toutes les parties prenantes à la SNEEG
		Plans de travail et rapports d'activités des services déconcentrés prennent en compte la SNEEG	Concevoir un système de suivi régulier de la mise en œuvre de la SNEEG aux niveau central et décentralisé	-----		MNG
		Rapports de suivi sur l'EEG régulièrement produits par les parties prenantes de la SNEEG	Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la SNEEG	200,00	Tous les 3 mois à partir de 2006	MNG
		Rapports d'évaluation disponibles dans les délais prévus	Appuyer les services déconcentrés pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la SNEEG	250,00	Tous les 3 mois à partir de 2006	MNG
		Rapport annuel sur la situation de l'égalité et de l'équité de genre au Sénégal régulièrement produit et remis officiellement au Président de la République	Réaliser les évaluations périodiques de la mise en œuvre de la SNEEG	120,00	2010-2015	MNG Toutes les parties prenantes à la SNEEG

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Millions F CFA	PERIODE	PARTENAIRES
4.1.5. Développement d'un système d'information et de recherche sur les questions de genre et de la promotion de la femme	Situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie économique et sociale mieux connue Recueil des indicateurs enrichi de nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs tenant compte du genre disponible	Existence d'un système opérationnel de collecte et de diffusion régulièrement mis à jour Un système d'information et une base de donnée désagrégée par sexe sur le GED sont disponibles et opérationnels Les résultats des études et recherches sont utilisés pour mettre à jour le système d'information sur le GED	Etablir un protocole d'accord avec la Direction de la Statistique, les Universités et l'IFAN	-----	2005-2006	MNG, DSP, IFAN Universités
			Mettre en place un système permanent de collecte, de traitement et de diffusion sur le genre	100,00	2005-2006	MNG, DSP, IFAN
			Mener des études et recherches sur le genre et le développement	250,00	2006-2015	MNG, IFAN, Universités Consultant (e) s
			Organiser régulièrement des échanges thématiques et y associer les chercheurs	100,00	2006-2015	MNG DSP, IFAN Universités
			Mettre en place dans le cadre du protocole avec la statistique une base de données désagrégée par sexe aux niveaux national et régional	-----	2005-2015	MNG DSP, Ministères techniques OSC, secteur privé
4.1.6. Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir l'égalité et l'équité de genre	Les interventions en genre et développement sont visibles et leurs résultats largement diffusés et partagés	Existence d'une pertinente stratégie de communication et de plaidoyer Nombre de protocoles de collaboration signés avec les partenaires Type et nombre de supports réalisés Au moins trois activités d'information et de partage sont organisées par an Existence d'un bulletin d'information sur genre et développement	Elaborer des argumentaires sur le genre et les enjeux de développement nationaux et sectoriels	150,00	2005-2010	MNG Ministères techniques OSC, secteur privé, PTF Personnes ressources
			Produire en partenariat avec les acteurs de la communication et de l'information des supports audiovisuels (théâtres, sketches et films) sur les disparités et les bonnes pratiques en genre	150,00	2005-2015	MNG Acteurs de la communication Personnes ressources
			Organiser des journées portes ouvertes, des visites de terrain et des tables rondes sur les actions GED initiées par les partenaires	150,00	2005-2015	MNG Médias Toutes les parties prenantes à la SNEEG
			Concevoir et diffuser régulièrement un support d'information semestriel sur le GED	100,00	2005-2015	MNG CENAF, Projets OSC, PTF, secteur privé

Objectif 4.2 : Accroître la capacité d'intervention des mécanismes d'appui à la promotion du genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Estimatifs (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
4.2.1. Renforcement de la capacité d'intervention des cellules et points focaux genre	Cadre institutionnel favorable à l'intégration du genre dans le développement Le genre est davantage intégré dans les politiques et programmes sectoriels Le Sénégal dispose d'une masse critique de personnes ressources en GED	Nombre de ministères ayant mis en place une cellule genre fonctionnelle Les Cellules mises en place disposent d'un plan d'action approuvé et budgétisé par les autorités Participation des points focaux à toutes les étapes de planification, de programmation et de budgétisation Nombre de points focaux recyclés en genre et planification Les politiques, programmes et projets nouvellement formulés ont reçu le label genre Existence d'un annuaire des compétences en genre Disponibilité d'un pool de formateurs opérationnels en genre	Mettre en place autour du point focal genre une Cellule genre au sein de chaque département ministériel	-----	2005-2006	MNG Départements ministériels Points focaux existants
			Elaborer un plan d'action annuel au niveau de chaque Cellule genre	-----	2005-2015	MNG Points focaux genre
			Doter chaque Cellule genre de moyens pour la mise en œuvre de son plan d'action	500,00	2006-2015	MNG Départements ministériels MEF, PTF
			Organiser à l'attention des Cellules genre, des points focaux genre (OSC, des PTF et secteur privé), des services décentralisés des sessions de formation à l'utilisation du guide méthodologique d'intégration du genre dans le développement	300,00	2005-2006	MNG Projet genre/UNFPA Départements ministériels OSC, PTF Secteur privé
			Organiser des sessions de formation/recyclage en genre et planification des points focaux des Cellules genre et des services décentralisés	250,00	2006-2008	MNG Départements ministériels Points focaux, OSC, PTF, secteur privé, Services décentralisés du MNG
			Instituer un label genre pour les politiques, programmes et projets	-----	2005-2006	MNG, Ministères OSC, PTF, Secteur privé
			Elaborer un annuaire des compétences en genre aux niveaux central et décentralisé	100,00	2006-2007	MNG Personne-ressource
			Constituer un pool de formateurs genre et définir un protocole de collaboration avec eux	-----	2006-2007	MNG Points focaux genre Consultant(e)s

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS Estimatifs (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	--	---------	-------------

4.2.2. Renforcement de la capacité d'intervention du Comité Consultatif de la Femme (CCF)	Les interventions du CCF en faveur du genre sont diversifiées et planifiées toute l'année	Adoption d'une nouvelle stratégie d'intervention par le CCF	Organiser une concertation autour des attentes et des apports du CCF dans la promotion de l'égalité et de l'équité de genre	100,00	2005-2006	MNG CCF
		Existence d'un plan d'action annuel du CCF				
		Type et nombre d'activités menées	Elaborer le plan d'action annuel du CCF	-----	2005-2006	MNG CCF
		Nature des thématiques abordées	Soutenir la mise en œuvre du plan d'action du CCF	250,00	2006-2015	MNG MEF PTF
4.2.3. Renforcement de la capacité institutionnelle et organisationnelle des OSC intervenant dans le domaine du genre	Les organisations de la société civile intervenant dans le genre et la promotion de la femme disposent des moyens techniques et financiers appropriés	Ressources humaines, financières et matérielles disponibles au sein des organisations	Etablir un fichier des OSC partenaires dans chaque région	----	2005-2006	MNG Direction du Développement Communautaire Services décentralisés OSC PTF
		Nombre d'OSC ayant bénéficié d'un appui institutionnel	Evaluer les capacités d'intervention des OSC dans le domaine genre	100,00	2006-2007	MNG Consultant (e) s
		Proportion d'OSC ayant bénéficié d'un financement pour exécuter leur plan d'action en faveur du genre	Mettre en place un fonds d'appui institutionnel pour les OSC partenaires	300,00	2007-2015	MNG MEF PTF
		Rapport annuel sur la contribution des OSC à la mise en œuvre de la SNEEG				

Objectif 4.3 : Accroître la capacité d'intervention des organisations de la société civile (OSC) intervenant dans le domaine du genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.3.1. Renforcement des capacités en genre des OSC partenaires	Compétences techniques en genre disponibles au sein de ces organisations Les OSC ont une meilleure connaissance des droits humains et de ceux des femmes en particulier	% de membres des organisations et associations de la société civile formés en genre et droits Les connaissances des OSC en genre et droits sont renforcées	Assurer la formation / recyclage en genre et droits des femmes des OSC partenaires	250,00	2007-2010	MNG Points focaux Formateurs genre PTF
4.3.2. Renforcement de la synergie des structures impliquées dans la promotion du genre	Capacité de concertation et de coordination des OSC sur l'égalité de genre accrue	Nombre de cadres de concertation mis en place aux niveaux national et régional Au moins quatre rencontres d'information par an sont organisées par la société civile	Mettre en place des cadres de concertation des OSC intervenant dans le genre aux niveaux national et régional	----	2005-2006	MNG Services décentralisés OSC PTF
			Organiser des rencontres périodiques d'information et d'échanges entre OSC	150,00	2006-2015	MNG Services décentralisés OSC PTF
4.3.3. Intensification de la mobilisation des OSC pour l'égalité et l'équité de genre	Capacité d'alerte et de mobilisation des OSC en faveur de l'égalité de genre accrue	Au moins dix activités par an sont réalisées au sein de la société civile Nombre de protocoles de collaboration signés entre OSC et avec le mécanisme gouvernemental Les expériences des OSC sont capitalisées dans les initiatives développées	Soutenir la mobilisation des OSC pour le genre par la signature de protocoles de collaboration avec le mécanisme gouvernemental et les PTF	500,00	2007-2015	MNG MEF CL Syndicats PTF

Objectif 4.4 : Assurer l'implication effective du privé dans la promotion du genre à tous les niveaux

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.4.1. Sensibilisation du secteur privé sur l'approche genre et développement	Adhésion du secteur privé à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre	Au moins une séance d'information et d'échanges sur l'EEG est organisée par an Introduction du genre dans la vision, les missions, le schéma organisationnel des entreprises	Organiser avec le secteur privé des séances d'information et d'échanges sur l'égalité et l'équité de genre et le développement	150,00	2006-2015	MNG Secteur privé Points focaux CL PTF
4.4.2. Renforcement du partenariat avec le secteur privé pour la promotion du genre	Interventions du secteur privé pour la promotion du genre accrues	Nombre de protocoles de collaboration signés	Consolider le partenariat entre le mécanisme gouvernemental et le secteur privé par la signature de protocoles de collaboration	-----	2006-2015	MNG Secteur privé OSC CL PTF
4.4.3. Renforcement des capacités des partenaires du secteur privé en genre	Prise en compte effective du genre dans les politiques, programmes et projets du secteur privé	Au moins une session de sensibilisation /formation est organisée par an Nombre d'organisations du secteur privé sensibilisées/formées en genre	Organiser des sessions de sensibilisation/formation en genre et développement pour le secteur privé	250,00	2007-2015	MNG Points focaux Formateurs genre

Objectif 4.5 : Assurer la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF)

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.5.1. Renforcement de l'articulation des interventions des PTF avec la SNEEG	Interventions des PTF en adéquation avec les priorités de développement en matière de genre	Existence d'une matrice de cohérence entre les interventions en genre et la SNEEG	Elaborer une matrice de cohérence pour faciliter la prise en compte des objectifs et stratégies de la SNEEG dans les interventions des PTF	50,00	2005-2006	MNG, MEF, PTF Départements ministériels CL
		Existence d'une carte des interventions en genre par région	Elaborer et mettre à jour régulièrement une carte des interventions en (GED) au niveau de chaque région	100,00	2006-2015	MNG Services décentralisés Points focaux OSC, PTF
		Le Réseau informel des bailleurs de fonds pour le genre est converti en un groupe thématique genre (GTG)	Plaidoyer pour transformer le réseau informel des bailleurs de fonds pour le genre en un groupe thématique genre à l'instar de ce qui est fait dans les autres secteurs	----	2005-2006	MNG PTF Points focaux
		Le plan d'action du GTG tient compte de la SNEEG				
		Au moins une rencontre trimestrielle est organisée entre le GTG et le MNG	Systématiser les interventions du GTG dans un plan d'action annuel en relation avec la mise en œuvre de la SNEEG	----	2005-2006	MNG, PTF, OSC Points focaux
			Organiser des concertations périodiques entre le GTG et le mécanisme gouvernemental en charge du genre	----	2005-2015	MNG, PTF

Objectif 4.6 : Accroître les contributions de l'Etat, des Collectivités locales (CL) et des PTF à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.6.1. Intégration de l'approche genre dans la conception, la planification et la budgétisation des actions de développement	Les besoins et potentialités différenciés des hommes et des femmes sont pris en compte dans les politiques, programmes et projets	Au moins cinq activités de plaidoyer par an sont organisées Nombre de politiques, programmes et projets ayant reçu le label genre	Plaidoyer en direction des ministères sectoriels, du ministère chargé de la planification et celui du budget pour une meilleure prise en charge du genre dans les interventions de développement	150,00	2005-2015	MNG, MEF Min. Plan Points focaux PTF Réseaux
4.6.2. Facilitation de l'éligibilité des dossiers de projets liés au genre dans le PTIP, les budgets des CL et des PTF	Proportion des interventions en faveur de l'EEG accrue dans les budgets de l'Etat, des PTF et des CL	Au moins un atelier par an est organisé à l'attention de tous les acteurs % des financements de l'Etat consacré à l'EEG % des financements des CL consacré à l'EEG % des financements de la coopération internationale, consacré à l'EEG Un programme de formation genre et budget disponible Nombre de planificateurs des ministères techniques et des agences régionales de développement (ARD) formés % des ministères et ARD ayant intégré le genre dans leurs cadres de planification et de programmation	Organiser des ateliers d'information sur les cadres de programmation et les mécanismes de mobilisation de fonds (Etat, CL, PTF) Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation en genre et budget pour les planificateurs des ministères techniques et des ARD	150,00	2005-2015	MNG MEF, Min. Plan Points focaux OSC, CL, PTF
				500,00	2006-2015	MNG, MEF Départements ministériels ARD, CL, PTF

Objectif 4.7 : Augmenter le volume de financement accessible pour la satisfaction des besoins des femmes et de l'égalité de genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.7.1. Sensibilisation des institutions de financement pour le financement des initiatives des femmes et de l'égalité de genre	Les interventions en faveur de l'EEG sont davantage financées par les banques classiques et les services financiers décentralisés (SFD)	Au moins cinq activités par an sont organisées à l'attention des institutions de financement	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de plaidoyer sur le genre en direction des institutions de financement	150,00	2006-2015	MNG Institutions de financement
		Un guide sur les mécanismes et instruments de financement est élaboré et diffusé	Elaborer et diffuser un guide portant sur les mécanismes et instruments de financement	100,00	2006-2008	MNG Institutions de financement Pers. -ressources
		Volume de crédits accordés aux hommes et aux femmes dans les banques et dans les SFD	Plaidoyer auprès des partenaires pour la mise en place de lignes de crédit et de fonds de garantie dans les banques classiques	150,00	2005-2015	MNG Points focaux Banques Réseaux
4.7.2. Renforcement des aptitudes entrepreneuriales chez les femmes	La productivité des femmes entrepreneurs et la rentabilité de leurs initiatives sont assurées	Existence d'un programme de formation en entrepreneuriat	Elaborer un programme d'information et de formation sur l'entrepreneuriat, ses exigences culturelles et techniques	50,00	2006-2007	MNG Min. Entrepreneuriat féminin Consultant(e) s
		Nombre de femmes ayant bénéficié de la formation en entrepreneuriat	Mettre en œuvre un programme de formation sur l'entrepreneuriat à l'intention des femmes opératrices	250,00	2006-2015	MNG Min Entrepreneuriat féminin Consultant(e) s
	Les capacités en gestion et techniques financières des femmes sont renforcées	Taux de rentabilité des projets initiés par les femmes	Au moins cinq activités sont organisées par an en direction des femmes	Plaidoyer pour la mise en place de structures-conseils au sein des organisations et associations de femmes pour lutter contre le papillonnage des bénéficiaires de financements et appuyer l'éligibilité des dossiers de projet	150,00	2005-2015
La capacité d'autofinancement des femmes est renforcée		Nombre d'organisations bénéficiant d'une structure appui-conseil				

Objectif 4.8 : Assurer une meilleure implication et participation des acteurs de la communication et de l'information, hommes et femmes, dans la production et la diffusion de l'information sur le genre

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.8.1. Sensibilisation des acteurs de la communication et de l'information sur le genre	L'adhésion et l'engagement des acteurs de l'information et de la communication pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre sont renforcés	Existence d'une étude sur les stéréotypes dans les différents vecteurs de communication	Mener une étude sur les contenus des articles de presse, insertions publicitaires, des proverbes, chansons et autres expressions artistiques sur le genre et les stéréotypes sexistes	50,00	2007-2008	MNG Min. Com. Min. Culture APAC Réseau Journalistes Réseau des Communicateurs traditionnels Consultant(e)s
		Existence d'outils et de messages sur l' EEG				
		Les contenus des différents supports de communication tiennent compte du genre dans leurs messages	Concevoir, sur la base des résultats de l'étude, des outils, messages publicitaires et socio-éducatifs tenant compte de l'EEG	250,00	2007-2008	MNG, Min. Com. Min. Culture Réseaux Consultant(e)s
		Au moins trois activités sont organisées par an en direction des médias	Plaidoyer pour la mise en place dans les rédactions d'un système de suivi et d'alerte sur l'information relative au genre	150,00	2007-2015	MNG Points focaux Organes de presse Réseau des Journalistes
	% des rédactions ayant mis en place un système suivi et d'alerte opérationnel					
	Nombre d'articles publiés sur le genre par la presse	Instituer un prix spécial annuel genre et développement pour les acteurs de la communication et de l'information	100,00	2007 - 2015	MNG PTF CL Points focaux APAC	
	Un prix spécial sur le genre est institué					

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS EXTRANT/ACTIVITE	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRES
------------	------------------------------------	---------------------------------	---------	------------------------------	---------	-------------

4.8.2. Renforcement des capacités des acteurs de la communication et de l'information en genre	Les compétences en genre des acteurs de la communication et de l'information sont renforcées	Au moins deux ateliers par an sont organisés sur le genre à l'intention des acteurs de la communication % de participation par catégorie d'acteurs ciblés % des organes de presse disposant d'au moins une compétence en genre	Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation en genre pour les acteurs de la communication et de l'information	300,00	2006- 2015	MNG Min. Com. Min. Culture Réseau Journalistes Réseau Communicateurs traditionnels Consultant(e)s
	Meilleure visibilité des actions des différentes parties prenantes à l'EEG	Existence d'un site portail actif sur le genre au Sénégal Proportion des ministères, projets, organisations et associations disposant d'internet Nombre et localisation des points d'accès communautaires créés Taux de fréquentation du site par catégorie d'acteurs	Créer et animer en partenariat avec toutes les parties prenantes un site portail sur le genre au Sénégal	----	2006-2015	MNG Points focaux Réseaux REGENTIC OSC PTF CL ARD
			Appuyer la mise en place d'internet au sein des organisations et associations et la création de points d'accès communautaires fonctionnant avec des sources d'énergie renouvelable	150,00	2006-2015	MNG Points focaux OSC CL PTF

STRATEGIES	RESULTATS ATTENDUS EFFET/IMPACT	INDICATEURS D'EXTRANT	ACTIONS	COUTS (Millions F CFA)	PERIODE	PARTENAIRE
4.8.3. Renforcement de la mobilisation des acteurs de la communication et de l'information en faveur de la promotion du genre	Capacité d'alerte et de mobilisation des acteurs de la communication et de l'information en faveur de l'égalité de genre accrue	Existence d'un plan de communication Au moins dix activités sont organisées par an Nombre de protocoles de collaboration signés entre le MNG, les PTF et les acteurs de la communication et de l'information	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication aux niveaux national et régional en partenariat avec acteurs de la communication et de l'information	500,00	2006- 2015	MNG Min. Com. Min. Culture Réseau Journalistes Réseau Communicateurs traditionnels Artistes Points focaux APAC OSC CL PTF
4.8.4. Responsabilisation des femmes dans les organes de presse et au niveau des rédactions en particulier	La position et le pouvoir de décision des femmes dans les organes de presse et les rédactions sont renforcés	Au moins deux activités de plaidoyer sont menées par an en direction des organes de presse et des rédactions Nombre et position des femmes dans les organes de presse et au niveau des rédactions	Plaidoyer pour le renforcement de la position et du pouvoir de décision des femmes dans les organes de presse et les rédactions	150,00	2006-2015	MNG Points focaux Réseau Journalistes Réseau des femmes ministres et parlementaires Collectif des femmes parlementaires APAC OSC

SOUS TOTAL ORIENTATION STRATEGIQUE 4 = 12.220.000.000 FCFA

COUT TOTAL ESTIME DE LA SNEEG = 30.466.000.000 FCFA

Annexe 3 : EQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

I/ COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE 1 : DOMAINE ECONOMIE ET PAUVRETE	
1	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique
2	Ministère des PME, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance
3	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
4	Ministère du Commerce
5	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
6	Ministère de l'Economie Maritime
7	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles
8	Ministère du Plan et du Développement Durable/ DP
9	Ministère du Tourisme
10	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social / DF **
11	Service Départemental du MFFDS de Guédiawaye
12	Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/ MFFDS)
13	Projet de lutte contre la pauvreté (PLCP/ MFFDS)
14	Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP/ MFFDS)
15	Conseil National du patronat
16	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF)
17	CNCR
18	ASELFAE
19	RASEF
20	FDEA
21	Association pour la Promotion de la Femme (APF)
22	UNACOIS
23	UNACOIS/DEF
24	AFEPES
25	COCOGE
26	ANPF
27	Association des Femmes Entrepreneurs
28	PNUD
29	Banque Mondiale
30	FAO
31	BIT
32	ENDA Tiers Monde

GROUPE 2 : DOMAINE SOCIAL ET CULTUREL	
1	Ministère de l'Education / DPREE
2	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
3	Ministère de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
4	Ministère de la Santé
5	Ministère l'Economie et des Finances/ DCEF
6	Ministère de la Prévention, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement
7	Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction
8	Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé
9	Ministère des Sports
10	PDIS / Min. Santé
11	PDEF/ Min. Education
12	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social / DF**
13	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social / DSDS
14	Projet Pires Formes de Travail des Enfants (PPFTE)
15	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social / DASSN
16	Service Départemental du MFFDS de Dakar
17	INEADE
18	Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
19	Forum des Educatrices Africaines (FAWE)
20	Association pour l'Education à la Vie Familiale (AEVF)
21	ORGENS

22	ANAFSA
23	Association des Femmes Diplômées de l'Université (AFDU)
24	Réseau Islam, Education, SIDA
25	AFMEN
26	TOSTAN
27	SWAA
28	COSEPRAT
29	UDEN (Syndicat)
30	CADEF !Sénégal
31	UNFPA
32	UNICEF
33	OMS
34	Population Council

GROUPE 3 : DOMAINE DROITS, CITOYENNETE ET PRISE DE DECISION

1	Ministère de la Justice
2	Ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation
3	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
	Ministère des Forces Armées
4	Ministère des Affaires Etrangères
5	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social /DF**
6	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social /DPEDE
7	Projet Genre / MFFDS
8	Service Départemental du MFFDS de Pikine
9	Collectif des Femmes Parlementaires
10	Association des maires du Sénégal
11	Tribunal départemental de Dakar
12	IFAN Cheikh Anta Diop
13	Réseau Siggil Jigeeen
14	COSEF
15	Association des Femmes Juristes
16	Association des Femmes Handicapées
17	CLVF
18	CIJ/RADI
19	RADDHO
20	Réseau Islam et Population
21	RAFET
22	CAEDHU
23	RIFAD
24	WILDAF
25	UNSAS(Syndicat)
26	UDTS (Syndicat)
27	CSA (Syndicat)
28	UNIFEM
29	Fondation Friedrich Ebert (FFE)

GROUPE 4 : DOMAINE MECANISMES INSTITUTIONNEL ET COMMUNICATION

1	Ministère de l'Information, de l'intégration économique africaine et de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
2	Ministère de la Coopération décentralisé et de la Planification régionale
3	Ministère de la recherche Scientifique
4	Ministère du Plan et du Développement Durable/ DPRH
5	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social / DF**
6	Service Régional du MFDSSN de Dakar
7	Service Départemental du MFDSSN de Rufisque
8	CENAF/ MFFDS
9	Projet Crédit/ MFFDS
10	Cellule AT/CEPEC/ MEF
11	Direction de la prévision et de la Statistique/ MEF
12	CNCAS
13	PAMECAS
14	CONGAD
15	AFARD
16	Nénuphar
17	Collectif des Femmes Parlementaires
18	AFDS
19	Réseau des Parlementaires pour la Population
20	Réseau des Journalistes pour la Population
21	Réseau des Communicateurs Traditionnels
22	Association des Professionnels de la Communication du Sénégal (APAC/Sénégal)
23	Parti politique (PS)
24	Parti politique (PIT)
25	Parti politique (LDMPT)
26	Parti politique (PDS)
27	Parti politique (AJ/PADS)
28	Parti politique (RND)
29	ACDI
30	GTZ

II/ COMITE TECHNIQUE AD HOC

1. Mme Ndèye Soukèye Guèye, Directrice de la Famille/ MFFDS
2. M. Atoumane Faye / Cellule de Suivi de la Pauvreté / MFFDS
3. Mme Aminata Diouf Ndiaye, Conseiller Technique Genre/ MFFDS
4. Mme Absa Wade Ngom, Coordinatrice du Projet Genre / UNFPA/ MFFDS
5. M. Mamadou Guèye, Conseiller Technique / MFFDS

III/ PERSONNES RESSOURCES

1. M. Valdiodio Ndiaye / Domaine économie et pauvreté
2. Mme Oumou Khaïry Niang / Domaine social et culturel
3. Mme Nafissatou Faye Ndiaye / Domaine droits, citoyenneté et prise de décision
4. Mme Oumy Diagne Ndiaye / Domaine institutionnel et communication

IV/ CONSULTANTE

Astou Diop-Diagne, Economiste-Planificateur, Expert en Genre et Développement

Annexe 4 : BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

- ACDI: Evaluation de fin de projet Promotion des Droits et Renforcement du pouvoir des femmes, Dakar, novembre 2002.
- CECI/GREF, Rapport d'Etape de l'Etude préliminaire de l'Observatoire des droits de la Femme, Dakar, avril 1998.
- CIPD, résumé du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Egypte, Caire 1994.
- Commission Economique pour l'Afrique, Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, Plate-forme d'action pour la promotion des femmes, Dakar novembre 1994.
- Commission Economique pour l'Afrique, Déclaration d'Abuja sur le Développement participatif : Rôle de la femme africaine au cours des années 90, 1989.
- IAD, Femmes, enjeu électoral : Des chiffres qui parlent, Dakar, janvier 2000.
- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Femmes sénégalaises à l'Horizon 2015, Version abrégée, Dakar, Juillet 1993.
- Nations Unies, les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, (1988)
- Nations Unies, Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, Beijing , 4-15 septembre 1995.
- OUA, Déclaration sur le Plan d'Action de l'Afrique relatif a la femme, dans le contexte de la famille en Afrique, Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Trente et unième session ordinaire, Addis Abéba, Ethiopie, 26-28 juin 1995.
- PDPF, Evaluation à mi-parcours du projet Promotion des Droits et Renforcement du Pouvoir des Femmes, Dakar, Août 2000.
- PNUD, Femmes sénégalaises en chiffres, Dakar, Juin 1999.
- République du Sénégal, Constitution du Sénégal adoptée au référendum du 07 janvier 2001.
- République du Sénégal, Journal Officiel de la République, n°5847, Dakar, février 1999, pp 829-840.
- République du Sénégal, MFDSSN, Evaluation finale du Plan d'Action National de la Femme 1997-2001, Dakar, Octobre 2003.
- République du Sénégal, MFDSSN, Plan d'Action National de la Femme 1997-2001, Dakar, Octobre 2003.
- République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération, Etude prospective "Sénégal 2015", juillet 1989.
- République du Sénégal, Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Dakar, mai 2003.
- République du Sénégal, MFEF, Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité et la paix, Comité pour la préparation de la Conférence de Beijing, Dakar, 1994.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, Enquête Sur les Priorités, 1992.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, Enquête sur l'Emploi, le Sous-emploi et le Chômage, 1992.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DPRH, Examen des Programmes et Définitions des Stratégies (EPDS), Rapport de synthèse sur le diagnostic. Direction de la Planification des Ressources Humaines
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Premier Programme d'actions et d'Investissement Prioritaire en matière de Population (PAIP), 1991.
- République du Sénégal, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Etude prospective femmes sénégalaises à l'horizon 2015, 1990.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Planification, Déclaration de la Politique de Population, adoptée le 05 mai 2002.
- République du Sénégal, MSPAS (1995), nouvelles orientations de la politique de santé et d'action sociale.
- République du Sénégal, MSPAS, THE POPULATION COUNCIL, Analyse situationnelle du système de prestation de services de planification familiale au Sénégal, 1995.
- République du Sénégal, PNLS/AIDSCAP-SENEGAL, Rapport préliminaire : Etude qualitative relative aux MST et au SIDA auprès de différents groupes cibles dans la région de Dakar, 1995.
- République du Sénégal, MFDSSN, Evaluation Finale du PANAF 1997-2001, octobre 2003.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, AT-CPEC, Rapport annuel sur la surveillance des SFD au Sénégal au cours de l'année 2003.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté, Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP, année 2003.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, la Pauvreté au Sénégal de la dévaluation de 1994 à 2001-2002., version préliminaire, janvier 2004.
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DPS Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS II), 1992
- République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, DHS, Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS III), 1997.
- République du Sénégal, Ministère de la Santé, Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé (ESIS), 1999.

République du Sénégal, Ministère délégué chargé de la Condition de la Femme et de l'Enfant/UNIFEM, rapport d'évaluation du Plan d'action de la Femme au Sénégal 1982, septembre 1990.

République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social, 1989-1995 (VIII^{ème} Plan), octobre 1989.

République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social, 1996-2000 (IX^{ème} Plan), juin 1996.

République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social, 2002-2007 (X^{ème} Plan), mars 2004.

République du Sénégal, Ministère du Plan, Etude prospective sur le Sénégal à l'horizon 2015, (1988).

République du Sénégal, Rapport national sur la population, Conférence Internationale sur la Population et le Développement. Egypte - Caire, 05-13 septembre 1994.

République du Sénégal/Nations Unies, Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport du Sénégal, mai 2003.

République du Sénégal/UNICEF, Analyse de la situation de l'Enfant et de la Femme au Sénégal, 1995.

UNFPA/MFDSSN : Etude sur les besoins en genre des ministères techniques, ONG, syndicats partenaires et formulation de stratégies sectorielles, Dakar, octobre 2003.

World Bank, Africa Development Bank, Africa Economic Research Consortium, Global Coalition for Africa, United Nations, Economic Commission for Africa and World Bank, "Can Africa claim the 21st century?", 2000.
